

L'enquête, qui interroge les enseignant-e-s LCO sur leur activité, fournit les bases pour le développement de l'offre de formation continue pour les enseignant-e-s LCO ainsi que pour l'amélioration des conditions cadres de ces cours.

Les structures organisationnelles de ces cours traversent une période de changements. Les organisations rattachées aux Consulats et aux Ambassades ont encore le nombre d'élèves le plus élevé. Les associations et les fondations privées sont toutefois déjà aujourd'hui bien plus nombreuses que les structures dépendantes des pays d'origine.

Les enseignant-e-s LCO ont peu de contacts avec leurs collègues et les autorités suisses et disposent d'un accès limité aux infrastructures scolaires. Ils sont en revanche très intéressé-e-s à suivre des cours de formation continue. Le thème de formation continue le plus demandé est « Collaboration entre cours LCO et école suisse ».

Auteures :

Ruth Calderón, pédagogue, est propriétaire de rc consulta.
Rosita Fibbi, sociologue, est responsable de projet au SFM.
Jasmine Truong, géographe, est collaboratrice scientifique au SFM.

ISBN rc consulta : 978-3-9524255-1-0

ISBN SFM 10 : 2-940379-56-4

ISBN SFM 23 : 978-2-940379-56-9

Situation professionnelle et besoins en matière de formation continue des enseignant-e-s des cours de langue et culture d'origine

Une enquête dans six cantons : BE, GE, JU, LU, SO, VD



Etudes du SFM – 63f

Ruth Calderón
Rosita Fibbi
Jasmine Truong

Ruth Calderón
Rosita Fibbi
Jasmine Truong

**Situation professionnelle et besoins
en matière de formation continue
des enseignant-e-s des cours de
langue et culture d'origine (LCO)**
Une enquête dans 6 cantons : BE, GE, JU,
LU, SO, VD

Novembre 2013

Enquête co-financée par l'Office fédéral de la Culture

La traduction et la publication du présent rapport ont bénéficié de l'appui financier de

L'Office fédéral des migrations

Le canton de Berne

Le canton de Lucerne

Le canton de Soleure

Pour-cent culturel Migros

MIGROS
pour-cent culturel

Le rapport a également été publié en version allemande sous le titre:

Arbeitsituation und Weiterbildungsbedürfnisse von Lehrpersonen für den Unterricht in heimatlicher Sprache und Kultur (HSK). Eine Erhebung in sechs Kantonen: BE, GE, JU, LU, SO und VD.

Table des matières

Remerciements	7
Résumé	8
Abréviations	11
1 Introduction	12
1.1 Contexte	12
1.2 Méthodes	16
1.3 Echantillon	18
1.4 Représentativité de l'échantillon des répondant-e-s	20
1.5 Structure du présent document	22
2 Les cours LCO et leur insertion dans l'école suisse	23
2.1 Description des cours recensés	23
2.1.1 Offre de cours	23
2.1.2 Formes organisationnelles	25
2.1.3 Futur institutionnel	27
2.1.4 Résumé	29
2.2 Conditions cadres	29
2.2.1 Conditions cadres cantonales des offres de cours LCO	30
2.2.2 Orientation de l'enseignement LCO : plan d'études et objectifs	33
2.2.2.1 Plan d'études	33
2.2.2.2 Objectifs de l'enseignement LCO	34
2.2.2.3 Commentaires et conclusions : orientation de l'enseignement LCO	37
2.2.3 Ressources matérielles : moyens d'enseignement, accès à l'infrastructure	40
2.2.3.1 Importance et qualité des moyens d'enseignement	40
2.2.3.2 Accès à l'infrastructure de l'école obligatoire	41
2.2.4 Accès à l'infrastructure dans les écoles obligatoires en comparaison intercantonale	42
2.2.4.1 Commentaires et conclusions : ressources matérielles	45
2.2.5 Relation avec l'école obligatoire et intégration sociale	46

2.2.5.1	Contacts concernant les performances des élèves	46	3.2.4	Commentaires et conclusions : niveau de formation et connaissances linguistiques des enseignant-e-s LCO	76
2.2.5.2	Autres contacts avec l'école obligatoire	47	3.3	Situation professionnelle des enseignant-e-s LCO	78
2.2.6	Contacts professionnels des enseignant-e-s LCO avec l'école obligatoire en comparaison intercantonale	49	3.3.1	Charge d'enseignement	78
2.2.6.1	Contacts avec les écoles LCO	51	3.3.2	Modalités d'engagement	80
2.2.6.2	Autres lieux d'enseignement	51	3.3.3	Salaire horaire / mensuel	81
2.2.6.3	Contact avec les parents	51	3.3.4	Perspectives d'avenir	83
2.2.6.1	Commentaires et conclusions : relation avec l'école obligatoire et intégration sociale	52	3.3.5	Commentaires et conclusions : situation professionnelle des enseignant-e-s LCO	84
2.2.7	Classes : hétérogénéité et taille	55	3.4	Résumé	85
2.2.7.1	Composition des classes : remarques préliminaires	55	4	Formation continue des enseignant-e-s LCO	87
2.2.7.2	Hétérogénéité par rapport à l'âge et aux connaissances de la langue d'origine	55	4.1	Formation continue actuelle des enseignant-e-s LCO	87
2.2.7.3	Taille des classes	56	4.1.1	Fréquentation des cours actuels de formation continue	87
2.2.7.4	Commentaires et conclusions concernant l'hétérogénéité et la taille des classes	57	4.1.2	Caractéristiques des formations continues suivies	89
2.2.8	Les conditions cadres cantonales pour l'offre de cours LCO à la lumière des résultats	58	4.1.3	Obstacles à la fréquentation de formations continues	92
2.2.8.1	Commentaires et conclusions concernant les conditions cadres cantonales	58	4.1.4	Commentaires et conclusions : formation continue actuelle	93
2.2.9	Résumé	59	4.2	Futures offres de formation continue	94
3	Caractéristiques sociodémographiques et conditions de travail des enseignant-e-s LCO	61	4.2.1	Thèmes privilégiés de formation continue	94
3.1	Profil sociodémographique	61	4.2.2	Thèmes de formation continue favorisés par canton	98
3.1.1	Caractéristiques démographiques des enseignant-e-s LCO	61	4.2.3	Commentaires et conclusions : formation continue dans les cantons	99
3.1.2	Activité rémunérée et bénévole en dehors des cours LCO	65	4.2.4	Conditions cadres de la formation continue du point de vue des enseignant-e-s LCO	99
3.1.3	Situation personnelle et familiale	68	4.2.5	Commentaires et conclusions : futures offres de formation continue	102
3.1.4	Résumé	69	4.3	Résumé	104
3.2	Niveau de formation et connaissances linguistiques des enseignant-e-s LCO	69	5	Résultats et recommandations	105
3.2.1	Niveau de formation (formation scolaire et professionnelle)	69	5.1	Résultats	105
3.2.2	Formation pédagogique Erreur ! Signet non défini.		5.2	Dix conclusions et recommandations	110
3.2.3	Connaissances linguistiques	73	Annexes :		117
			Conditions cadres cantonales et résultats de l'enquête par canton		117
			1	Canton de Berne	118
			1.1	L'offre de cours LCO actuelle	118
			1.2	Accès à l'infrastructure scolaire	119

1.3	Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO	119
2	Canton de Lucerne	120
2.1	L'offre de cours LCO actuelle	120
2.2	Accès à l'infrastructure scolaire	121
2.3	Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO	121
3	Canton de Soleure	122
3.1	L'offre de cours LCO actuelle	122
3.2	Accès à l'infrastructure scolaire	122
3.3	Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO	123
4	Canton de Genève	124
4.1	L'offre de cours LCO actuelle	124
4.2	Accès à l'infrastructure scolaire	125
4.3	Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO	125
5	Canton du Jura	126
5.1	L'offre de cours LCO actuelle	126
5.2	Accès à l'infrastructure scolaire	126
5.3	Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO	127
6	Canton de Vaud	128
6.1	L'offre de cours LCO actuelle	128
6.2	Accès à l'infrastructure scolaire	129
6.3	Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO	129
	Bibliographie	130

Remerciements

En premier lieu, nous aimerions remercier tou-te-s les enseignant-e-s des cours de langue et culture d'origine (LCO) qui, nombreux, ont bien voulu consacrer du temps à remplir notre questionnaire en ligne ou sur papier montrant leur attachement à ce travail et leur intérêt pour l'amélioration de ces cours. Notre gratitude va tout particulièrement aux coordinateurs/trices des cours à l'intérieur des organismes de gestion : nous devons à leur engagement et ténacité d'avoir atteint un taux de réponse remarquable.

Nos remerciements vont également à tous les spécialistes qui nous ont accordé leur disponibilité dans le cadre d'un entretien individuel en fournissant de précieuses informations.

Répondants cantonaux: Elisabeth Ambühl, Soleure ; Annette Brunner, Berne ; Ursula Koller, Lucerne ; Marianne Lanzer, Genève ; Daniel Brosy et M. Régis Riat, Delémont ; Anne-Marie Reymond, Lausanne.

Enseignant-e-s de langue et culture d'origine : Mme Laura Cerea, Porrentruy ; Alvaro Oliveira, Genève ; Ida Jasari, Berne ; Thiagarajah Tharumabalan, Lucerne ; M. Zeremariam Debesai, Grenchen.

Un remerciement tout particulier va aux autorités municipales et aux délégué-e-s à l'intégration des cinq principales villes vaudoises qui nous ont valablement épaulées pour réunir l'information la plus ample possible sur l'offre de cours dans ce canton: Oscar Tosato, Municipal de la Ville de Lausanne ; Mathias Schaer, Ville de Lausanne ; Gabriela Amarelle, déléguée à l'intégration, Lausanne ; Katja Blanc, déléguée à l'intégration, Yverdon-les-Bains ; Michel Piguët, délégué à l'intégration, Nyon ; Stéphanie Zuffrey, déléguée à l'intégration, Vevey.

Nous sommes redevables aux membres du groupe d'accompagnement pour leurs précieux commentaires à nos premières moutures du questionnaire et du rapport final: Elisabeth Ambühl, canton de Soleure ; Zeliha Aktas, PH, Zurich ; Spomenka Alvir, canton de Vaud ; Silvia Bollhalder, canton de Bâle-ville ; Mme Annette Brunner, canton de Berne ; Regina Bühlmann, CDIP, Berne ; Danièle Frossart, HEP, Lausanne ; Ursula Koller, canton de Lucerne ; Régis Riat, canton du Jura ; Fiammetta Jahreiss, FIMM Suisse, Berne ; Mathias Schaer, Ville de Lausanne ; Rita Tuggener, PH, Zurich ; Elisabeth Zurbruggen, canton de Genève.

Un grand merci finalement aux collègues Christelle Maire et Florian Tissot du SFM à Neuchâtel, à Regina Bühlmann du secrétariat général de la CDIP et à Stéphanie Andrey de l'OFC pour leur relecture du texte.

Résumé

L'Office fédéral de la culture (OFC) est chargé de mettre en œuvre l'ordonnance de 2010 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (OLang) ; l'ordonnance soutient financièrement les activités cantonales de « Promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première » (art. 11). Dans ce cadre, l'OFC a co-financé la réalisation de l'enquête sur les « **Situation professionnelle et besoins en matière de formation continue des enseignant-e-s LCO** » présentée par le bureau-conseil rc consulta Bureau für sozial- und bildungspolitische Fragestellung de Berne et le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel. Les cantons de Berne, Genève, Jura, Lucerne, Soleure et Vaud ont manifesté leur intérêt à collaborer à la réalisation de ce projet sur leur territoire. L'enquête tombe à un moment d'un significatif réaménagement organisationnel de ces cours ; par son timing, elle livre un aperçu de cette transition, reflétant à la fois la réalité consolidée et anticipant sur les possibles évolutions futures des structures organisationnelles et des cours.

L'enquête vise à mieux connaître le public des enseignant-e-s des cours de langue et culture d'origine (LCO) auquel pourrait s'adresser une offre élargie de formation continue et qui pourraient bénéficier d'une amélioration des conditions cadres. L'enquête fournit un aperçu de la diversité des conditions d'un canton à l'autre en fonction des conditions cadres définies par les autorités cantonales et, ce faisant, identifie les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées.

Il s'agit de la première enquête effectuée en Suisse auprès des acteurs principaux des cours de langue et culture : les enseignant-e-s eux-mêmes. Conscient-e-s de l'opportunité de mieux se faire connaître grâce à cette opportunité, de très nombreux enseignant-e-s LCO ont répondu positivement à notre invitation à participer au sondage : 231 d'entre eux, soit 52% des personnes sollicitées. L'enquête et l'importante participation permettent ainsi de brosser leur profil pour ce qui est de leur formation et leurs compétences linguistiques. Par-dessus l'inévitable biais de sélection, inhérent à tout sondage par questionnaire, l'enquête montre que les enseignant-e-s LCO sont des interlocuteurs/trices à la hauteur des enseignant-e-s locaux.

On peut distinguer deux profils d'enseignant-e-s LCO regroupant chacun une moitié environ des enseignant-e-s. Les professeur-e-s travaillant dans des *structures gérées par les consulats et les ambassades*, d'une part, disposent très souvent d'une formation tertiaire et d'une formation pédagogique, exercent leur métier à titre de profession principale, bénéficient de conditions de travail garanties bien que leur engagement en Suisse soit limité à quelques

années en raison d'une politique de rotation, pratiquée par les autorités du pays d'origine. Ces structures organisationnelles bénéficient d'une coordination professionnelle et offrent un nombre très conséquent de cours LCO à un très large public. Leur avenir est toutefois assombri par la réduction déjà intervenue ou imminente des moyens mis à disposition par les autorités des pays d'origine, en proie à des crises fiscales graves.

Les professeur-e-s travaillant dans des *structures associatives*, d'autre part, présentent de niveaux de formation plus disparates. Alors qu'une majorité dispose d'une formation de niveau tertiaire ainsi que d'une qualification en tant qu'enseignant-e, un quart de ces enseignant-e-s n'a jamais suivi de formation pédagogique. Leurs conditions de travail sont plus précaires : plus de la moitié d'entre eux/elles n'a pas de contrat de travail, son temps d'engagement est des plus limités, la rémunération est bien modique. En conséquence pour nombre de ces personnes l'enseignement ne représente qu'une activité accessoire. Ces enseignant-e-s résident cependant depuis plus longtemps en Suisse, un grand nombre possède par ailleurs la nationalité suisse. Le travail de coordination dans ce type de structures organisationnelles est assuré le plus souvent sur une base bénévole. Selon les personnes interrogées, les cours LCO des structures associatives vont se développer de manière importante à l'avenir.

Les enseignant-e-s font état d'une *faible intégration dans les structures de l'école suisse* : cela se manifeste par des contacts limités avec leurs collègues et les autorités scolaires ainsi que par un accès bien partiel à l'infrastructure scolaire, tant aux établissements qu'au matériel. Les différences entre cantons à cet égard sont par ailleurs prononcées. Des améliorations devraient être apportées dans ce domaine si l'on veut faire sortir les cours LCO et ses enseignant-e-s du statut d'hôtes tolérés mais pas bienvenus dans l'école publique, un statut en contraste avec la nouvelle politique helvétique de soutien au plurilinguisme.

Les enseignant-e-s LCO ont fait preuve d'intérêt pour la formation continue. Deux tiers d'entre eux/elles ont déjà suivi des cours durant les trois dernières années, offerts par moitié par les structures suisses et, par moitié, par leurs propres organisations, consulaires et non.

Qui plus est, ils/elles manifestent une forte disponibilité à s'engager dans une formation continue : trois enseignant-e-s LCO sur quatre sont prêt-e-s à y investir dans le futur jusqu'à 30 heures par année. Le *thème de formation continue* le plus demandé est *la collaboration avec les enseignant-e-s de l'école suisse* : il s'agit concrètement de concevoir et conduire conjointement des projets favorisant le plurilinguisme en coopération avec les enseignant-e-s de l'école suisse. Les autres domaines dans lequel les enseignant-e-s LCO souhaitent un échange soutenu sont, d'une part, *la gestion des classes hétéro-*

gènes, car leurs élèves présentent une grande variété de compétences en langue d'origine et en âge et, d'autre part, *la didactique des langues seconde et étrangère ainsi que le développement du plurilinguisme*.

L'accès des enseignant-e-s LCO aux cours de formation continue n'est pas garanti dans tous les cantons : la barrière institutionnelle et le manque d'information concernant cette offre sont les raisons le plus souvent invoquées par ceux/celles qui n'ont pas encore suivi de cours. Reste que les personnes dont l'activité d'enseignement est limitée à quelques heures hebdomadaires sont confrontées à de nombreux obstacles d'ordre temporel et financier.

Les cours LCO représentent une contribution importante à la promotion du plurilinguisme en Suisse, d'autant plus appréciable qu'elle a été jusqu'à maintenant financièrement à bon compte pour le système scolaire public. Investir dans l'optimisation de leur qualité et dans le potentiel des ECLO équivaut à faire fructifier un don. Des enseignant-e-s LCO bien informé-e-s et intégré-e-s dans l'appareil scolaire sont à même de promouvoir la réussite scolaire des enfants plurilingues en renforçant leur identité bi/pluriculturelle dans une société caractérisée par toujours plus de diversité. L'échange régulier et la collaboration entre enseignant-e-s de l'école suisse et enseignant-e-s LCO est ainsi profitable pour tou-te-s les élèves.

A la lumière des résultats de cette enquête et des considérations ci-dessus, plusieurs *pistes d'action* se dégagent.

Les autorités scolaires cantonales peuvent soutenir les structures en charge de l'organisation des cours LCO grâce à une action sur le plan de l'information, du conseil et de la coordination. En particulier elles peuvent guider les communes et les directions d'établissement avec des recommandations dans la construction d'une meilleure intégration des cours LCO au plan local, en termes d'accès à l'infrastructure scolaire et d'amélioration des contacts réciproques.

Les instances de formation des enseignant-e-s – au plan cantonal ou supra-cantonal – peuvent préparer les futur-e-s professeur-e-s à la collaboration avec les enseignant-e-s LCO que ce soit dans la formation initiale ou continue. Elles peuvent par ailleurs offrir des cours sur mesure pour répondre aux besoins des enseignant-e-s LCO.

La collaboration avec les structures de promotion de l'intégration, externes au système scolaire mais actives au plan local, peut être renforcée. Ces structures ayant des liens privilégiés avec les collectivités immigrées, peuvent soutenir les efforts organisationnels des migrant-e-s et appuyer les enseignant-e-s LCO et les autorités scolaires dans le travail d'information auprès des parents immigrés.

Abréviations

CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
ELCO	Enseignant-e-s des cours de langue et culture d'origine
EOLE	Eveil au langage et ouverture aux langues
HarmoS	Concordat suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire 2009
LLC	Loi sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques du 5 octobre 2007
LCO	Cours de langue et culture d'origine
OFC	Office fédéral de la culture
OFS	Office fédéral de la statistique
OLang	Ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques du 4 juin 2010
SFM	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel

1 Introduction

La présente enquête vise à mieux connaître le public des enseignant-e-s des cours LCO (ELCO) auquel pourrait s'adresser une offre élargie de formation continue. Il s'agit d'analyser leur situation de travail et de contexte de vie, afin d'adapter au mieux l'offre de formation continue aux possibilités et aux besoins de ces enseignant-e-s. De plus, l'enquête entend identifier les conditions de travail des enseignant-e-s LCO : elle fournit ainsi un aperçu de la diversité des conditions d'un canton à l'autre en fonction des conditions cadres définies par les autorités cantonales et, ce faisant, identifie les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées.

L'Office fédéral de la culture (OFC) est chargé de mettre en œuvre l'ordonnance de 2010 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (OLang) qui, à l'art. 11, soutient financièrement les activités cantonales de « Promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première ». Dans ce cadre, il a accepté de financer la réalisation de cette enquête sur « **Situation professionnelle et besoins en matière de formation continue des enseignant-e-s LCO** » présenté par le bureau-conseil rc consulta Bureau für sozial- und bildungspolitische Fragestellung de Berne et le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel. Les cantons de Berne, Genève, Jura, Lucerne, Soleure et Vaud ont accepté de collaborer à la réalisation de ce projet sur leur territoire.

1.1 Contexte

Afin de présenter le contexte de cette enquête, nous allons fournir un bref aperçu de l'évolution des cours LCO en Suisse ainsi que des formes de leur reconnaissance officielle. Nous le mettrons en perspective en évoquant les développements politiques et sociaux qui caractérisent la politique d'intégration des années 2000.

Dans les années 60 déjà, les parents immigrés organisent des cours pour assurer la transmission de la langue d'origine à leurs enfants. Après mûre réflexion, les autorités cantonales de Zurich décident d'une première forme d'institutionnalisation de ces cours LCO en 1966 en autorisant l'utilisation des locaux scolaires (Bildungsdirektion des Kantons Zürich 2011). En 1972, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) recommande aux cantons «de permettre la fixation de deux heures

hebdomadaires, au minimum, d'enseignement de langue, d'histoire et de civilisation du pays d'origine, dans le programme scolaire ordinaire »¹. La reconnaissance de l'importance de ces cours, mais l'absence de soutien cantonal à leur organisation amènent une experte à désigner de « Schattensystem », l'inconfortable position de ces activités². La première tentative visant à cerner l'ampleur de ces cours se concrétise par une enquête adressée aux Départements cantonaux de l'instruction publique en 1987³ (Imhof, 1987).

Les représentant-e-s des pays d'origine finissent par répondre à la demande pressante des parents migrants souhaitant assurer la transmission de la langue d'origine. Dans les années 60 et 70, confrontés à l'éventualité concrète de retours massifs des émigrant-e-s et de leurs familles au pays d'origine, suite notamment au premier choc pétrolier et la crise économique qu'il avait déclenchée, les pays d'origine des immigré-e-s avaient institué ces cours de langue et culture d'origine (LCO) afin de préparer les jeunes à une réadaptation à l'école du pays en cas de retour. L'évolution de la migration depuis lors a rendu cette finalité de moins en moins pertinente pour les migrant-e-s.

Aujourd'hui, en présence de migrant-e-s issu-e-s de minorités marginalisées dans le pays d'origine, d'opposant-e-s politiques ou de pays aux faibles ressources financières, une partie non négligeable des cours est le résultat d'initiatives locales des migrant-e-s eux-mêmes. De plus, en parallèle avec leur immigration, de nouveaux groupes ont contribué à élargir la palette des langues présentes en Suisse. Ainsi, au fil du temps les cours LCO ont connu une profonde transformation de leurs finalités, du cadre organisationnel et du profil des enseignant-e-s en parallèle avec une pluralisation des situations de migration.

La dernière prise de position officielle de la CDIP sur les cours LCO date de 1991. Reprenant les recommandations de 1972, 1974, 1976 et 1985, elle invite les cantons à « soutenir les efforts entrepris pour la promotion de la langue d'origine (...) de tenir compte de mesure appropriée de l'allophonie et des connaissances supplémentaires dans la langue et la culture du pays d'origine dans le cadre de l'évaluation des élèves »⁴. D'entente avec les dé-

¹ Principes relatifs à la scolarisation des enfants de travailleurs migrants, 2 novembre 1972

² Allemann-Ghionda, Cristina (2002). *Schule, Bildung und Pluralität*. Bern: P. Lang : 277

³ Imhof, Edith (1987). *Cours de langue et de culture d'origine : résultats d'une enquête adressée aux départements cantonaux de l'instruction publique*. Le Grand-Saconnex/Genève, Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation.

⁴ Recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère 24/25 octobre 1991

légues cantonales à l'éducation interculturelle, le secrétariat général de la CDIP publie régulièrement depuis 2004 une banque de données sur les cours LCO⁵, donc le texte introductif affirme :

- Les enfants issus de la migration ont droit au maintien de la langue et de la culture de leur pays d'origine.
- Le soutien à la promotion de la langue première doit intervenir dès l'âge préscolaire.
- Les parents issus de la migration doivent recevoir, de la part des autorités, des informations sur les offres de formation.
- Les installations (en particulier les salles de classe) et le matériel scolaire (infrastructure) sont mis à disposition gratuitement par les communes.
- Le soutien aux cours LCO doit porter sur deux heures au minimum par semaine qui seront, dans la mesure du possible, intégrées dans les temps d'enseignement.
- La fréquentation et éventuellement les notes obtenues sont à inscrire dans les livrets scolaires.
- L'allophonie et les connaissances supplémentaires dans la langue et la culture du pays d'origine acquises dans les cours LCO sont à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation des résultats scolaires et lors des décisions portant sur la promotion et la sélection des élèves.
- La collaboration entre les enseignantes et enseignants de l'école ordinaire et ceux des cours LCO est encouragée.

Le texte de 1991 ajoute en outre que les cantons sont invités à recommander aux communes de « mettre leur installation et le matériel scolaire adéquat gratuitement à la disposition des enfants, des adolescents et des parents étrangers afin de contribuer à leur intégration dans le domaine de l'éducation et de la formation »⁶.

Sous le titre « Pourquoi un enseignement en langue première? » le site de la CDIP reprend l'argumentation suivante : « La recherche sur l'acquisition du langage chez les enfants bilingues ou plurilingues montre qu'un bon niveau de compétence en langue première a des répercussions positives sur l'apprentissage d'autres langues. En d'autres mots, la valorisation de la langue première n'empêche ni ne retarde l'apprentissage de la langue seconde ou de langues étrangères. Bien au contraire, de bonnes connaissances en langue première constituent un avantage, sans oublier qu'elles pourront être plus tard un atout professionnel. Elles permettent également à l'enfant de mieux

<http://www.edk.ch/dyn/14694.php>; <http://edudoc.ch/record/24417/files/D36B.pdf>

⁵ Base de données de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO) <http://www.edk.ch/dyn/19249.php>

⁶ Recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère du 24 octobre 1991 ; http://edudoc.ch/record/25485/files/EDK-Empfehlungen_f.pdf.

construire son identité et de mieux se situer dans son environnement social »⁷.

Une nouvelle impulsion pour ces activités vient de l'art. 11 de l'Ordonnance sur les langues (OLang). Sur son site, l'Office fédéral de la culture justifie ainsi le soutien accordé à ce titre aux projets en faveur des cours LCO : « le fait de posséder de bonnes connaissances de la langue première facilite l'acquisition de la langue nationale locale. Encourager ce type d'enseignement intégré permet donc de favoriser en même temps l'apprentissage de la langue première et les compétences dans la première langue nationale »⁸.

L'art. 11 constitue également le cadre ayant rendu possible notre travail d'enquête. L'OFC écrit sur son site : « Sur la base de la LLC (art. 16) et de l'OLang (art. 10 et 11) la Confédération peut accorder des aides financières aux cantons dans le but de promouvoir des projets innovants et des concepts didactiques nouveaux pour l'enseignement d'une deuxième ou d'une troisième langue nationale (...). La Confédération peut également accorder des aides financières aux cantons dans le but **d'améliorer les conditions cadre de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (dit enseignement LCO), notamment dans le but d'améliorer la formation continue des enseignant-e-s et d'élaborer du nouveau matériel didactique** »⁹.

Finalement, la « stratégie nationale pour le développement de l'enseignement des langues », adoptée en mars 2004 par la CDIP¹⁰, prévoit une mise en valeur des langues d'origine liées au contexte migratoire dans le cadre des cours de langue et de culture d'origine (LCO) et des activités de type éveil au langage et ouverture aux langues (EOLE).

Par ailleurs, les cantons qui adhèrent à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS, art. 4, al. 4) s'engagent à apporter leur soutien aux cours de langue et de culture d'origine (LCO) organisés dans le respect de la neutralité religieuse et politique : ceci ouvre aussi de nouvelles perspectives d'interaction entre cours LCO et école publique suisse.

L'enquête « Situation professionnelle et besoins en matière de formation continue des enseignant-e-s LCO » vise à cerner les caractéristiques actuelles de

⁷ <http://www.edk.ch/dyn/19256.php>

⁸ <http://www.bak.admin.ch/kulturschaffen/04245/04246/04731/index.html?lang=frs>

⁹ <http://www.bak.admin.ch/kulturschaffen/04245/04246/04731/index.html?lang=frs>

¹⁰ Stratégie nationale pour le développement de l'enseignement des langues de la CDIP : http://edudoc.ch/record/30009/files/Sprachen_f.pdf

cette réalité en mutation afin de fournir aux intervenant-e-s des outils pour mieux connaître la situation dans laquelle ils sont appelés à œuvrer et à fournir une offre de soutien et de formation en adéquation avec les besoins. L'enquête entend réunir l'information nécessaire au travers d'un questionnaire adressé aux enseignant-e-s des cours LCO dans six cantons, afin de développer des offres adéquates de formation continue pour les enseignant-e-s LCO et améliorer les conditions cadres nécessaires à l'organisation de la matière enseignée dans les cours LCO.

1.2 Méthodes

L'enquête a été conduite dans six cantons, dont deux germanophones, un bilingue français-allemand et trois francophones, qui diffèrent pour leur taille et le rapport ville-campagne : Berne, Lucerne, Soleure, Genève, Jura et Vaud. Tous les cantons contactés ont répondu présents à notre invitation à participer à l'enquête, témoignant ainsi de leur intérêt pour cette thématique.

Afin d'assurer une couverture optimales des enseignant-e-s LCO actifs dans les six cantons, nous avons pris contact avec les délégué-e-s cantonaux à l'éducation interculturelle, le plus souvent chargé-e-s des relations avec les cours LCO. L'entretien de type exploratoire a servi à récolter une première information sur les activités développées dans ce cadre dans chaque canton. Cette information a servi de base pour dresser, en premier lieu, la liste des destinataires de l'enquête et, en second lieu, pour tester la représentativité de l'échantillon des répondant-e-s.

Il faut mentionner à cet égard que la qualité de la relation entre le/la responsable cantonal-e pour l'éducation interculturelle et les coordinateurs/trices des cours LCO diffère significativement d'un canton à l'autre. Le canton de Vaud ne possède, par exemple, pas d'information détaillée sur les cours dispensés sur son territoire, puisque ce domaine est considéré comme une compétence municipale. Pour dresser la liste des professeur-e-s actifs/tives dans ce canton, nous avons pris contact avec les autorités communales et/ou les délégué-e-s à l'intégration de Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Renens et Vevey : à ce niveau, la réponse a été des plus encourageantes car l'organisation de ces cours est une question très vivement débattue au niveau local, les représentant-e-s des collectivités immigrées étant très sensibles à la transmission de la langue d'origine. Grâce à l'aide précieuse des responsables cantonaux, aussi tenace qu'efficace, nous avons pu dresser une liste de 77 enseignant-e-s œuvrant dans le canton auprès de plus de 4100 élèves. Si nous ne pouvons donc prétendre à l'exhaustivité, nous estimons l'avoir largement approchée.

Un entretien semi-directif approfondi a ensuite été mené avec chacun-e de ces délégué-e-s cantonaux afin d'obtenir de plus amples informations sur les règlements cantonaux des activités LCO : les cours, leur évolution, la situation actuelle et leur analyse sur le déroulement de cette activité. Dans le même ordre d'idées, a été interrogé-e un-e enseignant-e LCO dans chaque canton. Chacun-e d'entre eux a été choisi de manière à prendre en compte un maximum de langues enseignées, de pays d'origine et de structures organisationnelles des cours LCO dans le but de récolter le point de vue des enseignant-e-s. Ces informations ont servi de base pour la préparation d'un questionnaire écrit avec réponses pour la plupart fermées, destiné aux enseignant-e-s LCO. Le questionnaire a abordé les questions suivantes :

- Conditions cadres des cours LCO (composition des classes, travail avec les parents, matériel didactique)
- Orientation des cours LCO (plan d'études et but des cours)
- Conditions d'engagement du personnel et conditions de travail au sein des diverses structures organisationnelles
- Lieux de travail des enseignant-e-s
- Accès à l'infrastructure scolaire
- Contacts avec l'école suisse et son personnel
- Formation initiale et continue des enseignant-e-s
- Connaissances linguistiques
- Statut juridique et durée de séjour des enseignant-e-s
- Autres activités (professionnelles) et fonctions des enseignant-e-s
- Perspectives d'emploi à moyen terme.

Au total, le questionnaire comptait 65 questions. Les enseignant-e-s interrogé-e-s y ont consacré en moyenne 50 minutes de leur temps en Suisse alémanique et 40 minutes en Suisse romande (moyennes ajustées).

Le questionnaire a en effet été administré en ligne dans les deux versions linguistiques, française et allemande. Le questionnaire en ligne a été développé sur le programme *Qualtrics* mis à disposition par l'Université de Neuchâtel : ce programme offre une mise en page des questions agréable pour l'utilisateur et des possibilités d'exploitation statistique intéressante. Le questionnaire a été hébergé par le site du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Dans cinq cantons, le/la responsable cantonal-e des cours LCO a envoyé par mail ou par courrier l'information concernant le questionnaire, en recommandant aux enseignant-e-s de participer à l'enquête. Dans le canton de Vaud l'équipe de recherche a, en revanche, pris en charge l'envoi de l'information à chacun des enseignant-e-s. Une lettre de recommandation de

l'administration scolaire vaudoise était jointe à ce courrier. L'envoi de l'information concernant les questionnaires aux enseignant-e-s LCO était accompagné, dans tous les cantons, par une lettre des autorités cantonales témoignant de l'intérêt des autorités pour les résultats obtenus et invitant les enseignant-e-s à participer à l'enquête.

Une version papier – elle aussi en versions française et allemande – a également été mise à disposition des enseignant-e-s qui préféreraient cette option à la version en ligne : 24% des enseignant-e-s ont en effet eu recours à la version sur support papier. Les questionnaires sur papier ont ensuite été introduits dans le système en ligne pour en faciliter l'exploitation sur le programme SPSS.

Un groupe d'accompagnement a été institué pour accompagner le travail des chercheuses. Il était constitué de délégué-e-s à l'éducation interculturelle des cantons impliqués dans l'enquête. La déléguée de Bâle a également été invitée à participer au groupe d'accompagnement, en raison de sa longue expérience dans la collaboration avec les responsables des cours LCO. La Ville de Lausanne était également représentée dans le groupe, en raison de son aide dans l'établissement de la liste des enseignant-e-s LCO et de son intérêt de longue date pour cette matière, tel qu'il s'est notamment manifesté par la publication en 2012 d'un rapport sur les cours LCO dans la municipalité (Schaer 2012).

Se sont jointes à ce groupe deux expertes de la Haute école pédagogique de Zurich et une de Lausanne, ainsi que d'une personne du FIMM (Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants, association faîtière des migrants, <http://www.fimm.ch/>) bien au fait des cours LCO.

Le groupe d'accompagnement a été sollicité à deux reprises : il a d'abord commenté le questionnaire et il a été appelé à donner son avis sur une version provisoire du rapport, notamment pour la partie inhérente aux recommandations.

1.3 Echantillon

L'enquête s'est déroulée entre novembre 2012 et janvier 2013. Malgré le fait qu'elle ait coïncidé avec la période des fêtes de fin d'année, la réponse a été des plus favorables, sans doute à cause du travail de préparation qui a aussi comporté un travail de sensibilisation des autorités cantonales et des coordinateurs/trices des cours LCO.

Sur les 448 enseignant-e-s auxquels s'adressait notre questionnaire, 231 ont pris le temps d'y répondre et constituent ainsi notre échantillon. Le taux de réponse est donc très élevé puisqu'il se situe à 52% pour l'ensemble des can-

tons considérés, plus précisément à 63% dans les cantons romands et à 46% dans les cantons alémaniques (Tableau 1).

Tableau 1: Vue d'ensemble de l'échantillon : taux de réponse par canton

Nombre ELCO	Questionnaires terminés	% réponses	BE	LU	SO	GE	JU	VD
CH alémanique	301	138	46	38	58	75		
CH romande	147	93	63			59	89	64
Total	448	231	52					

Le taux le plus élevé est celui du canton de Jura, suivi de celui du canton de Soleure ; les taux les plus bas ont été enregistrés respectivement à Berne et à Lucerne. Il faut tenir compte du fait qu'environ 20% des enseignant-e-s LCO travaillent dans plusieurs cantons : citons à titre d'exemple les professeurs d'espagnol à Genève qui enseignent également dans le canton de Vaud. Ainsi un seul enseignant d'espagnol actif à Genève a répondu à l'enquête, mais 6 sur 9 de ceux travaillant dans le canton de Vaud ont rempli le questionnaire. Les réponses de ces enseignant-e-s travaillant dans les deux cantons ont été comptabilisées comme relevant du canton où leur activité est la plus importante. Le taux de réponse est ainsi quelque peu sous-estimé dans certains cas.

En guise d'introduction à une description détaillée de l'échantillon par canton, le Tableau 2 offre un aperçu des effectifs ayant répondu au questionnaire par canton.

Tableau 2: Vue d'ensemble : langues et enseignant-e-s inclus dans l'échantillon en nombres absolus

Nombre de...	BE	LU	SO	GE	JU	VD
Langues	23	21	14	10	5	24
ELCO	213	57	32	61	9	77

Berne

Le taux de réponse dans le canton de Berne est de 38% ; 18 des 23 langues d'origine enseignées dans le canton sont représentées dans l'échantillon.

Sur les 82 personnes répondantes, 79% ont utilisé la modalité en ligne (dont 64% en version allemande et 15% en version française) alors que 17 (21%) enseignant-e-s ont répondu en remplissant le questionnaire sur papier.

Lucerne

Le taux de réponse dans le canton de Lucerne est de 58% ; 17 des 21 langues d'origine enseignées dans le canton sont représentées dans l'échantillon.

Sur les 33 personnes répondantes, 48% ont utilisé la modalité en ligne (dont 44% en version allemande et 4% en version française) alors que 17 enseignant-e-s (52%) ont répondu en remplissant le questionnaire sur papier.

Soleure

Le taux de réponse dans le canton de Soleure est de 75%; 10 des 11 langues d'origine enseignées dans le canton sont représentées dans l'échantillon.

Sur les 24 personnes répondantes, une majorité (58%) a utilisé la modalité en ligne (dont 42% en version allemande et 6% en version française) alors que 10 enseignant-e-s (42%) ont répondu en remplissant le questionnaire sur papier.

Genève

Le taux de réponse dans le canton de Genève est de 59%; 10 des 11 langues d'origine enseignées dans le canton sont représentées dans l'échantillon.

Sur les 36 personnes répondantes, 86% ont utilisé la modalité en ligne en version française alors que 5 enseignant-e-s (14%) ont répondu en remplissant le questionnaire sur papier.

Jura

Le taux de réponse dans le canton du Jura est de 89%; 4 des 5 langues d'origine enseignées dans le canton sont représentées dans l'échantillon.

Sur les 8 personnes répondantes, 2/3 ont utilisé la modalité en ligne (dont 1 en version allemande), alors que 2 enseignant-e-s (25%) ont répondu en remplissant le questionnaire sur papier.

Vaud

Le taux de réponse dans le canton de Vaud est de 64%; 10 des 21 langues d'origine enseignées dans le canton sont représentées dans l'échantillon.

Sur les 49 personnes répondantes, 43 (86%) ont utilisé la modalité en ligne en version française alors que 6 enseignant-e-s (14%) ont répondu en remplissant le questionnaire sur papier.

1.4 Représentativité de l'échantillon

L'enquête avait une visée exhaustive : nous n'aboutissons toutefois qu'à un échantillon en raison du fait que nombre d'enseignant-e-s concerné-e-s n'ont pas répondu à notre sollicitation. Il convient, dès lors, d'évaluer la représentativité de cet échantillon.

Pour évaluer la représentativité de l'échantillon constitué par les répondants à notre questionnaire, nous avons retenu comme critère la proportion d'enseignant-e-s travaillant dans des organisations consulaires ou d'ambassade, telle qu'elle apparaît dans les informations réunies par les délégué-e-s cantonaux/ales à l'éducation interculturelle. Le choix de l'indicateur enseignant-e-s dans les structures émanant des Etats d'origine est fonction de l'hypothèse que l'information concernant cette forme est la plus précise des trois options proposées (structures adossées aux ambassades ou aux consulats, associations ou fondations, autres types de structures). Cet indicateur relevé dans les informations recueillies à propos de l'univers de référence a été comparé au même indicateur dans l'échantillon des répondants.

Tableau 3: Proportion d'enseignant-e-s LCO travaillant dans des organisations de type consulat ou ambassade selon les informations cantonales et dans l'échantillon

Cantons	Informations cantonales		Echantillon	
	N	% enseignant-e-s consulaires	N	% enseignant-e-s consulaires
Berne	213	21.6%	82	35.4%
Lucerne	57	33.3%	33	27.3%
Soleure	31	67.7%	23	30.4%
Genève	61	72.1%	36	63.9%
Jura	9	55.6%	8	37.5%
Vaud	77	57.1%	49	69.4%
Total	448	39.7%	231	45.5%

Sur les 448 enseignant-e-s LCO des 6 cantons, 40% travaillent dans des structures émanant des autorités de leur pays d'origine. Sur les 231 enseignant-e-s ayant répondu à notre questionnaire, 46% opèrent dans ce type de structures (Tableau 3).

Le calcul de l'écart type et de l'intervalle de confiance (Tableau 4) montre que la représentativité de l'ensemble de notre échantillon est assurée dans la mesure où la valeur observée de cet indicateur se situe à l'intérieur de l'intervalle de confiance. En conséquence, nos analyses concernent le plus souvent l'ensemble des enseignant-e-s LCO recensé-e-s et non pas par canton, ou distinguent les situations selon le type de structure organisationnelle dans laquelle l'enseignant-e est appelé-e à œuvrer. Il en va de même pour la représentativité des données à l'échelle cantonale pour chaque canton, avec toutefois deux exceptions.

Tableau 4: Ecart type et intervalle de confiance

Cantons	Ecart type 5%	Valeur inférieure	Valeur supérieure
Bern	0.10	0.25	0.46
Lucerne	0.15	0.12	0.42
Soleure	0.19	0.12	0.49
Genève	0.16	0.48	0.80
Jura	0.34	0.04	0.71
Vaud	0.13	0.56	0.82
Total	0.06	0.39	0.52

Dans deux cantons en effet, notre échantillon s'écarte de la situation telle que décrite par les autorités scolaires cantonales puisque la valeur de l'indicateur se situe à l'extérieur de l'intervalle : Soleure et Berne. Il faudra donc en tenir compte lors de l'examen des données désagrégées par canton.

1.5 Structure du présent document

Après ce premier chapitre introductif, le rapport relate les résultats de l'exploitation des données d'enquête.

Le chapitre 2 traite des structures organisationnelles en charge des cours LCO dans les cantons, de leurs perspectives d'évolution. Il décrit le cadre juridique et réglementaire des cours LCO dans les cantons analysés ainsi que des conditions cadres dans lesquels les enseignant-e-s dispensent leurs cours, que ce soit en termes d'infrastructure à disposition ou de contact avec l'école publique suisse.

Le chapitre 3 se penche sur les enseignant-e-s eux-mêmes : il dresse leur profil sociodémographique, décrit leur niveau de formation général et professionnel, leurs compétences linguistiques et détaille différents aspects de leurs conditions de travail : charge de travail, rémunération, autre activité professionnelle.

Le chapitre 4 est consacré à la formation continue : il discute d'abord les expériences passées de formation continue des enseignant-e-s LCO et présente les besoins et les souhaits en matière de formation continue ayant récolté les faveurs des répondant-e-s.

Le chapitre 5 dresse les conclusions et formule des recommandations élaborées en collaboration avec le groupe d'accompagnement.

Les annexes résument les résultats principaux sous forme de tableaux détaillant les conditions cadres cantonales et les résultats de l'enquête par canton.

2 Les cours LCO et leur insertion dans l'école suisse

Ce chapitre décrit les cours de langue et culture d'origine en traitant des structures organisationnelles en charge des cours LCO dans les cantons et de leurs perspectives d'évolution (§ 2.1). Il aborde ensuite les conditions cadres dans lesquelles les enseignant-e-s impartissent leurs cours, que ce soit en termes d'infrastructure à disposition ou de contact avec l'école publique suisse (§ 2.2).

2.1 Description des cours recensés

2.1.1 Offre de cours

Les 231 enseignant-e-s LCO ayant participé à l'enquête représentent 20 langues, sur les 35 enseignées dans le cadre LCO en Suisse¹¹. Les langues les plus représentées parmi les ELCO de notre échantillon sont évidemment celles des groupes immigrés les plus nombreux, à savoir portugais, italien, albanais et espagnol.

Deux langues sont en quelque sorte des invités surprise parmi les langues comptant le plus d'enseignant-e-s dans notre échantillon : le tamoul (21%) et le chinois (6%), des proportions supérieures à celles des populations parlant ces langues en Suisse.

¹¹ CDIP: <http://www.edk.ch/dyn/19249.php>

Tableau 5: Répondant-e-ts selon la langue enseignée

Langue	Nombre de répondant-e-s	Pourcentage
tamoul	48	20.8%
portugais	46	19.9%
italien	43	18.6%
espagnol	21	9.1%
albanais	16	6.9%
chinois	14	6.1%
arabe	7	3.0%
japonais	6	2.6%
russe	5	2.2%
serbe	5	2.2%
français	3	1.3%
croate	3	1.3%
turc	3	1.3%
grec	2	.9%
slovène	2	.9%
tigrinya	2	.9%
hongrois	2	.9%
kurde	1	.4%
tibétain	1	.4%
vietnamien	1	.4%

Cette forte participation traduit sans doute la mobilisation de ces collectivités pour la transmission de leur langue parmi les immigré-e-s en Suisse. Une représentation plus que proportionnelle à l'importance des cours au niveau national est aussi à signaler pour le japonais.

La distribution cantonale des enseignant-e-s ayant répondu à notre questionnaire est, comme on pouvait s'y attendre, un reflet assez fidèle de la présence des divers groupes immigrés en Suisse. Ainsi les enseignant-e-s d'arabe se trouvent principalement à Genève, même si d'autres sont actifs à Berne, Lucerne et Vaud (Fibbi et al. 2013). C'est à Berne que l'on trouve la plus forte concentration d'enseignant-e-s de tamoul, mais des enseignant-e-s de cette langue sont aussi nombreux dans les autres cantons alémaniques (Moret et al. 2007). A Genève encore, plus de la moitié des enseignant-e-s ayant participé à notre enquête sont portugais alors qu'ils représentent un tiers des enseignant-e-s LCO actifs dans le canton de Vaud (Fibbi et al. 2010). Relevons toutefois que Berne présente aussi un nombre élevé d'enseignant-e-s de chi-

nois et d'espagnol, qu'ils soient ibériques ou latino-américains, ce qu'on ne saurait ramener à une présence marquée de ces populations dans ce canton¹².

2.1.2 Formes organisationnelles

Les structures qui organisent les cours LCO sont très différentes en raison de l'histoire migratoire des groupes et des rapports institutionnels de chaque groupe avec les autorités de leur pays d'origine. Historiquement, ce sont les représentations officielles des pays d'origine qui ont mis sur pied ces offres de cours et ont négocié avec les autorités en Suisse les relations avec l'école obligatoire suisse : c'est notamment le cas pour les Italiens, les Espagnols, les Portugais et les Turcs.

Depuis, nombre d'associations ont cependant pris l'initiative de mettre sur pied des cours, au point que, comme le montre la dernière colonne (Total du Tableau 6), les cours organisés par des associations d'immigré-e-s en général, ou plus spécifiquement de parents d'élèves, représentent aujourd'hui une proportion identique à celle des cours organisés par les représentations officielles.

Tableau 6: ELCO participant à l'enquête, selon les structures organisationnelles par canton (en %)

	Berne	Lucerne	Soleure	Genève	Jura	Vaud	Total
Consulat/ Ambassade	35.4	27.3	30.4	63.9	37.5	69.4	45.5
Association / Fondation	46.3	63.6	60.9	30.6	62.5	30.6	45.0
Autre organisation	18.3	9.1	8.7	5.6	0.0	0.0	9.5
N=	82	33	23	36	8	49	231

L'analyse des formes organisationnelles montre une nette différenciation entre les cantons ayant participé à l'enquête. Les structures associatives représentent deux tiers de l'offre de cours à Lucerne, Soleure et au Jura et sont prépondérantes à Berne, alors que les structures consulaires prédominent

¹² Des nombreux ELCO travaillant notamment dans les structures émanant des Etats d'origine (italiens, espagnols et portugais), travaillent dans plusieurs cantons en même temps.

dans l'offre de cours à Genève et Vaud¹³. En outre, on trouve dans les cantons alémaniques sous étude davantage d'initiatives individuelles ou commerciales à l'origine de l'offre de cours LCO ; ces acteurs sont pratiquement absents en Suisse romande.

Tableau 7: Durée d'activité des organisations offrant des cours par canton (en %)

	Berne	Lucerne	Soleure	Genève	Jura	Vaud	Total
< 2 ans	8.5	6.1	9.1	0.0	0.0	2.1	5.3
2-5 ans	13.4	12.1	9.1	11.1	0.0	4.2	10.1
6-10 ans	13.4	9.1	13.6	5.6	0.0	4.2	9.2
11-20 ans	22.0	33.3	40.9	19.4	28.6	6.3	21.9
> 20 ans	42.7	39.4	27.3	63.9	71.4	83.3	53.5
N=	82	33	22	36	7	48	228

Les cantons alémaniques prenant part à cette enquête sont confrontés à une certaine vivacité des collectivités immigrées quant à l'organisation des cours LCO : 20% de cette offre de formation est le fait de structures organisationnelles ayant une expérience d'activité inférieure à 5 ans. Les cantons romands dans notre échantillon ont, en revanche, à faire avec une majorité d'interlocuteurs pouvant faire valoir une expérience de plus de vingt ans (Tableau 7).

Tableau 8: Organisations ayant 10 ans et plus d'activité par canton (en %)

	Berne	Lucerne	Soleure	Genève	Jura	Vaud
Consulat, Ambassade	49.1	27.3	30.4	63.9	37.5	69.4
Association, Fondation	41.4	63.6	60.9	30.6	62.5	30.6
Autre organisation	9.4	9.1	8.7	5.6	0	0
N=	53	24	15	30	7	43

Il ne faudrait cependant pas conclure de l'observation des deux tableaux précédents que seules les structures officielles possèdent une expérience certaine en matière de cours LCO. Le Tableau 8 montre en effet que les associations

¹³ L'impossibilité d'établir une liste exhaustive des cours dispensés dans le cas du Canton de Vaud (cf. § 1.2) pourrait introduire un biais dans l'échantillon. Toutefois, la similitude de la situation vaudoise avec celle genevoise rend moins plausible cette éventualité.

représentent une réalité consolidée en Suisse alémanique, dans la mesure où plus de la moitié d'entre elles exerce cette activité depuis 10 ans et plus.

Tableau 9: Taille des classes selon la forme organisationnelle (en %)

Elèves	Consulat, Ambassade	Association, Fondation	Autre organisation
3-6 élèves	3.8	19.2	40.9
7-15 élèves	58.7	65.4	40.9
16-24 élèves	37.5	15.4	18.2
N=	104	104	22

La forme organisationnelle a aussi un impact concret sur les conditions d'enseignement : la taille des classes varie notamment singulièrement en fonction de ce paramètre. Les cours consulaires enregistrent les classes les plus fréquentées, les autres organisations les classes les moins nombreuses et les associations se trouvent en position intermédiaire (Tableau 9).

2.1.3 Futur institutionnel

Les activités LCO traversent une période de changement car de nouveaux groupes immigrés investissent ce champ et les structures organisationnelles se transforment. Nous avons voulu sonder l'opinion des enseignant-e-s LCO quant aux perspectives d'évolution de l'activité qu'ils/elles exercent. L'analyse de ces perspectives est réalisée sous trois angles : la langue enseignée, la forme organisationnelle et le canton ; elle brosse le paysage à moyen terme des cours LCO dans les cantons étudiés.

Certains enseignant-e-s LCO (8 langues) affichent un grand optimisme quant aux perspectives de développement de leur activité. Relevons d'une part, qu'ils se prononcent à propos de langues de « nouveaux » groupes immigrés (cf. arabe, tigrinya) et que, d'autre part, le nombre d'enseignant-e-s s'exprimant à ce sujet est très limité, une ou deux personnes par groupe linguistique.

Les affirmations concernant le tamoul et l'albanais apparaissent mieux fondées, car elles reposent sur un nombre conséquent de répondant-e-s : la majorité d'entre eux envisagent le futur avec confiance : ce sont les langues de groupes établis en Suisse depuis 20-30 ans et qui comptent des nombreux jeunes. Les Chinois-es connaissent une situation semblable, même si le groupe des sinophones est de dimension plus réduite.

Tableau 10: Perspectives d'élargissement de l'offre à trois ans des cours LCO selon la langue enseignée

Langue	Nb de répondant-e-s	% de perspectives d'élargissement de l'offre de cours
arabe	2	100.0
français	2	100.0
grec	1	100.0
japonais	3	100.0
tibétain	1	100.0
tigrinya	1	100.0
hongrois	1	100.0
vietnamien	1	100.0
tamoul	42	76.2
albanais	11	54.5
turc	2	50.0
chinois	11	45.5
espagnol	17	35.3
serbe	4	25.0
portugais	37	18.9
italien	28	10.7
croate	3	0.0
slovène	2	0.0
kurde	0	0.0
russe	3	0.0

Parmi les groupes d'enseignant-e-s LCO comptant de nombreux effectifs et qui sont actifs auprès des populations installées depuis plus longtemps domine, en revanche, un certain pessimisme : moins d'un quart d'entre eux considère vraisemblable le développement ultérieur de l'offre.

Tableau 11: Perspectives d'évolution à trois ans des cours LCO selon la forme organisationnelle (en %)

	Consulat / Ambassade	Association / Fondation	Autre Organisation	Total
plus de cours	7.6	60.0	54.5	34.9
tel quel	17.1	22.0	22.7	19.8
moins de cours	56.2	7.0	9.1	29.7
ne sait pas	19.0	11.0	13.6	14.9
N=	105	104	22	227

Le Tableau 11 montre que, du point de vue de la forme organisationnelle, les structures adossées à des représentations officielles sont en perte de vitesse, car plus de la moitié des ELCO actifs dans ce cadre voient des perspectives

sombres et 1 personne sur 5 préfère ne pas se prononcer. Les associations, ainsi que les autres formes organisationnelles qui jouent toutefois un rôle mineur dans l'offre de cours, sont, en revanche, appelées à connaître vraisemblablement une certaine expansion.

Tableau 12: Perspectives d'évolution à trois ans des cours LCO selon le canton (en %)

	Berne	Lucerne	Soleure	Genève	Jura	Vaud	Total
plus de cours	40.7	46.9	31.8	36.1	0.0	24.5	35.2
tel quel	22.2	21.9	31.8	5.6	28.6	18.4	19.8
moins de cours	22.2	18.8	27.3	47.2	42.9	36.7	30.0
ne sait pas	14.8	12.5	9.1	11.1	28.6	20.4	15.0
N=	81	32	22	36	7	49	227

Tenant compte des langues et des structures organisationnelles, il apparaît que les cours LCO sont susceptibles d'expansion à Lucerne, Berne et Genève ; mais c'est aussi à Genève, suivi par le Jura et le canton de Vaud, que le plus d'enseignant-e-s LCO s'attendent à une contraction de l'offre de formation (Tableau 12).

2.1.4 Résumé

L'analyse de l'offre des cours et de sa structuration fournit des indications intéressantes sur la morphologie des cours LCO et leur possible évolution en parallèle avec les mutations qui concernent le paysage migratoire de la Suisse. Deux traits majeurs sont ici à souligner. L'offre de cours est aujourd'hui morcelée en un nombre important de langues avec, notamment, l'apparition des langues asiatiques et africaines : ceci est le reflet de la pluralisation de l'immigration en Suisse – comme d'ailleurs dans nombre d'autres pays européens – et notamment de l'installation de populations arrivées dans le cadre de l'asile. En parallèle avec cette évolution, on observe l'affirmation de structures organisationnelles liées à des associations ancrées en Suisse à côté des traditionnelles structures émanant des Etats d'origine. L'articulation de ces deux traits produit des perspectives d'évolution à moyen terme assez différentes.

2.2 Conditions cadres

Les tâches des enseignant-e-s LCO sont marquées par les conditions cadres dans lesquelles se déroule l'enseignement LCO. Cela englobe l'orientation de

fond (plan d'études, objectifs), les ressources matérielles (moyens d'enseignement, accès à l'infrastructure), l'intégration sociale (évaluation des performances, contacts avec l'école publique, avec les écoles LCO et contacts avec les parents), ainsi que la composition (hétérogénéité) et la taille des classes.

Les conditions cadres dépendent des ressources fixées ou mises à disposition par les structures organisationnelles et le canton d'enseignement. L'ancienneté de la structure organisationnelle LCO (nombre d'années pendant lesquelles l'enseignement LCO a été dispensé) et l'expérience correspondante, le soutien accordé par les pays d'origine, les différents lieux de cours, mais aussi les ressources personnelles des enseignant-e-s LCO (temporelles et financières) peuvent également jouer un rôle.

Etant donné le rôle joué par les cantons concernant les conditions cadres des écoles LCO, nous décrivons dans un premier temps les dispositions cantonales qui réglementent le cadre des LCO.

Avant de réaliser le sondage par questionnaire, nous avons réunis les informations sur les conditions cadres qui existent au niveau cantonal pour les offres de cours LCO (bases, mesures, ressources) dans les six cantons. Nous avons obtenu ces indications au moyen de la base de données de la CDIP¹⁴ et dans le cadre d'interviews avec les interlocuteurs/trices cantonaux/ales.

2.2.1 Conditions cadres cantonales des offres de cours LCO

Le Tableau 13 donne un aperçu synthétique des conditions cadres cantonales des écoles LCO.

Cinq cantons sont dotés de **bases juridiques réglementant l'enseignement LCO**.

Dans tous les cantons, des **salles de classe de l'école obligatoire** sont mises à disposition pour les cours LCO. L'utilisation de l'infrastructure telle que les photocopieuses et autres appareils est organisée de manière variable.

Il est en principe possible dans tous les cantons de joindre **l'évaluation des performances LCO** au bulletin scolaire. L'implication des enseignant-e-s LCO dans les décisions relatives à la sélection et à la promotion n'est explicitement recommandée que dans trois cantons.

Des **investigations formelles pour les nouveaux organismes responsables LCO** sont menées dans cinq cantons. Toutefois, les procédures ne sont pas

standardisées. L'examen porte essentiellement sur les critères suivants : formation des enseignant-e-s, neutralité des cours aux plans religieux et politique, appui sur une association ou une structure organisationnelle similaire, ancrage cantonal.

Les cantons disposent d'**informations sur l'offre de cours LCO** dont l'exhaustivité est variable. Cinq cantons saisissent les adresses de contact des structures organisationnelles LCO et les mettent à disposition sous forme de liste. Seuls trois cantons sont en mesure de fournir des renseignements sur le nombre d'élèves qui suivent des cours LCO.

Les informations sur l'enseignement LCO sont également accessibles sur **internet** dans quatre cantons.

Les ressources nécessaires pour entretenir les contacts et assurer la coordination dans le domaine LCO existent dans cinq cantons. Aucun canton n'est doté d'un budget spécial pour les charges financières occasionnées dans le cadre des tâches de l'interlocuteur/trice cantonal-e pour l'enseignement LCO.

Le canton de Genève est le seul à financer l'enseignement LCO intégré dans le cadre des classes d'accueil pour les élèves nouvellement arrivé-e-s.

Les enseignant-e-s LCO ont accès dans tous les cantons à la **formation continue** publique du corps enseignant des écoles obligatoires. Selon les observations des interlocuteurs/trices cantonaux/ales, ils font cependant peu usage de cette possibilité¹⁵. De plus, la fréquentation de ces cours de formation continue est payante dans quelques cantons.

Dans chacun des douze domaines mentionnés, les trois cantons alémaniques de Berne, de Lucerne et de Soleure disposent d'une mesure ou d'une offre, même si les bases officielles correspondantes sont parfois manquantes. Dans les cantons romands de Genève, du Jura et de Vaud, les mesures existent dans respectivement 10 ou 11 domaines pour deux cantons.

Parmi les cantons ayant participé à l'enquête, le *canton de Vaud* représente une exception dans la mesure où il n'est pas vraiment doté d'une réglementation cantonale, ni de ressources en faveur de l'enseignement LCO (dans 4 domaines sur 12). Comme beaucoup de choses se passent au niveau communal, il a été difficile d'obtenir des renseignements complets (cf. chapitre 1.2).

¹⁴ <http://www.edk.ch/dyn/19265.php>

¹⁵ Toujours est-il que 35% des ELCO indiquent avoir suivi une formation continue auprès d'une institution publique suisse. Cf. chapitre 4.1.2

Tableau 13: Vue d'ensemble des conditions cadres cantonales pour les cours LCO (bases juridiques, mesures, ressources)

Conditions cadre	BE	LU	SO	GE	JU	VD	Observations
Bases juridiques pour les cours LCO (Loi, disposition administrative, décision gouvernementale)	✓	✓	✓	✓	✓		
Salles de classes pour cours LCO	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Utilisation de l'infrastructure scolaire	✓*	✓	✓	(✓)	(✓)	(✓)	✓ base légale ✓ * absence de base légale, mais recommandation de la Direction cantonale de l'Instruction Publique (✓) absence de base légale
Certificat (possibilité d'insérer ou transcrire la note LCO dans le bulletin scolaire)	✓	✓	(✓)	✓	✓	✓	(✓) seulement insertion du rapport sans mention de la note
Recommandations/décisions d'origine dans les décisions de sélection et carrière scolaire (Inclusion des ELCO)	✓	✓	✓				
Admission / Accréditation	(✓)	(✓)	(✓)	(✓)	(✓)		Admissibilité vérifiée par le/la responsable de l'organisation des cours LCO (absence de procédure d'accréditation)
Monitoring / saisie statistique de l'offre de cours LCO	✓	(✓)	(✓)	✓	✓		(✓) saisie du nombre d'élèves partielle ou absente
Information sur l'offre de cours LCO (Liste)	✓	✓	✓	✓	✓		La ville de Lausanne et certaines autres communes tiennent une liste. La direction de l'enseignement au niveau cantonal ne dresse pas de liste.
Informations sur l'Internet	✓	✓	✓	✓	✓		5 à 10% dans les postes cantonaux sont consacrés à l'accompagnement et la coordination des cours LCO
Ressources pour la coordination des cours LCO	✓	✓	✓	✓	✓		(✓) coûts administratifs émanant du budget de l'administration
Budget pour le secteur LCO	✓*	(✓)	(✓)	✓*			✓ * Berne: Jetons de présence pour les rencontres des coordinateurs LCO financés sur le budget de l'administration ✓ * Genève: Cours LCO dans les classes d'accueil financés par le canton
Formation continue des ELCO (Possibilité formelle d'accéder à la formation continue cantonale)	✓*	✓	✓	✓	✓	✓*	✓ * Berne (PH.Bem., IWB), GE (DIP) et Vaud (HEPL): offre de formation continue spécifique pour ELCO
Légende: ✓ disponible							

Source: Entretiens avec les personnes de contact dans les cantons et recherche internet. Voir aussi site CDIP concernant les cours LCO dans les cantons

Dans le contexte de ces conditions cadres cantonales telles qu'elles sont définies dans les documents écrits et selon les renseignements fournis par les interlocuteurs/trices cantonaux/ales, nous examinons ci-après les résultats de l'enquête réalisée auprès des enseignant-e-s LCO.

2.2.2 Orientation de l'enseignement LCO : plan d'études et objectifs

2.2.2.1 Plan d'études

En fonction de la tradition scolaire prévalant dans le pays d'origine, le terme peut comporter des représentations ou conceptions très différentes. Dans la question, nous l'avons défini par l'utilisation des deux termes « Plan d'études / Cursus » puis par l'ajout explicatif « Objectifs et contenus de l'enseignement LCO ». Dans ce cadre, il n'a pas été possible d'examiner dans quelle mesure les plans d'études sont spécifiquement conçus pour l'enseignement LCO ou axés sur l'enseignement régulier dans le pays d'origine.

A la question de savoir si un plan d'études est donné, et dans quelle mesure il revêt un caractère obligatoire, les enseignant-e-s devaient uniquement choisir celle des quatre affirmations correspondant le mieux à la situation. Au total 83% des personnes répondantes indiquent qu'elles disposent d'un plan d'études, tandis que 17% n'en ont pas (Tableau 14).

Tant les cours LCO des consulats ou ambassades que ceux des associations sont dotés d'un plan d'études dans plus de 80% des cas. Toujours est-il que 8% de tou-te-s les enseignant-e-s LCO d'associations affirment qu'ils/elles ne disposent ni d'un plan d'études, ni d'objectifs spécifiés. Pour les autres types d'organisation, la situation est moins homogène et un tiers d'entre elles ne dispose d'aucun plan d'études.

L'absence d'un plan d'études et de directives ciblées peut s'expliquer par le fait que la nouvelle offre se trouve en phase d'élaboration. Si nous ne considérons que les écoles LCO dont l'offre a moins de dix ans, 15% de leur corps enseignant LCO indique n'avoir reçu ni un plan d'études, ni des objectifs d'apprentissage. En revanche, 88% des écoles LCO qui existent depuis plus de 10 ans sont dotées d'un plan d'études.

Tableau 14: Programme scolaire

Buts et contenus des cours LCO	Fréquence	Pourcentage
Nous avons un programme scolaire avec des prescriptions strictes, que je suis tenu-e de respecter	47	83
Nous avons un programme scolaire avec des prescriptions générales, et je dois agir en fonction de celles-ci	137	
Nous n'avons pas de programme scolaire, mais les objectifs généraux des cours LCO sont fixés	26	17
Aucun programme ni objectifs spécifiques ne nous sont imposés	12	
N=	222	

2.2.2.2 Objectifs de l'enseignement LCO

Les objectifs de l'enseignement LCO peuvent avoir une orientation différente en fonction de la situation de la collectivité immigrée. Cela dépend entre autres de la manière dont les familles des élèves sont composées, de la question de savoir si leurs parents sont des immigrant-e-s de la première, deuxième ou troisième génération, s'ils parlent la même langue première, et quelle est la langue parlée dans la famille. De plus, l'histoire de l'intégration du groupe migrant concerné joue également un rôle.

L'exigence des autorités helvétiques compétentes en matière de formation relative à la neutralité religieuse et politique de l'enseignement LCO (concordat HarmoS, art. 4, al. 4) constitue un autre aspect important.

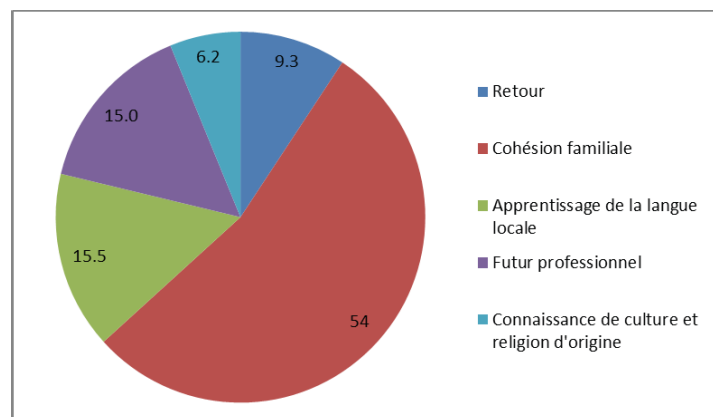
L'orientation et les objectifs de l'enseignement sont en général spécifiés dans les plans d'études. L'expérience montre toutefois que pour le déroulement de l'enseignement, la vision personnelle des enseignant-e-s est plus déterminante que les directives du plan d'études. C'est pourquoi nous avons voulu savoir dans quelle mesure différentes orientations cohabitent parmi les enseignant-e-s LCO. Avec la question relative aux objectifs de l'enseignement LCO, nous voulions couvrir différentes orientations visées possibles au moyen de cinq options spécifiées. Les enseignant-e-s LCO devaient se décider et indiquer lequel des objectifs est le plus important à leurs yeux (Tableau 15).

Tableau 15: Finalités des cours LCO

But principal poursuivi en tant qu'enseignant-e LCO dans l'enseignement	Finalité
Les enfants ne doivent pas oublier la langue de leur pays d'origine, dans l'éventualité où ils y retourneraient un jour et y poursuivraient leur scolarité.	Retour
Les enfants doivent apprendre la langue et la culture de leurs parents/grands-parents, afin qu'ils puissent construire une relation avec les membres de la famille dans le „pays d'origine“ comme en Suisse.	Réalité de la migration, contacts avec la famille
Les enfants doivent connaître la langue LCO pour mieux apprendre la langue locale.	Soutien linguistique (succès scolaire)
Les enfants doivent apprendre cette langue, car cela peut être important pour leur futur professionnel.	Opportunités professionnelles futures
Les enfants doivent connaître la culture et la religion de leurs parents.	Cours de culture et religion

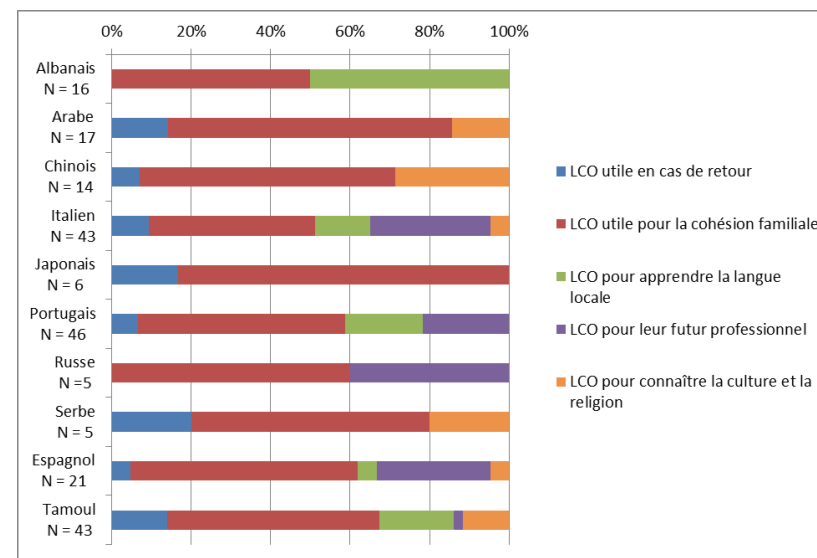
Au total 226 enseignant-e-s LCO (98%) ont répondu à cette question (Graphique 1). Chacune des cinq orientations visées figure dans les réponses, celle vers la réalité des familles issues de la migration et des relations familiales (cohésion familiale) étant désignée comme le principal objectif par une bonne moitié des personnes répondantes (réponse donnée 122 fois). Les objectifs tournés vers la réussite scolaire et professionnelle réunis représentent toutefois, avec respectivement 34 et 35 réponses citées, près d'un tiers ou 31% des réponses données. Pour 21 enseignant-e-s, l'orientation vers le retour dans le pays d'origine occupe le premier plan et 14 enseignant-e-s (2,6%) considèrent qu'il est essentiel que les enfants apprennent à connaître la culture et la religion de leurs parents.

Graphique 1 : Finalité principale des cours LCO (N= 226)



Pour examiner l'impact d'un plan d'études ou de directives relatives aux objectifs d'apprentissage (cf. ci-dessus : plan d'études) sur les objectifs des enseignant-e-s LCO, nous avons classé les réponses en deux groupes pour les analyser : celles avec plan d'études ou directives et celles sans directives. Il s'est avéré qu'au sein des deux groupes, environ la moitié des enseignant-e-s citent la cohésion familiale comme principal objectif. L'orientation qui place au premier plan la religion et la culture des parents est citée treize fois dans les réponses des enseignant-e-s du groupe avec directives, et une seule fois dans les réponses du groupe sans directives.

Graphique 2 : Objectifs poursuivis par les ELCO selon les groupes linguistiques d'au moins N ≥ 5



Nous avons en outre examiné dans quelle mesure les orientations visées des enseignant-e-s LCO sont représentées différemment dans les groupes linguistiques. Nous avons analysé les réponses des groupes linguistiques dont au moins cinq enseignant-e-s LCO ont participé à l'enquête (Graphique 2). Parmi les enseignant-e-s des cours LCO en albanais, japonais et russe, seules deux orientations visées sont à chaque fois représentées. Pour les enseignants d'italien, espagnol et tamoul, toute la palette des orientations visées pouvant être choisies est citée. Pour le groupe portugais, la diversité est également grande avec quatre orientations visées nommées.

2.2.2.3 Commentaires et conclusions : orientation de l'enseignement LCO

Tant les écoles LCO des consulats que celles des associations disposent dans leur majeure partie d'un *plan d'études*. Les plans d'études ne sont parfois développés qu'au fil des ans, c'est pourquoi les écoles LCO plus jeunes sont seulement deux tiers à pouvoir s'appuyer sur un plan d'études au cours de leurs dix premières années d'existence.

En ce qui concerne l'orientation et le développement des *plans d'études et objectifs de l'enseignement LCO*, il est indiqué de tenir compte des direc-

tives, travaux et évolutions existants lors de l'évaluation des résultats. C'est pourquoi nous décrivons dans un premier temps les principaux éléments dans le contexte desquels nous aboutissons à des conclusions sur les résultats de l'enquête.

Quelques structures organisationnelles de pays d'immigration traditionnels (Italie, Espagne, Portugal, entre autres) ont au fil des ans adapté leurs plans d'études et objectifs aux conditions linguistiques des élèves et à leurs perspectives de séjour en Suisse. Dans les années 60, l'orientation vers le retour dans le pays d'origine occupait le premier plan et pour la plupart des enfants, la langue d'origine était aussi la langue première (Caprez-Krompæk 2010, p. 85s.)¹⁶. Depuis lors, de nombreux élèves provenant de familles de la deuxième et troisième génération, la langue d'origine a perdu sa situation dominante par rapport à la langue locale et l'orientation vers le retour ne représente plus une option très urgente. Les plans d'études et les moyens d'enseignement ont été adaptés en conséquence, ce qui signifie que l'enseignement dans la langue première a dû être modifié de manière méthodique pour devenir l'enseignement dans la langue seconde ou dans la langue étrangère.¹⁷

Le plan d'études cadre « *Kurse in heimatlicher Sprache und Kultur* » (cours de langue et culture d'origine) du canton de Zurich contient une définition de l'enseignement LCO qui est orientée vers l'évolution globale des enfants et des jeunes plurilingues ayant une double culture :

« Dans les cours de langue et culture d'origine (LCO), les enfants et adolescents élargissent leurs compétences dans leur langue d'origine autre que l'allemand. Il s'agit en général d'une langue première, parfois aussi d'une langue seconde. Les élèves approfondissent en outre leurs connaissances sur leur culture d'origine et leurs modes de vie. Ils/elles se penchent sur leur situation dans différents modes de vie et améliorent ainsi leur aptitude à s'intégrer dans la société, que ce soit en Suisse ou le cas échéant dans leur

¹⁶ Au sujet du contexte historique, cf. chapitre 1.1

¹⁷ Exemple LCO espagnoles : depuis 2010, les contenus des cours LCO des consulats espagnols sont calqués sur le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Les objectifs sont donc déterminés d'après les niveaux A1 à C1 pour l'espagnol en tant que langue étrangère. Les classes sont en partie composées en fonction de l'âge, et en partie en fonction du niveau de langue atteint. Dans les classes présentant une hétérogénéité linguistique, l'enseignement se fait par groupes de niveau. En fin d'année scolaire, les élèves sont évalués en fonction des compétences linguistiques acquises selon le CECR. Pour les différents niveaux du CECR, ils/elles peuvent passer un examen pour l'obtention des diplômes DELE reconnus au niveau international (DELE = Diplomas de Español como Lengua Extranjera / diplôme d'espagnol comme langue étrangère).

pays d'origine (au cas où ils/elles y retourneraient plus tard). Les cours leur apportent un soutien global par rapport à leur évolution linguistique, cognitive, sociale et émotionnelle. » (Bildungsdirektion Kanton Zürich, Volksschulamt 2011, p. 7, notre traduction).

Dans sa définition des cours LCO, la *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)* souligne les avantages de l'enseignement de la langue première pour la réussite scolaire et les futures opportunités des enfants :

« La recherche sur l'acquisition du langage chez les enfants bilingues et plurilingues montre qu'un bon niveau de compétence en langue première a des répercussions positives sur l'apprentissage d'autres langues. En d'autres mots, la valorisation de la langue première n'empêche ni ne retarde l'apprentissage de la langue seconde ou de langues étrangères. Bien au contraire, de bonnes connaissances en langue première constituent un avantage, sans oublier qu'elles pourront être plus tard un atout professionnel. Elles permettent également à l'enfant de mieux construire son identité et de mieux se situer dans son environnement social. »¹⁸

Les résultats de l'enquête suggèrent l'appréciation suivante :

Les orientations visées des enseignant-e-s LCO correspondent à plus de 80% à celles de la conception suisse (plan d'études cadre LCO canton de Zurich, CDIP, HarmoS article 4, alinéa 4). Néanmoins, il se trouve encore quelques enseignant-e-s LCO qui citent la culture et la religion comme principal objectif (6%). Compte tenu des directives relatives à un enseignement neutre sur le plan politique et confessionnel, un besoin d'information et de clarification de la part des autorités suisses est identifié à ce niveau.

La diversité existante au niveau des objectifs à l'intérieur des mêmes groupes linguistiques confirme l'observation selon laquelle les objectifs des enseignant-e-s ne sont pas uniquement orientés vers les directives des plans d'études et les systèmes de valeurs inhérents aux groupes linguistiques. Les plans d'études disponibles n'apportent donc nullement la garantie que l'enseignement est tourné vers les objectifs correspondants. Les enseignant-e-s orientent leurs cours en fonction de leurs perceptions et attitudes personnelles.

¹⁸ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP, sur son site internet à propos de la question : « Pourquoi un enseignement en langue première ? », <http://www.edk.ch/dyn/19256.php>

Cet élément est également déterminant dans la perspective de futures formations continues. Les attitudes et objectifs des enseignant-e-s peuvent par exemple être remis en question et confrontés avec le Rahmenlehrplan du canton de Zurich. Cela pourrait contribuer à ce que les enseignant-e-s intériorient l'orientation visée par le plan d'études LCO.

2.2.3 Ressources matérielles : moyens d'enseignement, accès à l'infrastructure

2.2.3.1 Importance et qualité des moyens d'enseignement

A la question « Quelle est votre appréciation des moyens d'enseignement (livres, matériel illustré, matériel d'exercice, etc.) qui sont mis à votre disposition ? », aucune différence prononcée n'est observée par rapport au type d'organisation (Tableau 16). Les enseignant-e-s LCO des associations indiquent plus souvent que ceux/celles des consulats et ambassades qu'ils/elles disposent de suffisamment de matériel adapté (72% par rapport à 61%). Ils/elles estiment toutefois plus fréquemment (68%) que les enseignant-e-s LCO des consulats et ambassades (52%) que leur matériel n'est pas comparable à celui des écoles publiques de Suisse en termes de qualité. Près de deux tiers de tous les enseignant-e-s LCO (61%) jugent non comparable la qualité du matériel mis à leur disposition.

Tableau 16: Matériel d'enseignement

Matériel à disposition suffisant					L'enseignant prépare une grande partie du matériel
	Consulat / Ambassade	Association / Fondation	Autre organisation	Total	Total
Oui	61%	72%	88%	68%	62%
Non	39%	28%	13%	32%	38%
N	95	96	16	207	172
Le matériel est comparable à celui des écoles publiques quant à sa qualité					
Oui	48%	32%	29%	39%	37%
Non	52%	68%	71%	61%	63%
N	82	88	14	184	163

90% (N = 208) des répondant-e-s produisent eux-mêmes beaucoup de matériel. A elle seule, la disponibilité du matériel didactique adapté ne semble pas être un critère déterminant en rapport avec l'autoproduction de matériel. Deux tiers des enseignant-e-s qui confectionnent beaucoup de matériel estiment en effet que leur matériel n'est pas comparable à celui de l'école publique suisse. Dans le même temps toutefois, près de deux tiers de ces ensei-

gnant-e-s estiment aussi qu'ils/elles disposent de suffisamment de matériel adapté.

2.2.3.2 Accès à l'infrastructure de l'école obligatoire

L'accès à l'infrastructure sur place, autrement dit aux équipements et outils de travail dans le bâtiment scolaire, contribue également beaucoup aux conditions cadres de l'enseignement LCO. Selon la situation, cela a une influence directe sur la charge de travail relative à la préparation des cours ainsi que sur les possibilités méthodologiques de l'enseignement des langues. La mesure dans laquelle les enseignant-e-s LCO ont accès à ces infrastructures est un baromètre du degré d'intégration de l'enseignement LCO dans l'établissement scolaire. Cette question est aussi liée aux directives cantonales relatives à l'enseignement LCO. Dans le Tableau 17, les indications relatives à l'accès aux huit éléments de l'infrastructure scolaire sont présentées de manière globale ainsi que par canton. Les principaux résultats par canton sont exposés ci-après.

Tableau 17: Accès à l'infrastructure scolaire selon les cantons (en %)

Accès	BE	LU	SO	GE	JU	VD	Moyenne	N =
au tableau noir	96	94	91	94	88	94	94	226
aux craies ou aux feutres	77	76	80	52	100	67	71	202
aux appareils musicaux (ex. CD)	42	63	45	62	63	31	47	217
à la salle des maîtres	47	56	41	50	88	22	44	219
à la machine à photocopier	51	58	55	28	75	20	43	222
au rétroprojecteur, au beamer	36	41	36	47	38	23	36	216
au matériel : papier, crayons, ciseaux, colle	33	44	36	15	25	6	26	215

Dans la salle de classe, presque tous les enseignant-e-s LCO ont accès à un tableau noir (94%). Des craies et des feutres sont à disposition de 70% des enseignant-e-s LCO. Le reste du matériel à usage courant tel que papier, crayons, ciseaux et colle n'est disponible que pour un-e enseignant-e sur quatre.

Des appareils musicaux tels que lecteurs CD jouent un rôle important dans l'enseignement d'une langue étrangère ou seconde conforme aux standards actuels. A peine la moitié des enseignant-e-s a accès à de tels appareils. D'autres appareils techniques tels que rétroprojecteur ou beamer sont disponibles pour seulement un tiers des enseignant-e-s LCO. Ils/elles sont un peu plus nombreux, soit 43%, à avoir accès à la photocopieuse. Dans les cantons

de Genève et Vaud, ces valeurs sont toutefois nettement inférieures : 28% resp. 20%.

La salle des maîtres est un lieu de retrait, d'échange d'informations, mais aussi un endroit où se font les dernières préparations des cours. Dans la salle des maîtres, les enseignant-e-s LCO qui ne sont présent-e-s dans l'école que pour quelques heures peuvent avoir la chance de rencontrer leurs collègues de l'école obligatoire, à condition que ces derniers se trouvent encore dans le bâtiment scolaire en dehors des heures de cours. Le fait que les enseignant-e-s LCO puissent avoir accès à la salle des maîtres est une marque de confiance et de reconnaissance. Près de la moitié (44%) de tous les enseignant-e-s LCO peuvent accéder à la salle des maîtres. Des différences importantes sont toutefois observées entre les cantons : dans le canton du Jura, sept enseignant-e-s LCO sur huit y ont accès (88%) tandis que dans le canton de Vaud, seuls onze enseignant-e-s LCO sur 49 (22%) peuvent y entrer.

2.2.4 Accès à l'infrastructure dans les écoles obligatoires en comparaison intercantonale

La comparaison des cantons quant aux valeurs obtenues sur chacun des sept éléments, montre dans quels cantons l'accès à l'infrastructure scolaire est supérieur ou inférieur à la moyenne générale (Tableau 18 et Graphique 3). Ces valeurs moyennes représentent simplement une comparaison intercantonale à l'heure actuelle et n'indiquent pas le degré de satisfaction général par rapport à la situation présente.

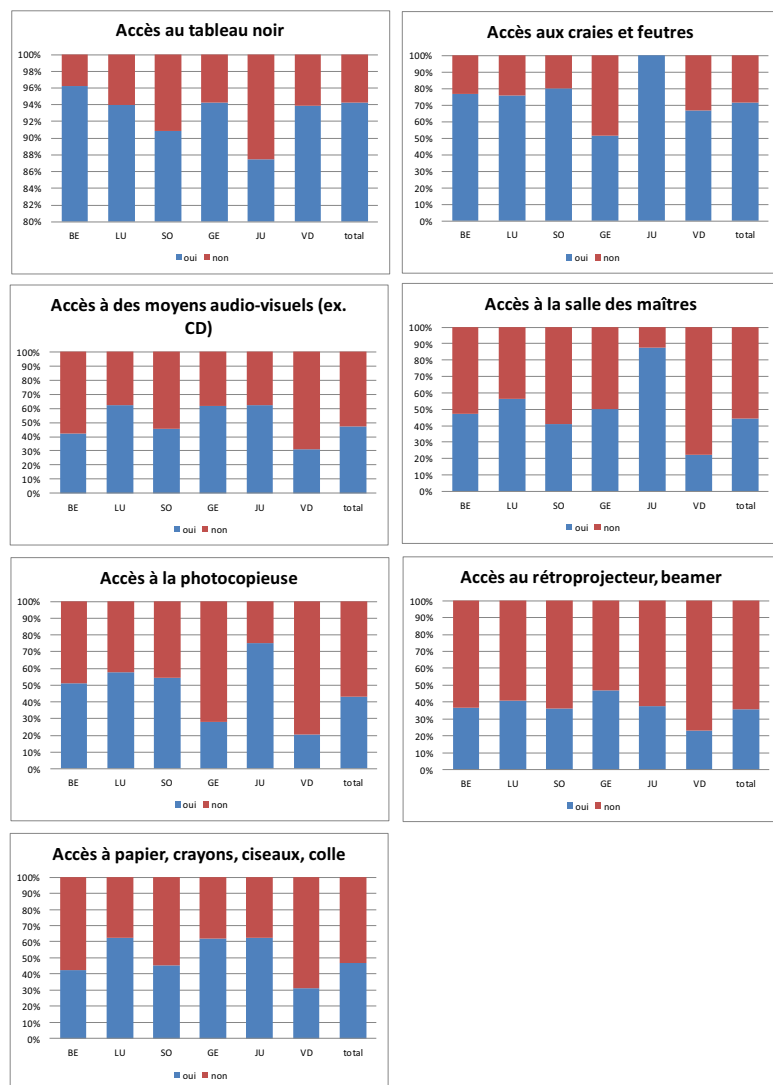
Tableau 18: Comparaison intercantonale des scores concernant l'accès à l'infrastructure scolaire

	Canton	Total des points
Au dessus de la moyenne	Berne	19
	Lucerne	19
	Jura	17
En dessous de la moyenne	Soleure	15
	Genève	15
	Vaud	7
Moyenne		15.3

L'ordre découle de la pondération des résultats obtenus¹⁹. Exemple de calcul : pour six éléments d'accès, le canton Berne a dépassé la valeur moyenne des réponses affirmatives, et pour un élément, il affiche une valeur inférieure à la moyenne. Il obtient donc 6 fois 3 points et 1 fois 1 point, ce qui donne un total de 19 points. Il occupe ainsi la première place avec le canton de Lucerne, ce qui veut dire que les cantons de Berne et Lucerne garantissent l'accès le plus large en comparaison avec les quatre autres cantons. Cependant, le niveau plutôt bas de la moyenne générale indique la nécessité d'améliorer l'accès à l'infrastructure scolaire.

¹⁹ Pondération : résultat supérieur à la valeur moyenne du domaine de contact correspondant = 3 points, résultat aussi élevé que la valeur moyenne = 2 points, résultat inférieur à la moyenne = 1 point

Graphique 3 : Accès aux infrastructures dans les écoles publiques, comparaison cantonale



2.2.4.1 Commentaires et conclusions : ressources matérielles

Les écoles des consulats, contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre compte tenu de leur rattachement à l'aide étatique du pays d'origine, ne sont en général pas mieux pourvues en *matériel d'enseignement* que celles des organismes privés. La plupart des enseignant-e-s LCO, indépendamment du type d'organisation dans lequel ils/elles donnent des cours, produisent encore beaucoup de matériel eux-mêmes. Ce résultat permet de conclure que le matériel à la disposition des enseignant-e-s LCO n'est pas suffisamment approprié pour l'enseignement en Suisse. Un matériel didactique adapté devrait tenir compte de la réalité des classes hétérogènes (cf. chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous) et du cadre de vie des élèves.

Les réponses relatives à l'accès à l'infrastructure scolaire montrent que les enseignant-e-s LCO ont accès de façon très limitée à l'infrastructure souvent disponible et aux moyens auxiliaires se trouvant dans les bâtiments des écoles publiques. Les enseignant-e-s LCO peuvent utiliser le tableau noir dans la plupart des endroits, mais près d'un tiers d'entre eux doivent apporter eux-mêmes les craies. Tous les autres accès à l'infrastructure et aux appareils techniques sur place sont ouverts à moins de la moitié des enseignant-e-s LCO.

Cet état de fait met en lumière une problématique de base : jusqu'ici, les écoles LCO ont à beaucoup d'endroits été considérées comme de simples utilisatrices de salles de classe. Pour l'école obligatoire, il s'ouvre ici un champ de possibilités pour mieux intégrer les écoles LCO en leur donnant accès à leurs infrastructures. Dans le canton de Soleure, cela est prévu dans le cadre d'un arrêté du Conseil-exécutif : « Les communes mettent gratuitement à disposition les salles de cours, les équipements scolaires, les supports techniques d'enseignement et le matériel scolaire, mais pas le matériel didactique. » (LCO, ACE 1989, notre traduction). La mise en oeuvre n'est toutefois pas encore garantie dans la pratique, car elle nécessite au niveau des différentes écoles obligatoires une intégration délibérée des cours LCO dans l'établissement scolaire, même si l'enseignement a lieu aux heures extrascolaires.

Il convient de tenir compte des conditions actuellement limitatives pour les enseignant-e-s LCO en rapport avec les cours de formation continue. Pour les thèmes en rapport avec l'enseignement, le matériel audio et filmographique ne devrait pas avoir la priorité sur d'autres moyens d'enseignement en raison des restrictions techniques sur place.

2.2.5 Relation avec l'école obligatoire et intégration sociale

2.2.5.1 Contacts concernant les performances des élèves

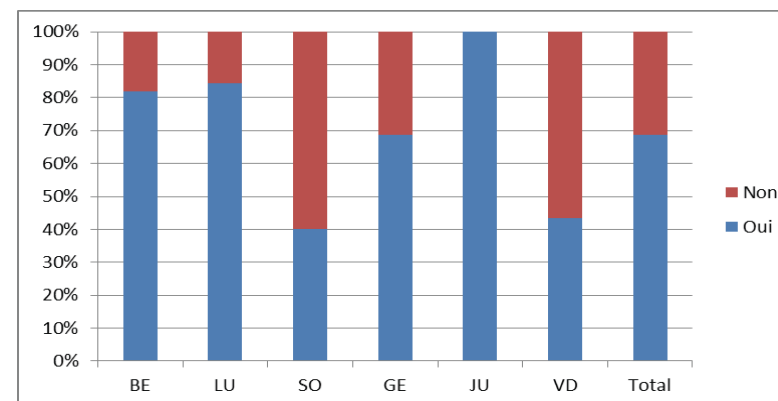
La plupart des enseignant-e-s LCO procèdent en fin d'année scolaire à une évaluation des performances des élèves. Dans les consulats, c'est le cas pour près de 100% d'entre eux, tandis que pour les associations et autres types d'organisation, la proportion est légèrement plus faible (87 ou 85%). Dans au moins deux tiers des cas, les résultats obtenus (note, appréciation) sont aussi inscrits dans le bulletin scolaire. Aucune différence considérable n'est observée entre les différents types d'organisation à cet égard (Tableau 19).

Tableau 19: Evaluation des performances des élèves dans les cours LCO

	Les élèves obtiennent une note /une évaluation/ un rapport			
	Consulat / Ambassade	Association / Fondation	Autre organisa- tion	Total
Pourcentage	98	87	85	92
N =	99	101	20	220
	L'évaluation est transcrite ou insérée dans le bulletin scolaire de l'élève			
	Consulat / Ambassade	Association / Fondation	Autre organisa- tion	Total
Pourcentage	69	66	76	69
N =	98	98	21	217

La possibilité d'inscrire la note LCO dans le bulletin scolaire (ou d'y joindre l'évaluation des performances) et la mise en application correspondante dépendent avant tout des réglementations et de la pratique en vigueur dans les différents cantons (cf. chapitre 2.2.1). Tous les cantons permettent toutefois, sous une forme ou une autre, de joindre l'évaluation des performances LCO au bulletin scolaire. Comme le Graphique 4 le montre, on trouve partout, à l'exception du canton du Jura, des enseignant-e-s LCO qui manifestement ne sont pas au courant de cette possibilité.

Graphique 4 : Evaluation des performances en LCO dans le bulletin scolaire* (N=217)



* Question : « L'évaluation (note / bulletin scolaire / rapport) est-elle inscrite dans le certificat de l'école obligatoire ou jointe à celui-ci ? »

La remise des bulletins scolaires ou des rapports d'évaluation des performances de l'enseignement LCO ne constitue pas en elle-même une possibilité de contacts. Ainsi, 100% des enseignant-e-s du canton du Jura et 70% de ceux du canton de Genève indiquent que la note ou le rapport d'évaluation des performances LCO figure dans le bulletin scolaire (Graphique 4), mais des contacts ne sont générés dans ce contexte que pour 70% des enseignant-e-s LCO dans le canton du Jura, et 40% dans celui de Genève (cf. chapitre 2.2.1). Pour les autres cantons aussi, les valeurs se rapportant aux contacts établis en rapport avec la note du bulletin scolaire sont comparativement faibles. Cela s'explique assez logiquement par le fait que les résultats (notes ou rapports d'évaluation) sont le plus souvent envoyés par la poste aux enseignant-e-s des classes de l'école obligatoire.

2.2.5.2 Autres contacts avec l'école obligatoire

Les liens entre les écoles LCO et l'école obligatoire sont en priorité créés quand il y a des contacts directs entre les institutions et les personnes concernées.

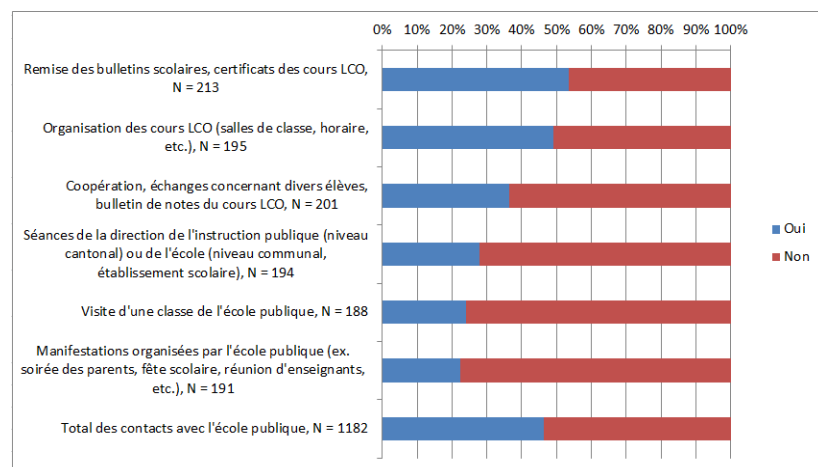
Nous avons interrogé les enseignant-e-s LCO au sujet de leurs contacts professionnels avec l'école obligatoire et leur avons demandé dans lequel des six contextes mentionnés ci-après ils sont entrés en relation :

- remise des bulletins scolaires des cours LCO ;
- coopération, échanges au sujet de certain-e-s élèves ;

- séances organisées par la direction de l’instruction publique / le département de l’instruction publique (au niveau cantonal) ou l’école obligatoire (au niveau de l’arrondissement scolaire, du bâtiment de l’école ou communal) avec toutes les écoles LCO ;
- manifestations organisées par l’école obligatoire (p. ex. : réunions de parents, fêtes de l’école, conférences du corps enseignant, etc.) ;
- organisation des cours LCO (salles de classe, horaire, etc.) ;
- visite d’un cours de l’école obligatoire par l’enseignant-e LCO.

Au moins trois quarts des enseignant-e-s LCO (78%) affirment avoir été en contact au moins une fois avec l’école obligatoire dans ce cadre. Néanmoins, à peine la moitié d’entre eux seulement a eu deux ou plus de deux contacts de ce type. Les contacts ont notamment eu lieu en rapport avec la remise des notes pour le bulletin scolaire (54%) et au niveau de l’organisation de l’enseignement LCO (49%) (Graphique 5).

Graphique 5 : Contacts avec l’école publique (plusieurs réponses possibles)



Il se trouve encore toutefois que des enseignant-e-s LCO n’ont manifestement jamais eu aucun contact de ce type avec l’école obligatoire jusqu’ici. Un-e enseignant-e LCO sur cinq n’a jamais été en contact avec l’école obligatoire ou n’a pas répondu à cette question.

2.2.6 Contacts professionnels des enseignant-e-s LCO avec l’école obligatoire en comparaison intercantonale

La situation relative aux possibilités de contact entre les enseignant-e-s LCO et l’école obligatoire se présente différemment d’un canton à l’autre (Graphique 6). Nous pouvons comparer les cantons entre eux en pondérant les réponses obtenues²⁰. Ces valeurs moyennes représentent simplement une comparaison intercantonale à l’heure actuelle et n’indiquent pas le degré de satisfaction général par rapport à la situation présente²¹. La pondération des résultats fait apparaître les cantons dans lesquels, comparativement aux autres, les enseignant-e-s LCO ont plus ou moins de contacts professionnels avec l’école obligatoire (Tableau 20).

Dans chacun des six domaines de contact, le canton de Berne a dépassé la valeur moyenne des réponses affirmatives, ce qui signifie qu’il obtient 6 fois 3 points, pour un total de 18 points. En comparaison des autres cantons, il occupe ainsi la première place, ce qui revient à dire que c’est dans le canton de Berne que les possibilités de contact des enseignant-e-s LCO sont les plus prononcées. Les possibilités de contact dans les cantons du Jura et de Lucerne se situent également au-dessus de la moyenne générale.

Tableau 20: Comparaison intercantonale des résultats concernant les contacts entre les ELCO et l’école publique

	Canton	Total des points
	Berne	18
Au dessus de la moyenne	Jura	16
	Lucerne	16
	Genève	12
En dessous de la moyenne	Soleure	6
	Vaud	6
	Valeur moyenne:	12.3

Chaque canton peut prendre en considération pour lui-même les résultats reflétés par le point de vue des enseignant-e-s LCO compte tenu de la situation qui prévaut au niveau cantonal et dans l’optique des mesures et conditions cadres existantes et futures. Le niveau plutôt bas de la moyenne générale in-

²⁰ Pondération : résultat supérieur à la valeur moyenne du domaine de contact correspondant = 3 points, résultat aussi élevé que la valeur moyenne = 2 points, résultat inférieur à la moyenne = 1 point

²¹ Une évaluation correspondante est disponible dans le chapitre 2.2.6.1

diqué toutefois la nécessité d'améliorer les contacts entre les enseignant-e-s LCO et l'école publique.

Graphique 6 : Contacts professionnels des ELCO avec l'école publique, comparaisons cantonales



2.2.6.1 Contacts avec les écoles LCO

La mesure dans laquelle les enseignant-e-s LCO sont en général livré-e-s à eux-mêmes ou sont intégré-e-s dans un réseau professionnel transparait aussi dans le cadre des contacts qu'ils/elles ont avec d'autres enseignant-e-s LCO. Près de 13% des enseignant-e-s LCO n'ont aucun contact avec le/la coordinateur/trice LCO ou d'autres enseignant-e-s LCO de la même langue. Quel que soit le type d'organisation (consulat, association, autre), la grande majorité (87%) dispose de contacts professionnels dans la même langue d'origine. Près de 40% de toutes les personnes ayant répondu à cette question (81 sur 200) sont en contact professionnel avec des collègues d'autres langues d'origine.

2.2.6.2 Autres lieux d'enseignement

Il arrive parfois que les cours LCO soient dispensés à d'autres endroits que dans les bâtiments scolaires. 54 enseignant-e-s LCO indiquent qu'ils enseignent (aussi) dans des endroits tels qu'une maison de quartier, une maison paroissiale ou les locaux de l'association culturelle. Ces lieux disposent parfois de peu d'équipements adaptés à l'enseignement. De plus, le lien avec l'école obligatoire est absolument absent ici. Quelques écoles LCO organisent les cours LCO durant le week-end, alors que les écoles obligatoires restent fermées ces jours-là. Les écoles LCO doivent alors se rabattre sur d'autres locaux.

2.2.6.3 Contact avec les parents

Comme le montre le Tableau 21, deux tiers des enseignant-e-s LCO organisent des réunions de parents par classe à raison de deux ou trois fois l'an. Ils ne sont que 7% à ne pas le faire. Dans les écoles LCO des consulats et ambassades, les réunions de parents ont quasiment lieu partout, tandis que leur fréquence diminue de façon marquée dans la catégorie « Autre type d'organisation », avec un pourcentage de 77%.

Tableau 21: Rencontres avec les parents (en %)

	Consulat / Ambassade	Association / Fondation	Autre organisation	Total
1 fois par an et par classe	14	41	36	28
2 fois ou plus par an et par classe	85	48	41	64
Aucune rencontre	1	10	23	7
N =	102	92	31	225

De même, près de 90% des enseignant-e-s LCO mènent des entretiens individuels avec les parents pour aborder des questions pédagogiques et d'éducation. Une fois encore, cette pratique est la plus fréquente dans les écoles LCO des consulats et ambassades (Tableau 22).

Tableau 22: Fréquence des rencontres individuelles avec les parents (en %)

	Consulat / Ambassade	Association / Fondation	Autre organi- sation	Total
1 - 4 fois par année	46	49	47	48
1 - 4 fois par semestre ou plus	49	38	37	43
pas de rencontre avec les parents	5	13	16	9
N =	102	95	28	225

2.2.6.1 Commentaires et conclusions : relation avec l'école obligatoire et intégration sociale

L'évaluation des performances en elle-même est une pratique répandue parmi les enseignant-e-s LCO. L'insertion de l'évaluation des performances de l'enseignement LCO dans le bulletin scolaire symbolise la reconnaissance des résultats de cette formation vis-à-vis des élèves LCO et de leurs parents. Près de deux tiers des enseignant-e-s LCO indiquent que l'évaluation des performances est intégrée dans le bulletin de l'école obligatoire (sous forme d'annexe au bulletin ou par une note dans le bulletin). Toutefois, une partie des enseignant-e-s LCO ne connaît pas cette possibilité, ce qui atteste d'un déficit d'information.

Il n'est pas possible de juger dans ce contexte de la mesure dans laquelle l'évaluation des performances dans l'enseignement LCO correspond aux standards de l'école obligatoire. Les cantons peuvent toutefois proposer un soutien pratique en établissant un formulaire d'évaluation spécifique qui tient compte de manière nuancée et globale des différents aspects de la performance dans l'enseignement de la langue étrangère ou seconde²².

L'information régulière des enseignant-e-s LCO (nouvellement entrés en fonction) au sujet de la possibilité de remettre l'évaluation des performances pour l'enseignement LCO en même temps que le bulletin de l'école obliga-

²² Cf. exemple dans le canton de Berne : Procédure pour le rapport d'évaluation LCO et formulaire prévu à cet effet

http://www.erz.be.ch/erz/de/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/int_erkulturelle_bildung/hsk-unterricht/beurteilung.html

toire offre une autre possibilité de contact entre l'école obligatoire et les enseignant-e-s LCO.

A propos des *contacts avec l'école obligatoire* : mieux les enseignant-e-s LCO connaissent le mode de fonctionnement et la culture de l'école obligatoire, plus ils peuvent se faire une idée globale de la réalité scolaire et des habitudes de leurs élèves. Cette condition doit être remplie pour que l'enseignement LCO soit orienté de façon à correspondre le mieux possible aux conditions d'apprentissage et aux besoins des élèves dans un environnement plurilingue et interculturel. La manière la plus immédiate d'y parvenir est de favoriser les contacts personnels sur le lieu d'enseignement entre les enseignant-e-s LCO et les collaborateurs/trices de l'école obligatoire (corps enseignant, direction de l'école, service de conciergerie, personnel administratif, etc.). L'enquête montre que les contacts plutôt sporadiques se limitent essentiellement à la remise des bulletins scolaires et à l'organisation de l'enseignement LCO. Seulement un-e enseignant-e LCO sur trois en moyenne mentionne, pour ce qui est des contacts avec l'école obligatoire, qu'il/elle a eu des échanges au sujet des différents élèves. Seulement un-e enseignant-e LCO sur quatre a assisté à des séances de l'école obligatoire ou a fait de sa propre initiative une visite de l'école. Un-e enseignant-e LCO sur cinq seulement a été impliqué-e dans des manifestations organisées par l'école obligatoire (Graphique 5).

Nous n'avons pas enquêté au sujet de l'intensité des contacts entre les enseignant-e-s LCO et les collaborateurs/trices de l'école obligatoire. Les conditions de travail des enseignant-e-s LCO ont également une influence sur la fréquence et la nature des contacts. Près d'un tiers d'entre eux/elles travaillent dans trois ou plus de trois écoles à la fois (qui sont très souvent situées dans des communes différentes), ce qui rend pratiquement impossible la participation aux séances des autorités scolaires et aux manifestations des différentes écoles à chaque endroit. Toujours est-il que près de deux tiers des enseignant-e-s LCO travaillent à un seul endroit ou à deux endroits. Dans ces cas, il serait possible de développer ces contacts ou d'inviter les enseignant-e-s LCO à participer aux séances et manifestations. Les contacts sont rendus difficiles à cause des barrières linguistiques pour environ 6% des enseignant-e-s LCO. Le temps à consacrer pour nouer et entretenir des contacts peut constituer un autre obstacle pour les enseignant-e-s LCO. Quelqu'un qui enseigne seulement 2 à 4 heures par semaine (ce qui est le cas d'au moins 40% des enseignant-e-s LCO), qui n'est rémunéré que pour les heures de cours dispensées, et qui par conséquent a impérativement besoin d'un autre revenu, ne peut se permettre de passer beaucoup de temps à entretenir de tels contacts²³.

²³ Au sujet des conditions de travail des enseignant-e-s LCO, cf. chapitre 3.2

Si l'intention existe de mieux intégrer les enseignant-e-s LCO et de rendre cette intégration obligatoire, l'école obligatoire doit tenir compte de ces circonstances aggravantes. Il convient d'observer dans ce contexte que le moment proposé ne chevauche pas sur l'enseignement LCO, qui se déroule le plus souvent aux heures extrascolaires. Le cas échéant, il convient de prévoir aussi un jeton de présence pour les enseignant-e-s LCO avec un petit volume d'heures sans engagement fixe.

Les *contacts professionnels dans la même langue d'origine* existent déjà dans une large mesure, parfois aussi avec d'autres écoles LCO. Dans le cadre des séances communes et des cours de formation continue, les enseignant-e-s LCO ont l'occasion d'entretenir des contacts avec leurs collègues.

Les cantons fournissent aussi des efforts. Certains services cantonaux compétents pour l'enseignement LCO invitent les coordinateurs/trices LCO (Berne, Genève, Lucerne et Soleure) ainsi que les enseignant-e-s LCO (Soleure) à des réunions cantonales régulières pour les informer des préoccupations et des souhaits de l'administration cantonale responsable de l'instruction publique et pour promouvoir les échanges entre les différentes écoles LCO.²⁴ En général, les coordinateurs/trices LCO ne peuvent pas, s'ils ne sont pas engagés par une école consulaire, facturer dans le cadre de leur travail rémunéré les heures passées pour assister à ces séances et effectuer le travail d'information et de coordination qui en résulte entre les écoles LCO et le canton. Pour ces cas, le canton de Berne prévoit par exemple un jeton de présence, qui encourage l'aspect obligatoire de l'engagement et la régularité dans la collaboration.

Les amples *contacts avec les parents entretenus par les enseignant-e-s LCO* montrent que cette tâche est un pilier important du bon fonctionnement de l'enseignement LCO. Comme les enfants fréquentent le plus souvent l'enseignement LCO en dehors des heures d'écoles usuelles et souvent dans une autre école que celle où ils se rendent chaque jour, cela requiert des efforts particuliers, y compris de la part des parents. Ils déposent leurs enfants aux cours et viennent les y chercher, et sont la plupart du temps l'élément moteur de la fréquentation des cours facultatifs pendant les loisirs par leurs enfants.

Le contact avec les parents est un domaine de travail des enseignant-e-s LCO qui recèle un potentiel de formation continue. Les enseignant-e-s LCO peuvent jouer un rôle important à ce niveau et jeter des ponts entre les familles issues de la migration et l'école obligatoire, ainsi que donner des conseils sur

²⁴ Seuls les cantons ayant participé à l'enquête sont nommés ici. D'autres cantons organisent aussi de telles réunions.

les questions d'éducation dans un environnement interculturel et sur la formation bilingue ou plurilingue.

2.2.7 Classes : hétérogénéité et taille

2.2.7.1 Composition des classes : remarques préliminaires

Dans le cadre des interviews exploratoires d'enseignant-e-s LCO dans la phase préliminaire de l'enquête, il s'est avéré que les classes avaient tendance à être hétérogènes par rapport à l'âge des élèves et à leurs compétences en langue d'origine. Cela est également le cas pour les écoles LCO ayant un effectif d'élèves important, pour lesquelles on aurait en fait pu penser qu'il serait au moins possible d'y constituer des groupes homogènes au niveau de l'âge. Le critère le plus déterminant pour la constitution de la classe est toutefois la plage horaire dans laquelle les enfants (ou les parents qui les emmènent au cours) ont la possibilité de fréquenter l'enseignement.

Pour les petits groupes linguistiques et ceux qui vivent en majorité dans des familles binationales, les biographies langagières des enfants se différencient en outre fortement en fonction de la situation familiale. En conséquence, le niveau de développement des compétences linguistiques dans la langue d'origine au sein du même groupe d'âge est variable. La taille des groupes est par ailleurs importante, par rapport à la possibilité de répondre aux besoins d'accompagnement individuel de l'apprentissage.

Les résultats de l'enquête écrite confirment cette perception, aucune différence fondamentale n'étant observée entre les écoles LCO des consulats, associations ou autres types d'organisation.

En ce qui concerne les différences d'âge, nous sommes partis du principe, pour la formulation des questions correspondantes²⁵, que les différences d'âge de trois ans ou moins constituent plutôt la normalité. Malgré cela, 56% des répondant-e-s (soit 100 personnes sur 180) indiquent qu'ils enseignent dans des classes dans lesquelles les différences d'âge sont supérieures à trois ans.

2.2.7.2 Hétérogénéité par rapport à l'âge et aux connaissances de la langue d'origine

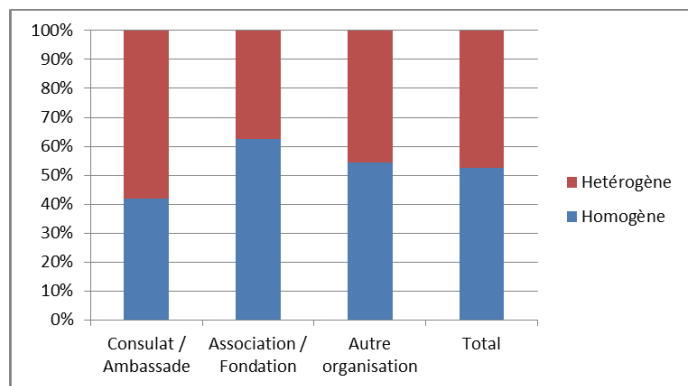
En ce qui concerne les compétences linguistiques des élèves, une bonne moitié des enseignant-e-s LCO enseigne à des « groupes d'élèves homogènes », ce qui veut dire que 70% des élèves ou plus comprennent et parlent « bien »

²⁵ Définition dans le questionnaire : âge similaire = 1-3 ans de différence d'âge ; âge différent = différence d'âge de plus de 3 ans

la langue des cours LCO en fonction de leur âge. Près de la moitié des enseignant-e-s LCO enseigne toutefois à des groupes d'élèves hétérogènes quant à leurs compétences linguistiques, ce qui signifie qu'au moins 30% d'entre eux comprennent et parlent « de manière partielle » ou « trop peu » la langue des cours LCO en fonction de leur âge.

Comme le montre le Graphique 7, l'hétérogénéité linguistique des classes ne dépend pas du type d'organisation, mais est une caractéristique de l'enseignement LCO.

Graphique 7 : Composition des groupes d'élèves selon leurs connaissances de la langue d'origine (N=131)

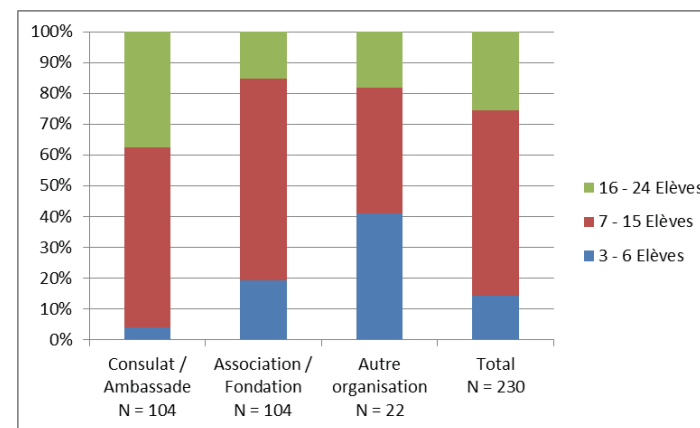


Classes homogènes = 70% et plus d'élèves avec de bonnes connaissances; classes hétérogènes = 30% et plus d'élèves avec des connaissances faibles ou partielles

2.2.7.3 Taille des classes

La taille des classes est variable. 60% des enseignant-e-s LCO indiquent que leurs classes comptent 7 à 15 élèves en moyenne. Un quart d'entre eux enseigne à des classes plus importantes de 16 à 24 élèves, ce qui est surtout le cas des écoles des consulats. Les groupes plus restreints de 3 à 6 élèves se retrouvent plutôt dans les associations et les autres types d'organisation (Graphique 8).

Graphique 8 : Taille de la classe selon le type d'organisation



2.2.7.4 Commentaires et conclusions concernant l'hétérogénéité et la taille des classes

Une classe de 7 à 15 élèves à composition plutôt homogène²⁶ est une bonne condition de départ pour concevoir le contenu de l'enseignement. Un tel effectif permet à la fois d'apprendre ensemble, de développer différentes formes d'apprentissage et d'accompagner individuellement les élèves. Plus les groupes sont hétérogènes, plus l'enseignement devient exigeant. Pour que les élèves de groupes hétérogènes profitent au maximum de leurs heures de cours, tout un répertoire de méthodes et un grand choix de matériel pouvant être utilisés de manière flexible et adaptée à la situation sont nécessaires. Dans ce contexte, il paraît évident que les enseignant-e-s LCO produisent eux-mêmes leur matériel dans de nombreux cas (cf. chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et qu'ils/elles aient justement envie de suivre une formation continue sur cette thématique (cf. chapitre 4).

²⁶ Classe homogène du point de vue des compétences langagières = moins de 30% des élèves parlent peu ou de manière partielle seulement la langue d'origine ; classe homogène du point de vue de l'âge = la différence d'âge ne dépasse pas 1-3 ans

2.2.8 Les conditions cadres cantonales pour l'offre de cours LCO à la lumière des résultats

Les conditions cadres cantonales telles qu'elles figurent dans les documents écrits et selon les renseignements obtenus auprès des interlocuteurs/trices cantonaux/ales sont décrites dans le chapitre 2.2.1. A la fin de ce chapitre, nous faisons à nouveau le lien avec ces conditions cadres et les considérons à la lumière des résultats de l'enquête qui reflètent les perceptions des enseignant-e-s LCO. Ci-après, nous nous arrêtons uniquement sur les points qui correspondent à des spécificités cantonales ou qui n'ont pas été pris en considération jusqu'ici dans la présentation des résultats valable pour l'ensemble des cantons.

2.2.8.1 Commentaires et conclusions concernant les conditions cadres cantonales

Le *monitoring* et l'évaluation statistique de l'offre de cours LCO (offres de cours de langue, adresses des organismes responsables, enseignant-e-s LCO, statistiques sur les élèves, lieux d'enseignement) ne sont assurés de manière complète que dans trois cantons. Ces indications servent de base pour évaluer l'importance de l'offre dans le contexte cantonal, ainsi que planifier et mettre en œuvre les mesures correspondantes et la promotion. Le fait de se procurer ces informations permet à la fois d'entrer directement en contact avec les structures organisationnelles proposant des offres de cours LCO. Ces contacts sont établis dans les cantons qui saisissent activement ces données, en priorité par le biais d'un-e coordinateur/trice de l'offre linguistique correspondante, et moins par le biais des différents enseignant-e-s LCO.

Des *informations générales sur le sens et l'offre des cours LCO sur le site internet du département cantonal d'instruction publique* sont un signe de reconnaissance officielle et montrent l'importance de l'enseignement LCO pour la stimulation des enfants plurilingues grandissant dans une double culture et pour la promotion des prestations fournies dans ce contexte par les structures organisationnelles existantes. Le canton de Vaud est le seul à ne pas mentionner cette offre de cours sur le site internet de la direction générale de l'enseignement, ce qui s'explique aussi par le fait que dans ce canton, la coordination et l'accompagnement des offres de cours LCO ne sont pas assurés au niveau de l'administration cantonale. L'absence d'information au plan cantonal sur l'offre de cours dans le canton de Vaud est manifestement en décalage avec la réalité des nombreux cours LCO qu'y sont proposés.

La mise à disposition de *listes ou d'adresses de contact de structures organisationnelles LCO*, p. ex. sur internet, représente une forme de promotion de l'enseignement LCO, car de cette manière, la prise de contact des parents in-

téressés, mais aussi du corps enseignant des écoles publiques avec les structures organisationnelles LCO est simplifiée. Bien que quatre cantons mettent de telles informations à la disposition du public, les résultats relatifs aux contacts entre l'école obligatoire et les enseignant-e-s LCO font déchanter. Des raisons variées sont à l'origine de cette situation. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les contacts et la collaboration entre les écoles obligatoires et l'enseignement LCO (cf. chapitres 2.2.3 et 2.2.4).

La possibilité d'*inscrire la note LCO dans le bulletin scolaire ou de joindre l'évaluation des performances* et la pratique correspondante dépendent surtout des conditions cadres mises en place dans les différents cantons. Ainsi, dans le canton de Soleure, il n'est pas possible de faire figurer la note LCO dans le bulletin scolaire, mais un rapport d'évaluation peut être joint à ce dernier. Dans le canton de Vaud, l'inscription de la note LCO est possible. Dans ces deux cantons toutefois, le pourcentage de réponses négatives sur cette question est proportionnellement élevé (plus de 50%) (cf. chapitre 2.2.3.1). Cette situation s'explique par des raisons différentes. Tandis que ce résultat peut être attribué à la réglementation applicable dans le canton de Soleure, la situation dans le canton de Vaud tient probablement plutôt au fait que les enseignant-e-s LCO ne sont pas suffisamment informé-e-s de cette possibilité. Dans les cantons de Berne et de Lucerne, il existe un formulaire cantonal d'évaluation des performances dans l'enseignement LCO (cf. chapitre 2.2.3.6).

2.2.9 Résumé

Les orientations visées par les enseignant-e-s LCO correspondent dans une large mesure à celles des représentations suisses : 80% des enseignant-e-s LCO estiment que l'enseignement LCO doit en priorité être utile pour la cohésion familiale (54%), pour l'apprentissage de la langue locale (15,5%) et pour l'avenir professionnel des élèves (15%). Un retour éventuel des enfants dans le pays d'origine vient en première place des orientations visées pour à peine un-e enseignant-e sur dix (9,3%). Les aspects culturels et religieux occupent le premier plan pour une minorité de 6,2%.

De nombreux enseignant-e-s LCO produisent eux-mêmes leur matériel didactique parce que souvent le matériel existant ne correspond pas aux besoins des enfants plurilingues ni à ceux des classes dont la composition est généralement hétérogène.

Les enseignant-e-s LCO entretiennent de vastes contacts avec les parents. Deux tiers des enseignant-e-s LCO organisent des réunions de parents par classe à raison de deux ou trois fois par année. La participation des parents

est une condition de base pour le bon fonctionnement de l'enseignement LCO.

Même si les fondements juridiques nécessaires aux cours LCO existent dans cinq cantons sur six, leur application est encore faible dans la pratique, au niveau du bâtiment scolaire. Les enseignant-e-s LCO ont accès à l'infrastructure scolaire que de manière limitée. A peine 50% ont été en contact à deux ou trois reprises avec des représentant-e-s de l'école obligatoire (enseignant-e-s, direction de l'établissement, interlocuteur/trice cantonal-e, etc.). Il est nécessaire d'agir à ce niveau. Des moyens et des solutions doivent être trouvés pour développer les contacts, pour que les enseignant-e-s LCO puissent participer aux séances et aux manifestations de l'école obligatoire et avoir un meilleur accès à l'infrastructure scolaire. Enfin, une attitude de bienveillance, autrement dit une certaine ouverture d'esprit de la part du personnel des écoles obligatoires, doit contribuer à ce que les enseignant-e-s LCO soient davantage encore encouragé-e-s à des prises de contact personnelles.

3 Caractéristiques sociodémographiques et conditions de travail des enseignant-e-s LCO

3.1 Profil sociodémographique

Ce sous-chapitre 3.1 s'attache à décrire les caractéristiques des enseignant-e-s en charge de la transmission de la langue d'origine aux enfants de migrant-e-s. Nous traitons tout d'abord des caractéristiques démographiques (âge, sexe, nationalité, statut légal et durée de séjour en Suisse). Nous décrivons ensuite leur éventuelle activité professionnelle, développée notamment en dehors des cours LCO, qu'elle soit rémunérée ou bénévole. Puis, nous terminons en discutant leur situation personnelle et familiale. Ce sous-chapitre traite ainsi des enseignant-e-s LCO en tant qu'individus en relation avec diverses sphères de la vie sociale, avant d'approfondir aux sous-chapitres suivants 3.2 et 3.3 les activités professionnelles exercées par les répondant-e-s.

3.1.1 Caractéristiques démographiques des enseignant-e-s LCO

Les coordonnées démographiques principales sont l'âge et le sexe. Pour apprécier à sa juste valeur ces données descriptives, nous comparons les résultats observés auprès de notre échantillon avec la situation des enseignant-e-s de l'école obligatoire suisse, telle qu'elle apparaît dans les statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Tableau 23: Age des enseignant-e-s LCO en comparaison avec âge des enseignant-e-s suisses

âge	% enseignant-e-s LCO échantillon	% enseignant-e-s suisses*
20-29 ans	3.9	15.5
30-49	59.7	50.0
50 ans et plus	34.6	34.5
NR (non réponse)	1.7	
N=	231	103231

*Enseignant-e-s (année scolaire 2010/11) selon Canton, Classe d'âges et Degré d'enseignement (primaire et secondaire I), OFS, <http://www.pxweb.bfs.admin.ch/Dialog/Saveshow.asp>

La structure par âge des deux groupes est largement comparable. Les enseignant-e-s LCO sont toutefois moins nombreux dans les tranches d'âge en dessous de 30 ans que les enseignant-e-s de l'école suisse, travaillant dans

des degrés scolaires comparables (degré primaire et secondaire I) (Tableau 23).

Par ailleurs, le métier d'enseignant-e est largement féminisé parmi les professionnel-le-s de l'école obligatoire suisse, puisque trois personnes sur cinq sont des femmes. Pour les enseignant-e-s LCO, la féminisation est encore plus prononcée : quatre sur cinq sont effectivement des femmes (Tableau 24). La proportion la plus élevée d'hommes parmi les enseignant-e-s des divers groupes linguistiques s'observe auprès des Espagnol-e-s (29%), des Portugais-e-s (27%) et des Italien-ne-s (19%) suivi par les Arabes (14%), les Albanais-es (12%) et les Tamoul-e-s (9%).

Les hommes sont plus âgés que les femmes : 56% d'entre eux ont plus de 50 ans, contre 32% chez les femmes. Deux tiers d'entre elles se concentrent, en revanche, dans la tranche d'âge intermédiaire.

Tableau 24: Enseignant-e-s LCO en comparaison avec les enseignant-e-s de l'école suisse, par sexe*

	% échantillon LCO	% enseignant-e-s de l'école suisse
femmes	83	61
hommes	16	39
N=	231	103231

*Enseignant-e-s (année scolaire 2010/11) selon Canton, Classe d'âges et Degré d'enseignement (primaire et secondaire I), OFS, <http://www.pxweb.bfs.admin.ch/Dialog/Saveshow.asp>²⁷

L'analyse par nationalité révèle un fait insoupçonné : alors qu'on imagine les enseignant-e-s LCO comme étant tou-te-s des étrangers/ères, ce fait ne concerne qu'un petit peu moins de 70% d'entre eux/elles, alors que plus de 30% sont de nationalité suisse (72). Par ailleurs, quatre groupes d'enseignant-e-s représentent presque la moitié des répondant-e-s : Italien-ne-s, Portugais-es, Sri Lankais-es et Espagnol-e-s constituent ainsi le 44% du total. L'autre 25% d'enseignant-e-s se distribuent sur 27 autres nationalités (Tableau 25).

Tableau 25: Nationalité des enseignant-e-s interrogé-e-s

Nationalité	Nb enseignant-e-s	%
Suisse	72	31.2%
Italie	38	16.5%
Portugal	32	13.9%
Sri Lanka	21	9.1%
Espagne	11	4.8%
Brésil	6	2.6%
Japon	6	2.6%
Pérou	4	1.7%
Albanie	3	1.3%
Croatie	3	1.3%
Serbie	3	1.3%
Turquie	3	1.3%
Chine	2	.9%
Erythrée	2	.9%
Grèce	2	.9%
Kosovo	2	.9%
Macédoine	2	.9%
Slovénie	2	.9%
Taiwan	2	.9%
Hongrie	2	.9%
Algérie	1	.4%
Argentine	1	.4%
Equateur	1	.4%
France	1	.4%
Colombie	1	.4%
Liban	1	.4%
Moldavie	1	.4%
Russie	1	.4%
Tibet	1	.4%
Tunisie	1	.4%
Ukraine	1	.4%
Vietnam	1	.4%
N =		230

²⁷ http://www.pxweb.bfs.admin.ch/Dialog/varval.asp?ma=px-f-15-2L81&path=../Database/French_15%20-%20Education%20et%20science/15.2%20-%20Syst%E8me%20d%27enseignement/&lang=2&prod=15&openChild=true&secprod=2

La majorité des enseignant-e-s LCO étrangers/ères détient une autorisation de séjour annuelle (58%), alors qu'un petit dixième a un statut légal moins consolidé (permis G, F ou autre) (Tableau 26).

Tableau 26: Statut légal des ELCO de nationalité étrangère

Statut légal	Nb enseignant-e-s	% sur total échantillon	% sur total enseignant-e-s de nationalité étrangère
permis B	92	39.8	58.2
permis C	51	22.1	32.3
permis Ci	1	0.4	0.6
permis G	1	0.4	0.6
permis F	3	1.3	1.9
autre	10	4.3	6.3
N=	158	68.4	100

Un petit tiers des enseignant-e-s (29%) a une durée de séjour inférieure à cinq ans (Tableau 27). Paradoxalement, ce sont les structures les plus consolidées sur le plan organisationnel qui connaissent le plus grand nombre d'enseignant-e-s avec une courte durée de séjour. Ce fait s'explique par la rotation des enseignant-e-s consulaires espagnol-e-s, italien-ne-s et portugais-es. Les associations, en revanche, ont un personnel plus stable.

Tableau 27: Durée de séjour en Suisse des ELCO, selon la forme organisationnelle

Durée de séjour	Consulat, Ambassade	Association, Fondation	Autre	Total
moins de 2 ans	13.3	2.9	0.0	7.4
2-5 ans	33.3	13.6	4.5	21.7
6-10 ans	20.0	10.7	27.3	16.5
plus de 10 ans	33.3	69.9	59.1	52.2
depuis la naissance	0.0	2.9	9.1	2.2
N=	105	103	22	230

Venons-en à l'analyse du groupe le plus nombreux, celui des enseignant-e-s de nationalité suisse. Les enseignant-e-s LCO suisses sont légèrement plus jeunes que l'ensemble des professeur-e-s interrogé-e-s, deux tiers d'entre eux/elles œuvrent dans le cadre d'associations et un sur deux dans des structures organisationnelles « autres », étant ainsi fortement sous-représenté-e-s dans les organisations consulaires. S'ils/elles sont présent-e-s dans tous les cantons, c'est à Berne qu'ils/elles se concentrent plus particulièrement.

Tableau 28: Langues enseignées par les répondant-e-s de nationalité suisse

	N	%
tamoul	28	38.9
chinois	10	13.9
albanais	9	12.5
portugais	7	9.7
italien	5	6.9
arabe	4	5.6
espagnol	3	4.2
russe	2	2.8
serbe	2	2.8
français	1	1.4
kurde	1	1.4
N=	72	100

Les langues que les enseignant-e-s LCO de nationalité suisse enseignent nous informent indirectement sur leur origine (Tableau 28). Trois groupes représentent à eux seuls les deux tiers du total : les Tamoul-e-s, les Chinois-es et les Albanais-es. Ce sont des groupes immigrés en Suisse dans les années 80 qui, provenant des pays hors Union Européenne, présentent une plus forte propension à la naturalisation (Wanner 2012) que l'ensemble de la population étrangère résidente.

3.1.2 Activité rémunérée et bénévole en dehors des cours LCO

Le sous-chapitre 3.3 se penchera en détail sur les conditions d'emploi des enseignant-e-s LCO. Puisque ces conditions présentent les traits d'une certaine instabilité contractuelle pour la moitié des enseignant-e-s LCO, il est nécessaire de bien cerner si l'activité d'enseignement des cours de langue et culture est exercée en parallèle à d'autres activités. L'intérêt pour cette question va bien au-delà du souci de fournir une description exhaustive des conditions d'emploi : l'exercice de plusieurs activités est de nature à peser sur la disponibilité à suivre une formation en cours d'emploi et à soigner les contacts avec l'école publique.

L'enquête montre que deux enseignant-e-s LCO sur cinq, une proportion donc non négligeable, exerce une activité professionnelle en dehors des cours LCO : 93 enseignant-e-s exercent une activité rémunérée à côté de leur activité comme enseignant-e-s LCO. La proportion d'enseignant-e-s avec double activité est semblable pour les hommes et pour les femmes (Tableau 29).

Tableau 29: Activité rémunérée en dehors des cours LCO

	% de femmes	% d'hommes
100%	5.0	46.2
50% et plus	28.8	23.1
moins de 50%	36.3	23.1
à heures	30.0	7.7
	100.0	100.0
N=	80	13

Pour la moitié des hommes, l'activité parallèle aux cours LCO est à plein temps, pour 70% elle absorbe plus de 50% de leur temps. Les hommes sont moins nombreux que les femmes à exercer des activités précaires (8% vs 30%) en dehors des cours LCO. Nous en concluons que pour deux tiers des hommes interrogés, l'enseignement LCO représente plutôt une activité accessoire.

Un tiers des femmes est engagé dans un emploi comportant une charge importante ; un autre tiers exerce une activité parallèle qui l'absorbe à moins de 50% du temps et finalement le dernier tiers des femmes a une occupation marginale en sus de l'enseignement LCO (Tableau 29).

Tableau 30: Caractéristiques de l'activité rémunérée en dehors des cours LCO

Autre activité rémunérée	% sur total actifs hors LCO	% sur total échantillon
engagement à durée indéterminée	66.7	26.8
engagement à durée déterminée	23.7	9.5
pas d'engagement fixe	9.7	3.9
emploi dans le domaine professionnel de formation	50.5	20.3
emploi correspondant au niveau de formation	38.5	15.2
emploi inférieur au niveau de formation	57.1	22.5
N =	93	40.3

Une majorité des personnes actives en parallèle aux cours LCO – équivalant à un quart des enseignant-e-s LCO interrogé-e-s – exerce une activité rémunérée parallèle et peut compter sur des contrats à durée indéterminée (Tableau 30) ; cette proportion est semblable pour les femmes et les hommes. Une moitié des actifs hors LCO exerce une activité relevant de son domaine de formation : cette convergence intéresse donc une personne sur cinq enseignant-e-s LCO interrogé-e-s. Il convient de relever toutefois que les situations de déqualification dans l'emploi hors LCO sont fréquentes et qu'elles

concernent davantage les femmes que les hommes. Les enseignant-e-s LCO les plus frappé-e-s par la déqualification sont albanais-es, portugais-es et tamoil-e-s.

Tableau 31: ELCO exerçant une activité bénévole

Bénévoles	% sur total bénévoles	% total échantillon
Communauté immigrée	32.4	10.0
Communauté locale	75.7	24.0
Projet international	24.3	8.0
N=	74	32.0

Un tiers des enseignant-e-s LCO interrogés exercent au moins une activité bénévole dans le cadre d'organisations et d'associations (Tableau 31) – ce que l'OFS appelle le bénévolat formel – une proportion supérieure à celle observée auprès de l'ensemble de la population suisse, où cela n'est le cas que pour une personne sur quatre.

Les travaux de l'OFS relèvent que les hommes sont plus engagés dans ce type de bénévolat organisé (23,0% et 16,9%), alors que les femmes s'engagent davantage que les hommes dans le bénévolat informel (22,7% contre 13,9%) impliquant l'aide au voisinage, la garde d'enfants, les services et les soins à des membres de la parenté ou à des connaissances qui ne vivent pas dans le même ménage (OFS, 2010). L'enquête auprès des enseignant-e-s LCO ne recense que le travail bénévole formel.

La proportion de personnes exerçant une activité bénévole ou honorifique est sensiblement plus élevée en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et Suisse italienne (OFS 2010). Nos résultats (Tableau 32) semblent confirmer ce clivage entre les régions linguistiques, le Jura faisant exception. La différence entre les cantons est cependant probablement due essentiellement à la structure organisationnelle des cours : là où les cours LCO s'inscrivent davantage dans le tissu associatif, l'activité bénévole des enseignant-e-s est plus grande que dans les régions où prévaut une structure formalisée dans le cadre d'une ambassade ou un consulat (cf. chap. 2.1.2).

Tableau 32: ELCO exerçant une activité bénévole par canton et par type de structure organisationnelle dans laquelle ils/elles enseignent

Canton	% total des bénévoles	% enseignant-e-s consulaires
JU	50.0%	37.50%
LU	40.6%	27.30%
SO	39.1%	30.40%
BE	39.0%	35.40%
<i>Moyenne</i>	<i>33.0%</i>	<i>45.50%</i>
VD	24.5%	69.40%
GE	17.1%	63.90%

Le rapport de l'OFS souligne par ailleurs que ce ne sont, en premier lieu, pas les personnes ayant le plus de temps libre, telles que les personnes au chômage ou à la retraite, qui s'engagent dans le bénévolat organisé, mais plutôt celles qui, en raison de leur âge, de leur formation ou de leur situation professionnelle ou familiale ont les compétences voulues et sont bien intégrées socialement (OFS 2008). Cette enquête documente la grande disponibilité de ce personnel enseignant par ailleurs assez sollicité par ses fonctions.

3.1.3 Situation personnelle et familiale

L'activité professionnelle est l'un des aspects de la vie des enseignant-e-s LCO. Les charges ménagères absorbent une femme sur deux, mais seulement un homme sur cinq assure en outre les soins à leurs enfants. Un décalage entre les sexes presque aussi prononcé s'observe pour la condition de femme/homme au foyer sans charge d'enfants (Tableau 33).

Tableau 33: Situation familiale et personnelle des ELCO

	Nb de répondant-e-s		% total échantillon	
	femmes	hommes	femmes	hommes
femme/homme au foyer avec enfants	92	7	47.9	18.9
femme/homme au foyer sans enfants	36	1	18.8	2.7
en formation	22	1	11.5	2.7
au chômage	17	2	8.9	5.4
à la retraite	2	0	1	0
<i>N=</i>	<i>169</i>	<i>20</i>	<i>194</i>	<i>37</i>

Une femme sur dix se trouve en formation, une proportion bien plus élevée que celle des hommes, probablement à cause de l'importance de l'activité hors LCO pour ces derniers. Les différences observées quant aux autres caractéristiques ne sont pas significatives, notamment à cause du nombre limité d'observations.

3.1.4 Résumé

Le profil des enseignant-e-s LCO qui se dégage de ces analyses, présente un trait insoupçonné, à savoir la proportion élevée (presque un tiers) d'enseignant-e-s LCO de nationalité suisse. Il s'agit évidemment de personnes naturalisées bien souvent d'origine tamoule, chinoise et albanaise. Ce trait inscrit de manière encore plus visible que par le passé l'offre de ces cours dans le paysage de la formation obligatoire suisse, suggérant ainsi de renouveler le regard porté jusqu'ici sur ces activités.

Trois enseignante-e-s, hommes et femmes, sur cinq font de cet enseignement leur activité principale, alors que deux sur cinq l'exercent en parallèle avec d'autres activités, de type professionnel, familial ou bénévole ; les femmes sont davantage engagées dans la formation que les hommes.

3.2 Niveau de formation et connaissances linguistiques des enseignant-e-s LCO

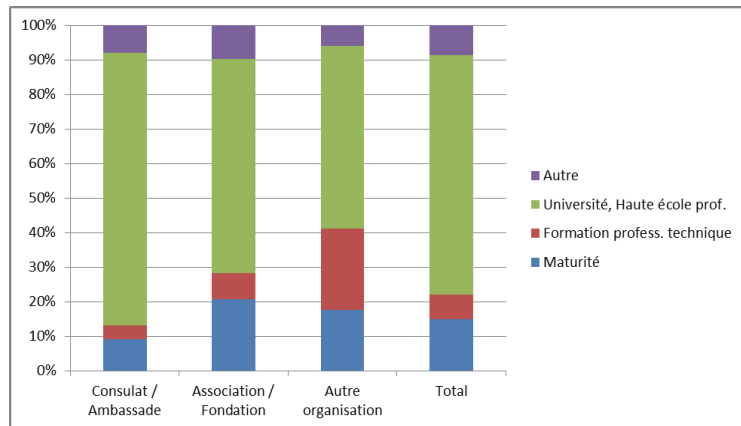
Ce chapitre décrit les réponses des enseignant-e-s LCO au sujet de leur bagage scolaire et de leurs connaissances linguistiques. Elles donnent une image réaliste des compétences des enseignant-e-s LCO et des conditions dans lesquelles ils/elles exercent leur activité, y compris dans la perspective des futures formations continues à prévoir.

3.2.1 Niveau de formation (formation scolaire et professionnelle)

L'enquête montre que 90% des enseignant-e-s LCO ont fréquenté l'école pendant 12 à 20 ans (école obligatoire, apprentissage professionnel, cours, université, etc.). Près de 70% des enseignant-e-s LCO disposent d'un diplôme de niveau tertiaire (université, école polytechnique), les diplômes correspondants ayant pu être indiqués individuellement dans la catégorie « Autre ». La moitié de ces entrées concerne également des titres universitaires. Le niveau de formation varie selon le type d'organisation. Dans les écoles consulaires, près de 80% des enseignant-e-s sont titulaires d'un di-

plôme tertiaire, et c'est le cas pour au moins 60% d'entre eux dans les écoles des associations, et pour une bonne moitié dans l'enseignement auprès des autres types d'organisation (Graphique 9).

Graphique 9 : Niveau de formation des ELCO (N=208)



A peine 8% des enseignant-e-s LCO indiquent n'avoir suivi aucune formation et n'avoir fréquenté aucune école après la scolarité obligatoire. 15% d'entre eux citent la maturité comme diplôme. Ils sont au moins 6% à avoir commencé des études universitaires sans les avoir terminées. Ces informations servent de points de repère au sujet du niveau de formation des enseignant-e-s LCO. Il ne faut cependant pas oublier que les certificats scolaires ne sont pas toujours équivalents d'un pays à l'autre.

3.2.2 Formation pédagogique

A côté du niveau de formation général des enseignant-e-s LCO, la question de savoir si, et dans quelle mesure, les personnes répondantes disposent d'une formation pédagogique (de base) pour exercer leur activité d'enseignant-e LCO est notamment intéressante dans ce contexte²⁸.

Au moins trois quarts (77%) des enseignant-e-s LCO disposent d'un diplôme d'enseignement obtenu en Suisse (réponse donnée 10 fois) ou dans un autre pays (réponse donnée 167 fois), ce qui revient à dire que près d'un quart d'entre eux n'a pas les qualifications correspondantes (Tableau 34). La faible proportion (44%) d'enseignant-e-s qualifié-e-s dans les écoles tamoules, qui constituent le principal groupe parmi les enseignant-e-s LCO, est frappante. En particulier les petits groupes linguistiques manquent d'enseignant-e-s au bénéfice d'une formation pédagogique.

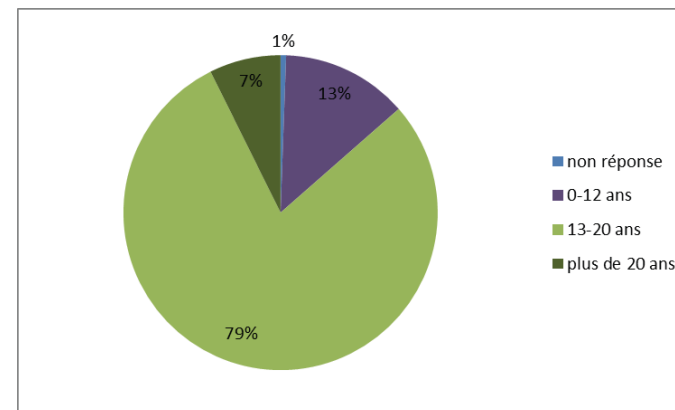
²⁸ Par enseignant-e-s LCO avec **formation pédagogique de base**, nous entendons les enseignant-e-s qui disposent d'un diplôme suisse ou étranger d'enseignant-e et/ou d'une formation en didactique, pédagogie et psychologie de plus de 100 heures.

Tableau 34: Proportion d'ELCO avec formation pédagogique initiale selon le groupe linguistique

Langue des cours LCO	Avec formation pédagogique initiale	
	% à l'intérieur de chaque groupe linguistique	N =
albanais	100	16
français	100	3
grec	100	2
croate	100	3
serbe	100	5
slovène	100	2
turc	100	3
espagnol (y c. Am.Latine)	95	21
portugais (y c. Brésil)	91	46
italien	84	43
japonais	83	6
russe	80	5
arabe	71	7
chinois	64	14
hongrois	50	2
tamoul	44	48
kurde	0	1
tibétain	0	1
tigrinya	0	2
vietnamien	0	1
Total	77	231

Parmi les personnes titulaires d'un diplôme d'enseignant-e, 23 indiquent avoir fréquenté l'école durant 12 ans au total, jusqu'à un maximum de 12 ans. Deux enseignant-e-s LCO ne donnent aucune indication au sujet de leur nombre d'années d'études. La grande majorité des enseignant-e-s diplômé-e-s (140 personnes) ont fréquenté l'école entre 13 et 20 ans, et pour 13 personnes, la scolarité et les études ont même duré plus de vingt ans (Graphique 10). Par conséquent, le niveau de formation de la plupart des enseignant-e-s LCO (86%) ayant une formation pédagogique de base est comparable à celui des enseignant-e-s suisses pour ce qui est de la durée de la formation si nous considérons les enseignant-e-s avec formation en école normale faisant encore partie du corps enseignant aujourd'hui (13 ans).

Graphique 10 : ELCO avec une formation pédagogique initiale selon la durée de la scolarité (N = 177)



Les compétences en didactique de l'enseignement des langues étrangères sont importantes compte tenu de l'hétérogénéité linguistique des classes. A peine la moitié des enseignant-e-s LCO (104 sur 231) affirme disposer d'une telle formation initiale ou continue.

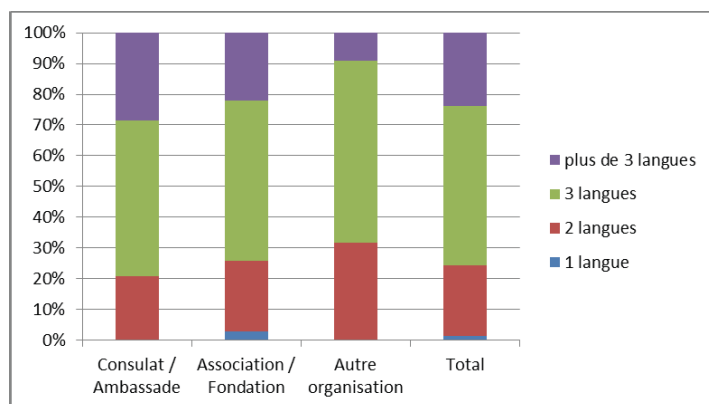
Partant du principe que les enseignant-e-s peuvent également s'approprier une partie des compétences nécessaires à l'enseignement par **l'autoformation et sur la base de leur expérience personnelle du fait de l'enseignement dans des cours LCO** (apprentissage non formel), nous avons également interrogé les enseignant-e-s dans cette optique. Etant donné que seulement 67% des participant-e-s à l'enquête ont répondu à cette question, nous ne pouvons parler ici que de tendances. Près de 80% des répondant-e-s indiquent qu'ils/elles développent leurs compétences didactiques par le biais de l'apprentissage non formel. Parmi les enseignant-e-s sans formation pédagogique de base, ils/elles sont même 90% à s'approprier les compétences nécessaires de cette façon.

3.2.3 Connaissances linguistiques

Les connaissances linguistiques sont un autre indicateur important de la qualité de la préparation des enseignant-e-s pour l'enseignement LCO. Quelqu'un qui a lui-même fait l'expérience d'apprendre une langue étrangère connaît normalement des stratégies fondamentales d'acquisition des langues étrangères, qui peuvent notamment être utiles pour enseigner à des enfants qui ne connaissent encore leur langue d'origine que partiellement ou dans une faible mesure.

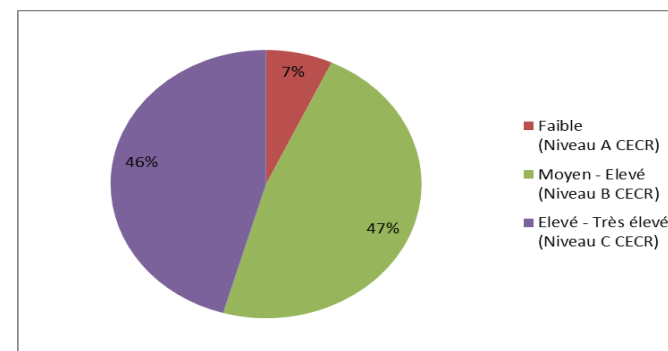
A la question de savoir combien de langues (y compris langue première) ils/elles parlent, trois quarts des enseignant-e-s LCO répondent qu'ils en parlent trois (52%) ou plus de trois (24%) (Graphique 11). Seulement trois personnes indiquent qu'elles parlent une seule langue. Ces résultats peuvent néanmoins être liés au fait que les personnes ne parlant que leur langue première n'ont pas participé à l'enquête pour des raisons linguistiques.

Graphique 11: Connaissances linguistiques des ELCO



Plus de 90% des enseignant-e-s LCO affirment qu'ils/elles parlent la langue locale « moyennement bien à bien » (48%) ou « bien à très bien » (46%) (Graphique 12). Ces indications reposent sur l'autoévaluation des répondant-e-s.

Graphique 12 : Niveau de connaissance de la langue locale



CECR : Cadre européen commun de référence²⁹

Le nombre d'années passées en Suisse ne semble avoir aucune influence sur le niveau de connaissances dans la langue locale (Tableau 35). Les personnes y ayant séjourné peu de temps disposent de connaissances linguistiques comparables à celles y ayant habité longtemps. Contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre, les connaissances de la langue locale ne sont pas acquises au fil du temps. Dix enseignant-e-s indiquent que même après avoir passé plus de 10 ans en Suisse, ils ne maîtrisent que faiblement la langue locale. Parmi les 15 enseignant-e-s LCO connaissant peu la langue locale, la plupart travaillent dans des structures organisationnelles qui proposent des cours LCO depuis longtemps : entre 10 et 20 ans (4 personnes) et plus de 20 ans (8 personnes).

²⁹ Descriptions du niveau de langue dans le questionnaire :

Peu : Je parviens à me faire comprendre dans des situations simples et comprends quelque chose quand la personne parle lentement. (Niveau A CECR)

Moyennement bien à bien : Je suis capable de m'entretenir en allemand ou en français sur différents sujets. Je comprends les lettres des autorités scolaires. (Niveau B CECR)

Bien à très bien : Je parle couramment l'allemand ou le français et suis capable de participer avec souplesse à une discussion sur des thèmes spécialisés. Je comprends rapidement des exposés et des textes techniques assez longs. (Niveau C CECR)

Tableau 35: Niveau de connaissance de la langue locale selon la durée du séjour (en %)

	>2 ans	2-5 ans	6-10 ans	< 10 ans	né en CH
Faible (Niveau A CECR*)	18	4	0	8	0
Moyen - Elevé (Niveau B CECR)	41	41	55	51	0
Elévé - très élevé (Niveau C CECR)	41	55	45	40	100
N=	17	50	38	118	5

*Cadre européen commun de référence

En conséquence, un faible niveau de connaissances de la langue locale n'est pas spécifique aux enseignant-e-s travaillant dans de structures organisationnelles LCO les plus récentes. Dans ce contexte, il convient toutefois de considérer que les personnes connaissant peu la langue locale et donnant des cours dans une organisation récente n'ont tendentiellement pas participé à l'enquête (p. ex. : LCO somalienne), tandis que celles travaillant dans des structures organisationnelles plus anciennes et plus importantes se sont probablement fait aider pour remplir le questionnaire, p. ex. dans les LCO italiennes et tamoules. Le fait que plus d'un quart des enseignant-e-s LCO italiens ait rempli la version papier du questionnaire, et non sa version électronique, et que ce pourcentage soit même supérieur à 50% pour le groupe linguistique tamoul, fournit un indice correspondant.

3.2.4 Commentaires et conclusions : niveau de formation et connaissances linguistiques des enseignant-e-s LCO

La majorité des enseignant-e-s LCO titulaires d'un diplôme d'enseignement dispose d'un niveau de formation comparable aux enseignant-e-s suisses. Toutefois, un quart des enseignant-e-s LCO actuellement en fonction ne dispose d'aucune *formation pédagogique de base*. C'est un fait qui devrait être pris en considération dans la planification et l'orientation des formations continues. Pour les groupes linguistiques plus importants tels que le groupe tamoul, une offre de formation continue propre au groupe linguistique peut permettre une promotion ciblée. Précisément, les organismes privés des écoles LCO tamoules répondent à ce besoin en proposant gratuitement des formations continues internes à leurs enseignant-e-s LCO (cf. chapitre 4.1.2).

Une *formation pédagogique et didactique* est toujours importante, même quand quelqu'un dispose d'un bon bagage scolaire, car elle offre des bases utiles pour la conception et l'organisation de l'enseignement. D'autant plus

que l'enseignement dans des classes hétérogènes pose certaines exigences particulières par rapport aux aptitudes pédagogiques. Pour la stimulation complète des enfants plurilingues grandissant dans une double culture, une bonne approche pédagogique et psychologique peut être utile.

Près de la moitié des enseignant-e-s LCO a suivi une formation initiale ou continue en didactique des langues étrangères. De plus, le fait que trois quarts d'entre eux maîtrisent au moins trois langues constitue une condition favorable à l'enseignement de sa propre langue en tant que langue seconde.

La question de savoir si les enseignant-e-s LCO comprennent et parlent la *langue locale* revêt un intérêt vital. Les enseignant-e-s LCO devraient au moins avoir un niveau moyen de compétences de la langue locale (CECR niveau B), pour de nombreuses raisons :

- Les enseignant-e-s LCO comprennent aussi les élèves ayant peu de connaissances dans la langue des cours LCO. S'il se trouve parmi eux des jeunes enfants, la communication avec l'enseignant-e devrait être possible malgré les barrières de la langue.
- Les enseignant-e-s LCO peuvent suivre les conversations des élèves (pendant les pauses).
- Pendant les cours, ils peuvent faire des comparaisons entre les langues et expliquer en détail des difficultés spécifiques et les interférences entre la langue locale et la langue d'origine.
- Ils/elles sont un modèle pour les élèves dans le sens où leur exemple montre qu'il est possible d'apprendre plusieurs langues avec succès.
- Leur maîtrise de la langue locale témoigne de leur intérêt pour leur intégration dans la vie locale parallèlement à leur estime pour leur culture et leur langue d'origine.
- Les contacts directs avec les collègues et les institutions de l'école obligatoire peuvent être entretenus et les informations écrites comprises.

La participation active aux cours de formation continue proposés par des institutions suisses est possible.

Plus de 90% des enseignant-e-s LCO indiquent qu'ils/elles parlent moyennement bien à bien ou très bien la langue locale. Pour la plupart d'entre eux/elles, elle reste néanmoins une langue étrangère ou une langue seconde. Les autorités scolaires devraient y faire attention dans la communication avec les structures organisationnelles et les enseignant-e-s LCO. Quand ceux-ci comprennent les informations des autorités scolaires, la collaboration mutuelle est confrontée à moins d'obstacles et de malentendus et est donc plus prometteuse. C'est pourquoi il est conseillé, dans la communication, de tenir compte de la situation linguistique respective des destinataires, en

l'occurrence des personnes qui ne maîtrisent pas l'allemand resp. le français en tant que langue première.

Pour la conception des cours de formations continues, il paraît utile de définir les prérequis relatifs aux connaissances linguistiques et d'adapter l'offre en conséquence sur le plan de la langue. Certaines expériences faites dans le canton de Berne ont montré que l'auto-évaluation n'est pas un indicateur fiable, raison pour laquelle les connaissances linguistiques doivent être attestées en conséquence.³⁰ Pour augmenter la qualité de l'enseignement, l'objectif doit être d'améliorer les connaissances linguistiques des enseignant-e-s LCO qui maîtrisent « peu » et « moyennement bien à bien » la langue locale. Idéalement, il peut être atteint par une combinaison du « cours de langue » dans le sens de l'acquisition ou du développement de la langue (propre à l'école) et des thèmes se rapportant à l'école. Le chapitre 4 présente les thèmes de formation continue les plus significatifs pour les enseignant-e-s LCO.

3.3 Situation professionnelle des enseignant-e-s LCO

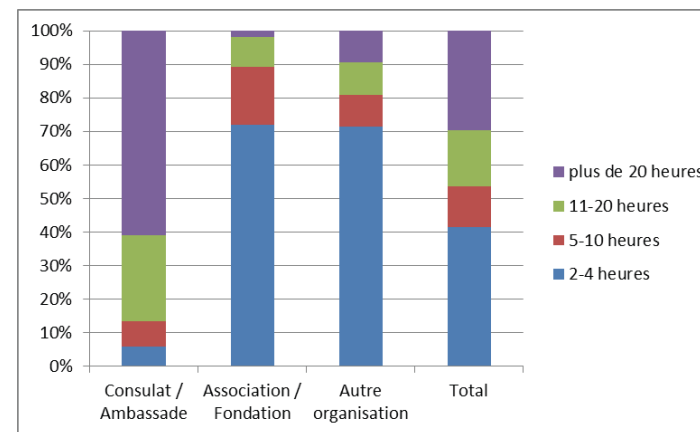
La situation professionnelle des enseignant-e-s LCO se caractérise d'une part par les conditions cadres de l'enseignement (cf. chapitre 2), et d'autre part par les conditions d'embauche et de travail juridiques et financières ainsi que les perspectives d'avenir des structures organisationnelles correspondantes.

3.3.1 Charge d'enseignement

Il est possible de distinguer deux groupes principaux : les enseignant-e-s LCO avec une **faible charge d'enseignement de 2 à 4 heures par semaine** (40% des enseignant-e-s LCO) et ceux/celles avec des **charges d'enseignement importantes de plus de 20 heures hebdomadaires** (30% des enseignant-e-s LCO). Entre ces deux groupes, on trouve les enseignant-e-s LCO avec des charges d'enseignement de 5 à 10 heures par semaine (12%) et ceux/celles avec des charges moyennes de 11 à 20 heures de cours par semaine (17%). Comme le montre le Graphique 13, l'importance de la charge d'enseignement varie selon le type d'organisation. Les charges

d'enseignement à temps plein et importantes se trouvent dans les écoles consulaires. Les charges d'enseignement très faibles concernent principalement les associations et les autres types d'organisation.

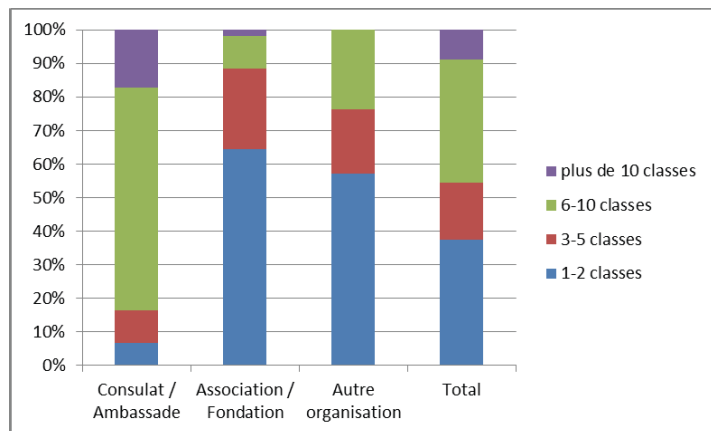
Graphique 13 : Charge d'enseignement annuelle selon la forme organisationnelle



Les volumes d'enseignement débouchent sur des différences claires au niveau du **nombre de classes** que les enseignant-e-s ont en charge. Au cours de ces trois dernières années, 38% des enseignant-e-s LCO ont donné des cours dans 1 à 2 classes en moyenne, et 37% dans un nombre de classes variant entre 6 et 10 (Graphique 14). A peine deux tiers des enseignant-e-s LCO d'associations enseignent majoritairement dans seulement 1 à 2 classes, tandis que deux tiers des enseignant-e-s LCO d'écoles de consulats enseignent dans 6 à 10 classes.

³⁰ Décrit dans le rapport final du Projet OFC «Grundkurs Weiterbildung HSK-Lehrkräfte» de Silvia Gfeller responsable IWB, PHBern, et Carolina Lusio Meyer, enseignante IWB, PHBern. Document (en allemand) non publié : <http://www.phbern.ch/weiterbildung/lehrplan-volksschule/sprachen/hsk-heimatsprachkurse.html>

Graphique 14 : Nombre moyen de classes durant les trois dernières années par enseignant LCO, selon la forme organisationnelle

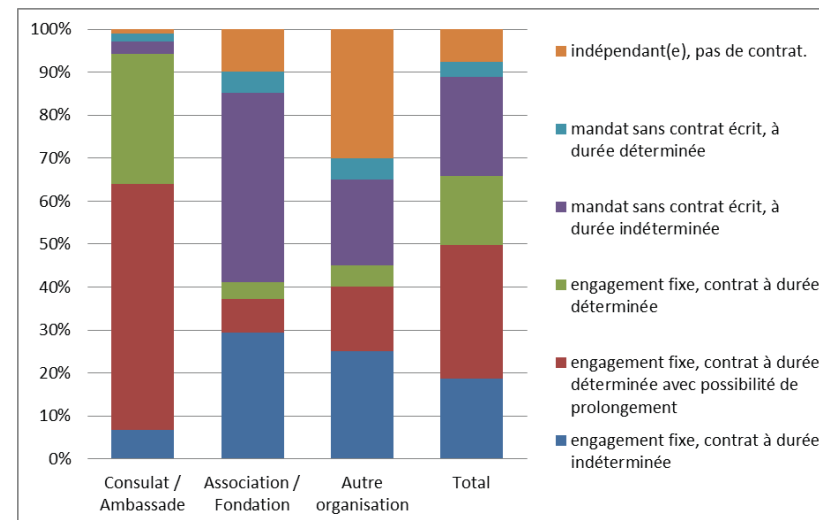


Si nous considérons les qualifications pédagogiques des enseignant-e-s LCO en relation avec la charge d'enseignement, il s'avère que 40 des 95 enseignant-e-s ayant une charge d'enseignement de 2 à 4 heures par semaine ne disposent d'aucune formation pédagogique de base. Parmi les 106 enseignant-e-s qui dispensent 11 à 20 heures ou plus de 20 heures de cours par semaine, 7 personnes n'ont aucune formation pédagogique de base. Pour les charges plus importantes, quasiment tou-te-s les enseignant-e-s ont par conséquent les qualifications correspondantes.

3.3.2 Modalités d'engagement

Quelques enseignant-e-s LCO travaillent pour plusieurs structures organisationnelles à la fois. Plus de 90% des enseignant-e-s LCO travaillent toutefois pour une seule organisation. Comme le montre le Graphique 15, il existe un large éventail de rapports de mandat. Tandis que la plupart des enseignant-e-s LCO d'écoles consulaires ont un engagement fixe avec contrat de travail, près de 60% des enseignant-e-s LCO d'écoles associatives travaillent sans contrat. Près de la moitié des enseignant-e-s LCO, quel que soit le type d'organisation, dispose d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée pouvant être prolongé. Les autres 50% travaillent sans contrat et se trouvent donc dans une situation relativement incertaine.

Graphique 15 : Modalités d'engagement selon la forme organisationnelle (N=225)



En ce qui concerne les **prestations sociales et la rémunération pour les frais**, la situation se présente comme suit :

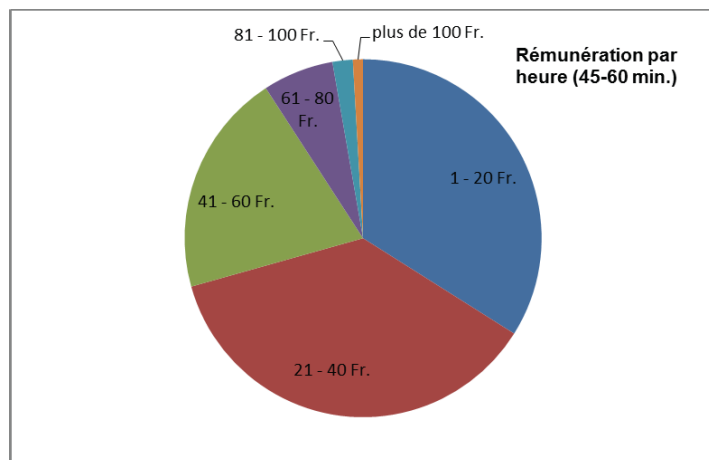
- 70% des enseignant-e-s LCO (160 personnes répondantes sur 213) sont assuré-e-s auprès des assurances sociales de la Suisse ou dans leur pays d'origine.
- 50% d'entre eux/elles (115 personnes répondantes sur 202) ont des vacances payées.
- Près de 50% de ceux-ci/celles-ci (110 répondant-e-s sur 198) sont payé-e-s en cas de maladie.
- Dépenses personnelles pour le matériel de bureau, les frais de téléphone (sans les photocopies pour les élèves) : pour environ 30% des enseignant-e-s LCO, de telles dépenses sont remboursées séparément ou incluses dans les honoraires, et 70% d'entre eux (150 sur 218) ne reçoivent donc aucune indemnisation.

3.3.3 Salaire horaire / mensuel

Moins de la moitié des enseignant-e-s LCO (103 sur 231, soit 45%) perçoit un salaire mensuel. Ils/elles sont pratiquement le même nombre (109 sur 231, soit 47%) à être rémunéré-e-s sur la base du salaire horaire. Pour près de

deux tiers des enseignant-e-s payé-e-s au salaire horaire (64%), ce dernier se situe entre 1 et 40 francs (Graphique 16). De plus, 5% (12 sur 229) des enseignant-e-s LCO indiquent qu'ils/elles ne perçoivent pas de rémunération, ce qui veut dire qu'ils/elles travaillent bénévolement.

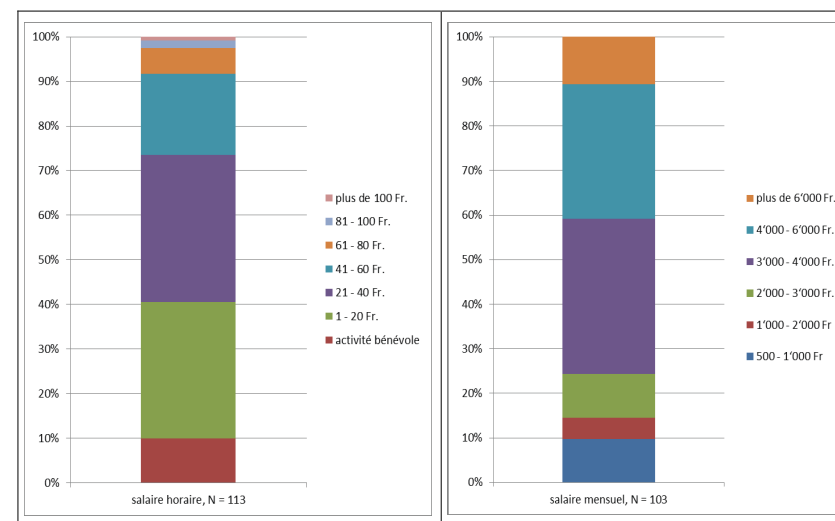
Graphique 16 : Rémunération horaire (N=109, 47 % ELCO, sans les enseignant-e-s bénévoles)



Si nous examinons les honoraires en relation avec la charge d'enseignement, le revenu mensuel varie considérablement en fonction de l'importance de la charge d'enseignement, ainsi que du montant de la rémunération et du type de rémunération. Près de 80% des enseignant-e-s avec une faible charge d'enseignement de 2 à 4 heures hebdomadaires (58 sur 72) touchent un salaire horaire maximal de 40 francs, selon la répartition suivante : 38% ont un salaire horaire se situant entre 1 et 20 francs et 43% entre 21 et 40 francs. (Graphique 17).

En ce qui concerne les enseignant-e-s LCO rémunéré-e-s au salaire mensuel (qui représentent 45% de tous les enseignant-e-s LCO), 35% gagnent entre 3'000 et 4'000 francs par mois, et 30% entre 4'000 et 6'000 francs par mois. (Graphique 17 :). Ces salaires sont presque exclusivement perçus par des enseignant-e-s qui dispensent 11 à 20 heures de cours par semaine ou plus de 20 heures.

Graphique 17 : Salaires horaires et mensuels des ELCO



3.3.4 Perspectives d'avenir

Les perspectives personnelles de pouvoir exercer cette activité dans un futur proche sont également liées à la manière dont les enseignant-e-s LCO entendent l'avenir des structures organisationnelles dans lesquelles ils/elles donnent des cours. Ils/elles sont près d'un tiers à estimer que l'offre des cours LCO de leur propre organisation augmentera au cours de ces trois prochaines années (cf. chapitre 2.13).

Environ 30% partent du principe que l'offre diminuera. Ces prévisions concernant notamment les écoles consulaires des pays d'immigration traditionnels que sont l'Italie et le Portugal : 16 enseignant-e-s LCO des écoles LCO italiennes sur 43 pensent que l'offre diminuera au cours de ces trois prochaines années, trois sont d'avis qu'elle augmentera, cinq indiquent qu'ils/elles ne savent pas, et les autres ne s'expriment pas sur cette question. Parmi les enseignant-e-s LCO des écoles LCO portugaises (sans les écoles brésiliennes), 14 personnes sur 35 supposent que l'offre diminuera, une personne s'attend à ce qu'elle reste stable, deux à ce qu'elle augmente, et deux personnes ne savent pas. Les autres enseignant-e-s LCO portugais-es (16) ne s'expriment pas sur cette question.

3.3.5 Commentaires et conclusions : situation professionnelle des enseignant-e-s LCO

En ce qui concerne les conditions de travail et qualifications des enseignant-e-s LCO, il se dégage certaines caractéristiques qui sont en relation avec les types d'organisation correspondants. *Deux groupes principaux* peuvent être identifiés : les enseignant-e-s LCO avec une faible charge d'enseignement de 2 à 4 heures par semaine (40% des enseignant-e-s LCO) et ceux/celles avec des charges d'enseignement importantes de plus de 20 heures hebdomadaires (30% des enseignant-e-s LCO).

Dans les *écoles LCO d'associations et d'autres types d'organisation*, une grande partie des enseignant-e-s assure de faibles charges d'enseignement de 2 à 4 heures hebdomadaires, ne dispose d'aucun contrat et est rémunérée au salaire horaire. Parmi les enseignant-e-s ayant un petit volume d'enseignement, 42% ne disposent d'aucune formation pédagogique de base.

Dans les *écoles consulaires*, les conditions de travail sont comparativement bonnes, car la plupart des enseignant-e-s y ont un contrat fixe et sont engagé-e-s avec un salaire mensuel. En conséquence, leur charge d'enseignement est plus importante et ils/elles disposent pratiquement tou-te-s d'une formation pédagogique de base.

Près de 50% des enseignant-e-s LCO travaillent **sans contrat** et se trouvent donc dans une situation relativement incertaine. Leurs conditions de travail précaires se reflètent aussi dans le fait qu'environ la moitié d'entre eux/elles ne touche pas de salaire en cas de vacances et de maladie, et qu'ils/elles sont 70% (150 sur 218) à ne recevoir aucune indemnisation pour les dépenses personnelles engagées en rapport avec l'enseignement et le travail auprès des parents (p. ex. frais de bureau et de téléphone).

Les différences importantes au niveau de la charge d'enseignement et des recettes correspondantes peuvent avoir une *influence sur les besoins en matière de formation continue* (contenus, conditions cadres). La disposition à suivre des formations continues peut aussi bien dépendre des possibilités potentielles d'affectation que des possibilités temporelles.

Les enseignant-e-s ayant des charges d'enseignement importantes ont tendance à disposer de temps pour la formation continue en semaine et le matin, parce que leurs après-midis et leurs soirées sont occupées par l'enseignement LCO. Les enseignant-e-s ayant un faible volume d'heures exercent souvent une activité lucrative à titre principal ou ont des obligations familiales, en conséquence de quoi les plages horaires dans lesquelles ils/elles pourraient assister aux cours de formation continue se limitent plutôt au week-end.

Sur la base de l'enquête, il apparaît que dans l'ensemble, les enseignant-e-s LCO font preuve d'une motivation comparativement grande par rapport à l'investissement de temps dans la formation continue (cf. chapitre 4.2.2).

Les opportunités de travail en qualité d'enseignant-e LCO dépendent aussi des *perspectives d'avenir des structures organisationnelles*. Plus de la moitié des enseignant-e-s LCO est optimiste par rapport à l'avenir et s'attend à ce que l'offre de cours de leurs structures organisationnelles respectives augmente ou reste stable.

Néanmoins, un avenir incertain attend les enseignant-e-s LCO de quelques écoles consulaires, notamment celles d'Italie et du Portugal. Comme ces pays font des coupes dans le budget des écoles LCO à cause de leurs moyens financiers limités, il faut s'attendre à des changements au niveau des cours proposés et des conditions de travail de ces enseignant-e-s LCO.

Cette réduction des moyens ne fait pas diminuer pour autant les besoins de cours LCO, mais elle comporte le risque que la qualité de l'enseignement en pâtisse à l'avenir. Demain, par analogie aux initiatives prises par des communautés linguistiques dénuées de structures organisationnelles étatiques mises en place par le pays d'origine, des organismes privés se chargeront de plus en plus aussi de l'enseignement LCO de ces écoles consulaires. A partir de là, il serait bon de promouvoir et de soutenir systématiquement, de la part des cantons, la mise sur pied de structures organisationnelles LCO sur une base privée (associations, fondations).

3.4 Résumé

Les conditions de travail et les situations de vie individuelles, de même que le niveau de formation des enseignant-e-s LCO, donnent une image réaliste des différentes situations de départ dont il faut tenir compte dans le cadre de la collaboration avec des organisations LCO et des enseignant-e-s LCO, de même qu'au niveau de la conception des offres de formation continue.

Les enseignant-e-s LCO se subdivisent en deux groupes plus ou moins égaux, lesquels se distinguent par les caractéristiques principales suivantes :

dans les *écoles LCO sous la responsabilité des consulats ou des ambassades*, les enseignant-e-s LCO disposent le plus souvent d'un diplôme tertiaire (80%) et d'un diplôme d'enseignement, ils/elles ont des conditions de travail sûres (salaire mensuel) et l'enseignement représente leur principale activité professionnelle. Ils/elles vivent en Suisse depuis un court laps de temps et leur séjour est limité à quelques années (principe de la rotation). Du point de vue du nombre de cours et d'élèves, ces structures organisationnelles sont

beaucoup plus grandes que celles des organismes privés, et elles disposent d'une coordination professionnelle. Leur avenir est incertain, car l'offre est restructurée pour des raisons économiques.

Dans les *écoles LCO d'organismes privés*, la formation dont disposent les enseignant-e-s LCO pour exercer leur activité est variable. La majorité d'entre eux/elles a un diplôme tertiaire (70%) et un diplôme d'enseignement. Près d'un quart des enseignant-e-s n'a pas de formation pédagogique. Les enseignant-e-s LCO ont le plus souvent des conditions de travail précaires (salaire horaire, 60% sans contrat de travail). Ils/elles sont 70% à donner des cours avec de faibles charges d'enseignement de 2 à 4 heures hebdomadaires, et près de 40% d'entre eux/elles reçoivent au maximum 20 francs de l'heure. Par voie de conséquence, l'enseignement LCO est le plus souvent une activité extraprofessionnelle. Les enseignant-e-s LCO séjournent en Suisse plus longtemps, et 30% d'entre eux/elles sont des citoyen-ne-s suisses. Ces écoles LCO disposent le plus souvent d'une coordination assurée par des bénévoles. L'offre de cours LCO des organismes privés aura plutôt tendance à augmenter ou restera stable à l'avenir.

4 Formation continue des enseignant-e-s LCO

Pour planifier les offres de formation continue organisées par les cantons et les hautes écoles pédagogiques à l'attention des enseignant-e-s LCO, il est indispensable d'avoir une image la plus réaliste possible des conditions et des besoins des enseignant-e-s LCO. Les conditions de travail et de vie des enseignant-e-s LCO, ainsi que les conditions cadres de l'enseignement LCO, sont décrites dans les chapitres précédents. Ce chapitre s'intéresse dans une première partie à l'offre actuelle de formation continue des enseignant-e-s LCO et aux obstacles qui les ont empêché-e-s de suivre une formation continue. Dans la deuxième partie, les thèmes et les contenus en rapport avec lesquels les enseignant-e-s LCO éprouvent un besoin de formation continue, ainsi que leur disposition à investir du temps et de l'argent dans une future formation continue, sont présentés.

A partir de ces informations, il doit être possible d'orienter à l'avenir les offres de formation continue en fonction des besoins des enseignant-e-s LCO, mais aussi des valeurs de l'école « suisse »³¹.

4.1 Formation continue actuelle des enseignant-e-s LCO

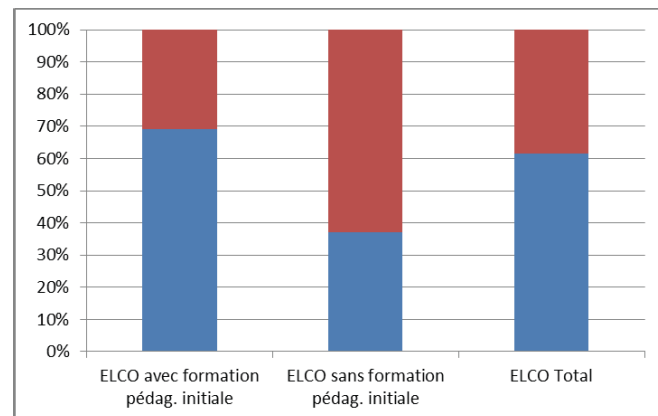
4.1.1 Fréquentation des cours actuels de formation continue

Près de deux tiers (141 sur 229) des enseignant-e-s LCO ont suivi des cours de formation continue au cours de ces trois dernières années. Pour ce qui est du comportement en matière de formation continue, les enseignant-e-s se distinguent en fonction de leur formation préalable. Ceux/celles qui ont suivi une formation pédagogique de base ont nettement plus fréquenté les formations continues que ceux/celles sans formation pédagogique de base (Graphique 18). La même tendance est également observée pour la comparaison suivante : les personnes du groupe ayant obtenu un diplôme après leur scolarité obligatoire ont été 65% à suivre une formation continue tandis que celles du groupe sans diplôme étaient 24%. Ce résultat vient confirmer un fait bien connu : plus le niveau de formation est élevé, plus la probabilité de

³¹ Nous utilisons ici le mot « suisse » parce que les migrant-e-s ont souvent une approche duale entre la Suisse et leur pays d'origine, en sachant pertinemment qu'il existe des différences cantonales, qui sont toutefois minimales en comparaison entre les différences entre le pays d'origine et la Suisse.

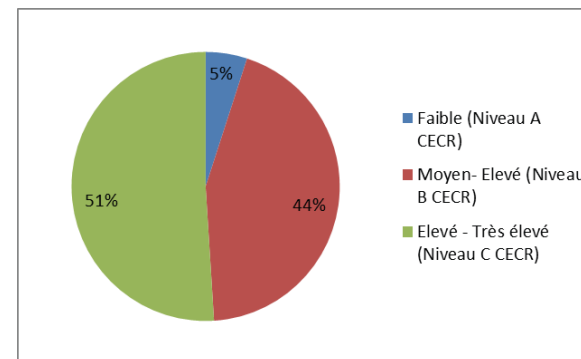
suivre des formations continues est grande (Office fédéral de la statistique (2010)).

Graphique 18: Fréquence de la formation continue dans les 3 dernières années selon la formation pédagogique initiale (N = 229)



La maîtrise de la langue locale, à savoir l'allemand ou le français, tient lieu de condition importante pour pouvoir participer à des formations continues proposées par des institutions suisses. Cela se reflète dans les niveaux de langue des personnes qui assistent à des formations continues (Graphique 19). Si 7 enseignant-e-s LCO sur 15 ayant de faibles connaissances linguistiques (niveau A du cadre européen commun de référence CECR) ont pu participer à des formations continues, cela peut aussi s'expliquer par le fait que quelques structures organisationnelles réalisent des formations continues internes dans la langue d'origine correspondante (cf. Graphique 20).

Graphique 19: Participation à la formation continue selon le niveau de connaissances de la langue locale (en %, N=141)

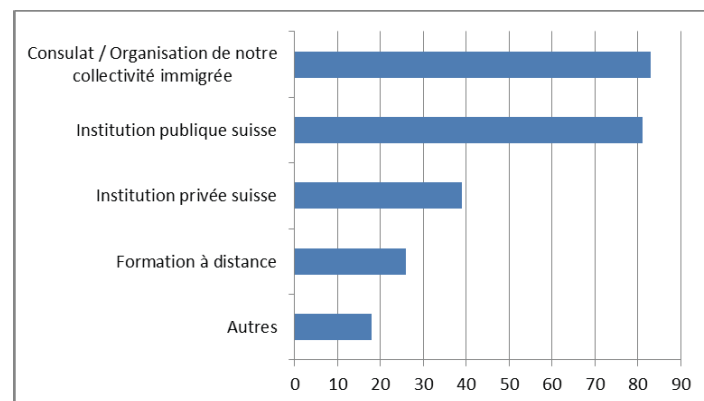


Pour ce qui est de leur participation à des formations continues, les enseignant-e-s LCO se différencient également par rapport à leur charge d'enseignement. Parmi les enseignant-e-s du groupe ayant une faible charge d'enseignement de 2 à 4 heures hebdomadaires, à peine la moitié a suivi une formation continue au cours des trois années écoulées. Pour les autres groupes avec une charge d'enseignement plus importante (5 à 20 heures hebdomadaires), la participation est de 60% et pour ceux/celles qui enseignent plus de 20 heures hebdomadaires, elle atteint les 80%.

4.1.2 Caractéristiques des formations continues suivies

Les cours de formation continue à l'attention des enseignant-e-s LCO sont organisés par diverses institutions. Les structures organisationnelles mettent également sur pied leurs propres formations continues, qui représentent une proportion importante des cours fréquentés. À côté de cela, les prestataires suisses publics et privés sont souvent sollicités (Graphique 20).

Graphique 20: Organisations à l'origine de l'offre de formation continue (N = 232) (plusieurs réponses possibles)



Selon le canton, la fréquentation des formations continues proposées par des institutions publiques a été variable. Le Tableau 36 montre le nombre d'enseignant-e-s LCO ayant participé à de tels cours dans chaque canton. Toutefois, les données ne permettent pas d'observer dans quel canton les formations continues ont été suivies. Il se peut qu'un-e enseignant-e LCO qui donne la plupart de ses cours dans le canton de Soleure, mais qui enseigne aussi quelquefois dans le canton de Berne, ait assisté à une formation continue dispensée par la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE. Cela nous a été rapporté oralement.

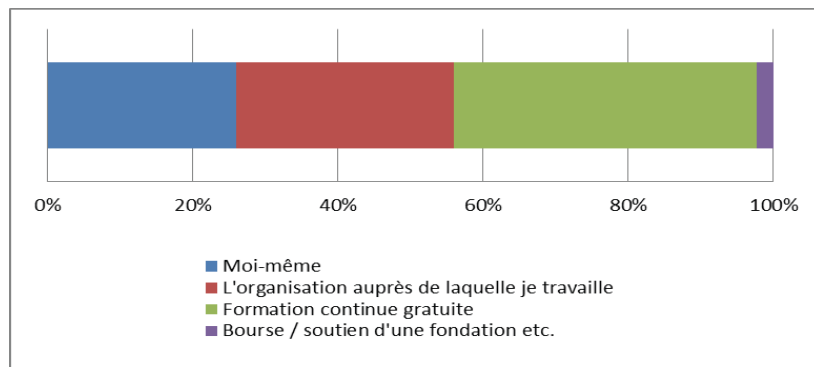
Sur la base des données, il est possible de constater que les enseignant-e-s LCO des cantons de Soleure et Vaud ont rarement assisté aux formations continues des institutions publiques. Cela peut être dû à des raisons diverses : les enseignant-e-s LCO ne sont pas informé-e-s au sujet des offres existantes dans le canton, il n'y a pas d'offre correspondante dans le canton, ou autres raisons décrites ci-dessous. Le constat suivant est frappant : dans les cantons de Genève et du Jura, la proportion est comparativement élevée ou, dans le cas de Genève, encore plus élevée que dans les cantons de Berne et Lucerne.

Tableau 36: Proportion d'enseignant-e-s ayant suivi une formation continue offerte par une institution publique suisse selon le canton de travail des ELCO

Canton dans lequel l'ELCO donne la plupart de ses cours :	Formation continue dans une institution publique suisse (ex. Haute école de pédagogie, Direction de l'instruction publique, Office de l'enseignement obligatoire etc.)	
	Nombre d'observations	Pourcentage par canton
Berne	33	40
Lucerne	13	39
Soleure	5	22
Genève	17	47
Jura	3	38
Valais	10	20
Total, N = 231	81	35

En ce qui concerne les coûts des formations continues suivies, elles ont en majeure partie été prises en charge notamment par les organisations LCO (74% des réponses données) et étaient gratuites pour les participant-e-s (Graphique 21). Dans un quart des cas, les enseignant-e-s LCO ayant suivi une formation continue l'ont financée eux-mêmes.

Graphique 21: Financement de la formation continue (plusieurs réponses possibles, N = 207)

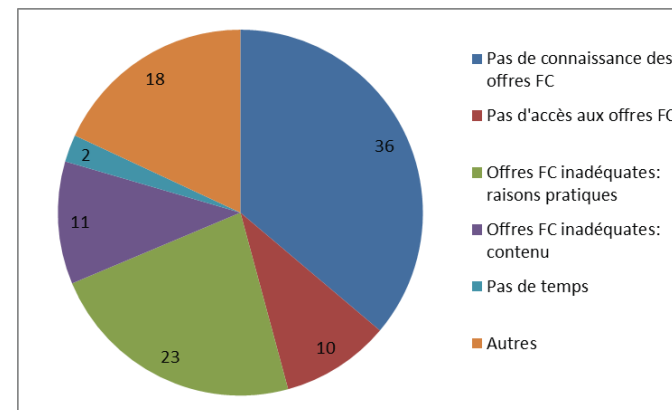


Parmi les enseignant-e-s LCO qui indiquent que les coûts de leur formation continue ont été supportés par leur organisation, 39 travaillent auprès de consulats ou d'ambassades, 24 auprès d'associations ou de fondations, et 2 dans un autre type de structures organisationnelles. Pour les consulats, ce sont principalement ceux d'Italie, d'Espagne et du Portugal sur le plan numérique. Compte tenu de l'importance de leur offre de cours LCO, il est facile à concevoir qu'ils/elles organisent eux-mêmes les formations continues. Pour les associations et les fondations, ce sont surtout des structures organisationnelles de la langue albanaise et de la langue tamoule qui prennent en charge les coûts des formations continues de leurs enseignant-e-s.

4.1.3 Obstacles à la fréquentation de formations continues

Les obstacles les plus fréquemment cités (46% des réponses) sont la méconnaissance des offres de formation continue et l'absence d'accès, tout à fait indépendamment du nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire (Graphique 22). Les raisons liées au contenu (thèmes non adaptés) sont celles le moins citées en tant qu'obstacle.

Graphique 22: Raisons de la non-fréquence des offres de formation continue (FC) dans les trois dernières années (N = 83)



Le groupe des enseignant-e-s LCO ayant une faible charge d'enseignement de 2 à 4 heures hebdomadaires est celui qui mentionne le plus grand nombre d'obstacles. Ce groupe est également le plus fortement représenté au niveau des obstacles pratiques (pas de temps, heure, lieu, coût, connaissances linguistiques insuffisantes, etc.) (Graphique 23).

4.1.4 Commentaires et conclusions : formation continue actuelle

Près de deux tiers des enseignant-e-s LCO ont suivi une formation continue au cours de ces trois dernières années, ce qui montre que l'intérêt pour la formation continue est réel. Les structures organisationnelles LCO, parmi lesquelles aussi les associations, mettent également sur pied des formations continues, qui représentent une proportion importante des cours fréquentés.

Le fait que la méconnaissance des offres de formation continue ou l'absence d'accès à celles-ci soient citées en tant que principaux obstacles à la fréquentation de formations continues n'est pas vraiment étonnant. Cela reflète la situation actuelle des cantons examinés dans le cadre de l'enquête. Actuellement, les offres spécifiques de formation continue pour les enseignant-e-s LCO sont peu nombreuses, voire inexistantes. L'accès aux instituts de formation continue des hautes écoles pédagogiques n'est possible que sous certaines conditions et la plupart des enseignant-e-s LCO n'ont pas connaissance de ces cours. A ce niveau, il serait bon d'informer de manière ciblée les structures organisationnelles LCO et les enseignant-e-s LCO des possibilités d'accès existantes et des offres correspondantes.

Il est compréhensible que le groupe des *enseignant-e-s LCO ayant une faible charge d'enseignement* soit celui le plus souvent confronté à des obstacles quand il s'agit de suivre des formations continues. Quand on est enseignant-e LCO à titre accessoire, le temps libre restant pour la formation continue à côté de l'activité lucrative principale et des obligations familiales n'est parfois pas suffisant. De plus, le rapport entre l'investissement temporel dans la formation continue et les possibilités de travail en tant qu'enseignant-e LCO n'est probablement pas équilibré. Comme dans ce groupe au moins 40% des enseignant-e-s (cf. chapitre 3.3.5) ne disposent d'aucune formation pédagogique de base, il se peut que les exigences propres à l'enseignement soient relevées autrement qu'elles ne le sont par les enseignant-e-s formé-e-s. Pour le groupe des enseignant-e-s LCO ayant une faible charge d'enseignement, des offres spécifiques de formation continue devraient être développées en tenant compte des contenus, des formes de travail et des horaires de cours.

Dans les groupes linguistiques plus importants (p. ex. : LCO pour la langue tamoule) et fortement dispersés géographiquement (p. ex. : HSK pour la langue tigrinya), qui comptent de nombreux enseignant-e-s LCO avec de faibles charges d'enseignement, il serait bon de regrouper les différentes charges de façon à les répartir entre une ou deux personnes. Ces dernières devraient si possible être au bénéfice d'une formation pédagogique de base. Pour ces enseignant-e-s, cela vaudrait alors la peine de suivre une formation continue tenu compte d'une charge d'enseignement plus importante. Le cas échéant, une formation continue en cours d'emploi des enseignant-e-s LCO pourrait être envisagée (à un niveau supracantonal). Les institutions de formation cantonales pourraient proposer leur soutien au niveau du développement de telles solutions. Ils pourraient agir par exemple en promouvant la formation continue de manière ciblée, en accompagnant les organisations LCO dans la recherche de fonds destinés à cet effet auprès des fondations, en prenant en charge les frais de transport, etc.

4.2 Futures offres de formation continue

4.2.1 Thèmes privilégiés de formation continue

A partir des considérations relatives aux exigences et qualifications des enseignant-e-s LCO (Niedersächsisches Landesinstitut 1998, pp. 40-45 ; Reich 1998, pp. 10 s.), nous avons intégré seize thèmes de formation continue dans le questionnaire, que nous avons regroupés en trois domaines : système éducatif suisse, enseignement et connaissances de base.

La liste complète des thèmes proposés au choix se trouve dans le Graphique 23. Les personnes interrogées pouvaient cocher tous les thèmes pour lesquels

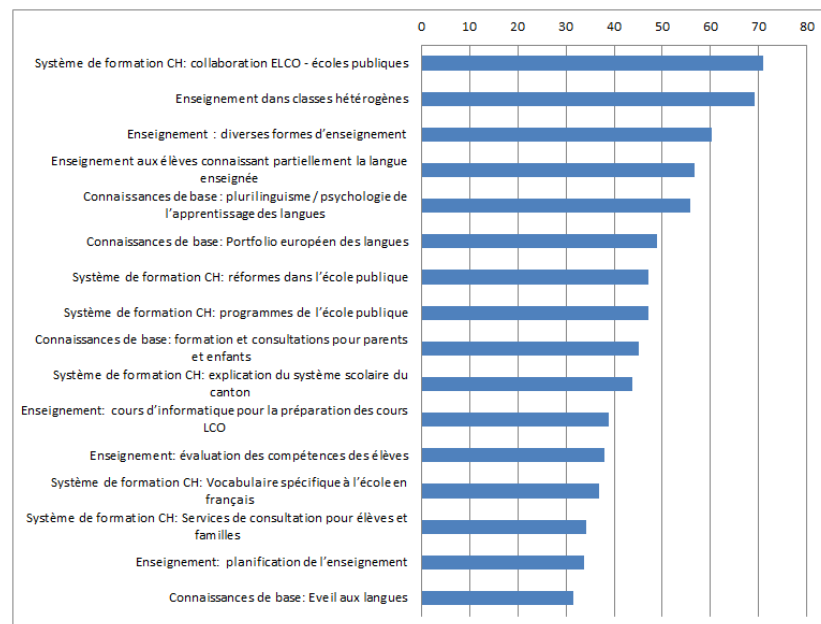
elles auraient pu avoir un intérêt à suivre une formation continue. De plus, elles pouvaient aussi entrer elles-mêmes d'autres souhaits relatifs à des formations continues ou à des thèmes spécifiques.

97% des enseignant-e-s LCO ayant pris part à l'enquête se sont prononcé-e-s en faveur des seize thèmes retenus. Les réponses manquantes ne peuvent être une conséquence des faibles connaissances en langue locale, car tel est le cas d'une seule personne parmi celles n'ayant pas répondu à cette question. Chez les enseignant-e-s LCO qui sont en contact de manière répétée et diverse avec l'école publique, la motivation pour la formation continue est comparative-ment aussi grande que pour ceux/celles qui n'ont aucun contact ou qui n'ont que des contacts de façon isolée. Les deux groupes expriment leurs souhaits de formation continue, indépendamment de leurs contacts avec l'école obligatoire.

Nous nous attendions à ce que les besoins relatifs aux thèmes de formation continue puissent varier en fonction de la formation préalable. Nous n'avons pu constater aucune différence à cet égard, les enseignant-e-s LCO avec et sans formation pédagogique de base se sont proportionnellement prononcé-e-s en faveur des mêmes thèmes.

Le thème « Collaboration des enseignant-e-s LCO avec l'école publique » vient en première place parmi les souhaits de formation continue. Le besoin relatif au thème « Enseignement dans des classes présentant de grandes différences au niveau de l'âge et des connaissances linguistiques » (enseignement dans des classes hétérogènes) est presque aussi prononcé. Plus de la moitié des enseignant-e-s LCO suivraient une formation continue sur les thèmes suivants : « Différentes formes de l'enseignement » (formes d'enseignement), « Enseignement linguistique pour les enfants qui connaissent peu ou partiellement la langue d'enseignement » (didactique des langues étrangères ou de la langue seconde) et « Développement du plurilinguisme / psychologie de l'apprentissage linguistique ». D'autres propositions de thèmes suscitent également un vif intérêt (Graphique 23).

Graphique 23: Thèmes de formation continue privilégiés par les ELCO (en %, N = 231, plusieurs réponses possibles)



Parmi les enseignant-e-s LCO répondant-e-s, 47 ont fait usage de la possibilité qui leur était offerte d'ajouter leurs propres souhaits de formation continue. Les thèmes proposés peuvent en partie être affectés à ceux déjà spécifiés dans la liste.

La thématique de la « position ou de l'importance de l'enseignement LCO ou de l'absence de reconnaissance des enseignant-e-s LCO par le corps enseignant de l'école publique » est citée à trois reprises.

Quelques propositions élargissent les domaines thématiques à des sujets d'intérêt général, qui ne sont pas forcément propres à l'enseignement LCO. Les souhaits thématiques exploitables sont résumés dans le Tableau 37.

Tableau 37: Formation continue: autres thèmes d'intérêt

Thèmes	N=
Formation continue souhaitée, thèmes déjà mentionnés dans la liste:	
Collaboration ELCO - écoles publiques	6
Vocabulaire spécifique à l'école en français (voire cours de langue locale)	6
Enseignement des langues étrangères, développement du plurilinguisme, Portfolio européen des langues, Evaluation des compétences linguistiques, nouvelles technologies pour l'enseignement des langues	5
Diverses formes d'enseignement	4
Enseignement dans classes hétérogènes	3
Introduction au système suisse de formation	1
Collaboration avec les parents	1
Programmes de l'école publique	1
Nouveaux thèmes	
Comportement en cas de conflits, problèmes disciplinaires, enfants à risque	4
Formation interculturelle, composer avec le plurilinguisme et la diversité culturelle à l'école	3
Position des cours LCO et manque de reconnaissance des ELCO dans l'école publique	3
Problèmes d'apprentissage (lecture, écriture)	2
Motivation des enfants envers la langue d'origine	1
Thème susceptibles d'intéresser des adolescent-e-s d'aujourd'hui	1
Rencontres et collaboration avec des enseignant-e-s des autres cours LCO	1
Organisation d'activités extra-scolaires (excursions, fêtes, visites)	1

4.2.2 Thèmes de formation continue favorisés par canton

En ce qui concerne les deux thèmes les plus privilégiés de formation continue, il n'y a pas vraiment de différences entre les cantons (Tableau 38).

Tableau 38: Thèmes de formation continue privilégiés par les ELCO selon le canton (en %)

	BE	LU	SO	GE	JU	VD	Total
Système de formation CH: collaboration ELCO - écoles publiques	59	19	17	29	3	37	164
Enseignement dans classes hétérogènes	57	20	15	26	5	37	160
Enseignement : diverses formes d'enseignement	54	17	11	23	2	32	139
Enseignement aux élèves connaissant partiellement la langue enseignée	44	20	12	20	3	32	131
Connaissances de base : plurilinguisme / psychologie de l'apprentissage des langues	39	19	12	26	4	29	129
Connaissances de base: Portfolio européen des langues	39	19	10	17	1	27	113
Système de formation CH: réformes dans l'école publique	32	15	10	18	3	31	109
Système de formation CH: programmes de l'école publique	39	14	11	17	2	26	109
Système de formation CH: explication du système scolaire cantonal	33	15	11	14	3	28	104
Connaissances de base: formation et consultations pour parents et enfants	34	14	11	17	2	23	101
Enseignement: cours d'informatique pour la préparation des cours LCO	30	14	9	12	4	21	90
Enseignement: évaluation des compétences des élèves	24	8	8	22	2	24	88
Système de formation CH: Vocabulaire spécifique à l'école en français	31	10	8	14	1	21	85
Système de formation CH: Services de consultation pour élèves et familles	37	7	6	11		18	79
Planification de l'enseignement	26	7	8	14	1	22	78
Connaissances de base: Eveil aux langues	22	7	11	12	2	19	73
N =	82	33	23	36	8	49	231
≥ 50 % du total	thème le plus demandé dans le canton						

Dans le canton de Vaud plus de la moitié des enseignant-e-s LCO accorde sa préférence à deux fois plus de thèmes de formation continue en comparaison du canton de Berne par exemple. On peut supposer que l'éventail thématique qui en résulte dans le canton de Vaud s'explique par l'absence de suivi cantonal, notamment à cause du besoin manifesté par les enseignant-e-s LCO d'informations sur le système éducatif suisse. Dans les cinq autres cantons se déroulent des rencontres avec les coordinateurs/trices LCO organisées par l'inter-locuteur/trice cantonal-e, lors desquelles sont également transmises des informations générales sur le système éducatif et les nouveautés dans le domaine de la formation. Les coordinateur/trices sont mandaté-e-s pour communiquer ces informations aux enseignant-e-s LCO.

4.2.3 Commentaires et conclusions : formation continue dans les cantons

Comme les priorités thématiques des différents cantons sont très similaires, il serait bon, pour les cantons plus petits ou les cours destinés à des groupes spécifiques (p. ex. pour un groupe linguistique déterminé ou pour ceux/celles qui ne peuvent dégager du temps que le week-end) notamment, de proposer une *formation continue supracantonale*. Pour celle-ci, des thèmes tels que « Enseignement dans des classes hétérogènes », « Développement linguistique » ou « Différentes formes d'enseignement » seraient appropriés, dans la mesure où ils ne concernent pas les spécificités cantonales.

Pour le thème le plus fortement cité de la « collaboration avec l'école publique », une offre cantonale de formation continue est indispensable, car elle doit être réalisée en lien étroit avec les écoles sur place pour déployer toute son efficacité (cf. chapitre 4.2.5).

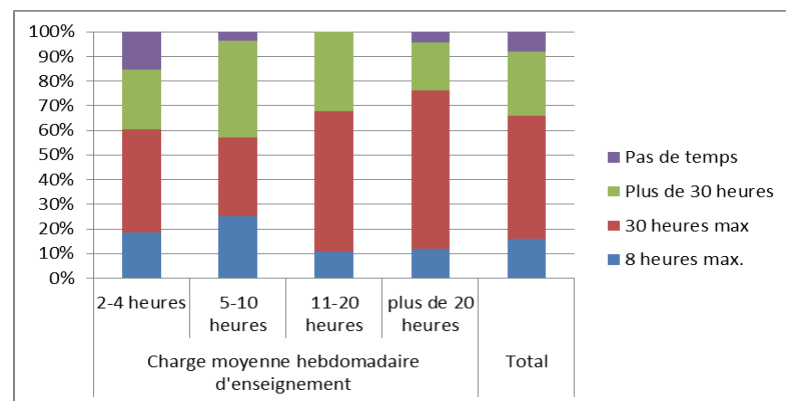
La différence au niveau du nombre de thèmes de formation continue favorisés entre le canton de Vaud et les cantons de Berne, de Genève, du Jura, de Lucerne et de Soleure indique que le travail de coordination et l'accompagnement par les interlocuteurs/trices cantonaux/ales est utile ; en effet, le besoin relatif à des informations de base sur le système éducatif suisse subsiste seulement pour moins de la moitié des enseignant-e-s. Le cas échéant, ce besoin pourrait en partie être couvert avec l'accueil collectif et les premières informations délivrées aux nouveaux/velles enseignant-e-s LCO (par analogie aux premières informations pour les personnes nouvellement arrivées) par l'interlocuteur/trice cantonal-e compétent-e.

4.2.4 Conditions cadres de la formation continue du point de vue des enseignant-e-s LCO

Pour qu'il soit possible de concevoir des offres de formation continue adéquates et réalistes, il faut connaître la disponibilité des enseignant-e-s LCO de consacrer du temps et de dépenser de l'argent.

L'enquête montre que la volonté et la possibilité de consacrer du **temps** à la formation continue existent de façon plus ou moins prononcée. 16% des enseignant-e-s LCO pourraient consacrer jusqu'à 8 heures par année à leur formation continue au cours de ces trois prochaines années. Trois quarts d'entre eux/elles pourraient investir jusqu'à 30 heures (49%) ou plus de 30 heures (27%) par année dans leur formation continue. 8% indiquent au contraire qu'ils/elles n'en ont pas le temps (Graphique 24).

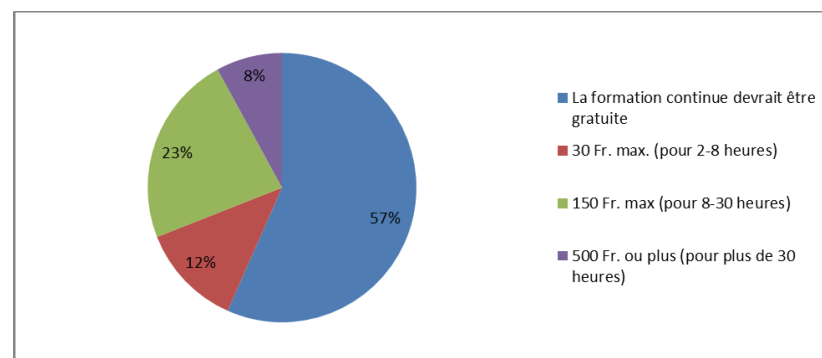
Graphique 24: Temps disponible pour la formation continue dans les 3 prochaines années selon la charge d'enseignement (N = 225)



Dans le groupe des enseignant-e-s LCO ayant une faible charge d'enseignement de 2 à 4 heures par semaine aussi, deux tiers (60 personnes sur 91) sont disposés à consacrer au moins 30 heures à la formation continue. Néanmoins, c'est aussi dans ce groupe que la proportion de ceux/celles qui n'ont pas le temps de suivre une formation continue est la plus élevée.

La disponibilité à dépenser de l'argent pour la formation continue est plutôt réduite. Plus de la moitié des enseignant-e-s LCO estime que la formation continue devrait être gratuite (Graphique 25). Cela se reflète aussi au niveau des formations continues suivies jusqu'ici, qui n'ont été payées par les enseignant-e-s LCO que dans 25% des cas (cf. Graphique 21 ci-dessus).

Graphique 25: Ressources financières des ELCO pour la formation continue (N = 226)

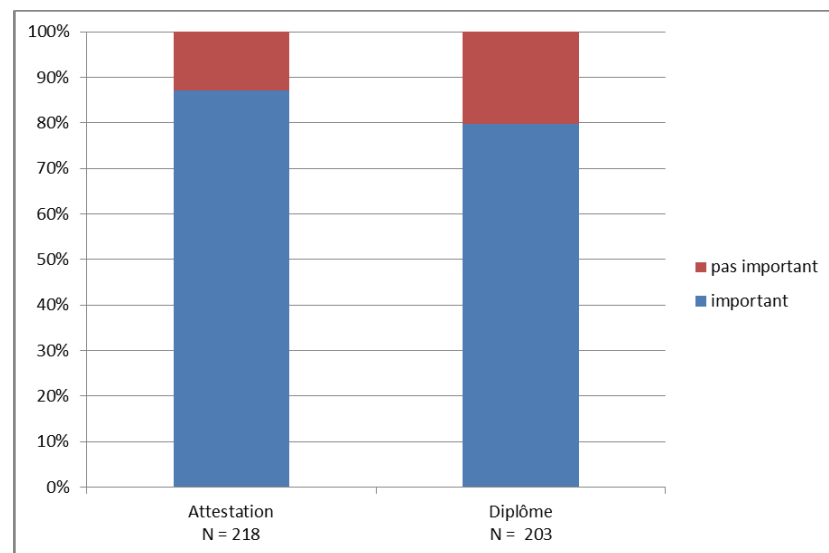


Parmi les 17 personnes qui manquent de temps pour la formation continue, 11 indiquent dans la question supplémentaire qu'elles suivraient la formation continue si les heures de présence au cours étaient indemnisées financièrement (Tableau 38). Nous avons intégré cette question parce que nous avons supposé qu'une partie des enseignant-e-s LCO ne pouvait se passer d'une autre activité lucrative, en conséquence de quoi elle disposait de peu de temps pour la formation continue ou qu'un investissement correspondant n'est pas payant compte tenu des faibles possibilités d'obtenir des heures d'enseignement. Le résultat de l'enquête confirme cette hypothèse. Ce sont surtout des enseignant-e-s LCO ayant une faible charge d'enseignement qui sont concernées par cette question.

La reconnaissance formelle des prestations de formation peut notamment avoir de l'importance pour les personnes titulaires de diplômes étrangers non reconnus en Suisse, ainsi que pour celles qui ne disposent pas d'un diplôme d'enseignement dans le pays d'origine. C'est pourquoi nous avons demandé dans quelle mesure il est important d'avoir une attestation de cours ou un diplôme pour les enseignant-e-s LCO.

Pour au moins 80% des enseignant-e-s LCO, tant une attestation de cours qu'un diplôme a de l'importance, même si comparativement ils/elles accordent un peu plus souvent de l'importance à l'attestation de cours, tandis qu'un diplôme n'est pas jugé si important pour 20% d'entre eux/elles (Graphique 26).

Graphique 26: Importance de recevoir une attestation ou un diplôme au terme de la formation continue



Indépendamment de savoir si quelqu'un possède ou non un diplôme d'enseignement étranger, tant une attestation de cours qu'un diplôme est jugé important, les enseignant-e-s sans diplôme d'enseignement considérant proportionnellement un peu plus fréquemment une attestation de cours et un diplôme comme important en comparaison de ceux/celles avec diplôme d'enseignement.

4.2.5 Commentaires et conclusions : futures offres de formation continue

Le manque de contact avec l'école obligatoire ne va pas de pair avec un désintérêt pour l'école publique. Bien au contraire, le thème de formation continue favori de la grande majorité des enseignant-e-s LCO, « Collaboration des enseignant-e-s LCO avec l'école publique » laisse supposer que la collaboration jusqu'ici lacunaire entre les enseignant-e-s LCO et les représentant-e-s de l'école obligatoire devrait pouvoir être améliorée. Des premières étapes dans cette direction peuvent être franchies dans le cadre des formations continues. Des enseignant-e-s de l'école ordinaire devraient bien évidemment être impliqué-e-s.

La position ou l'importance de l'enseignement LCO ou l'absence de reconnaissance des enseignant-e-s LCO par le personnel enseignant de l'école publique est citée à trois reprises en tant que thème de formation continue. Cela montre peut-être le revers de la médaille de la collaboration tant souhaitée avec l'école publique. Comme cela a déjà été explicité concernant l'accès à l'infrastructure scolaire, les enseignant-e-s LCO sont plus souvent traité-e-s comme des invité-e-s que comme des collègues dans les bâtiments scolaires.

Le grand intérêt pour la formation continue sur les thèmes « Enseignement dans des classes hétérogènes », « Didactique des langues étrangères et de la langue seconde » et « Développement du plurilinguisme » reflète les difficultés quotidiennes de l'enseignement LCO. Le cas échéant, il est possible d'exploiter des synergies avec les offres existantes dans la formation continue des enseignant-e-s au niveau cantonal.

La volonté de consacrer 30 heures et plus par année à la formation continue est impressionnante compte tenu des charges d'enseignement parfois restreintes. Cela signifierait que trois quarts des enseignant-e-s LCO seraient disposé-e-s à suivre pendant trois ans par exemple cinq journées de formation continue de six heures par année. Cet investissement semble important en comparaison des charges d'enseignement de nombreux enseignant-e-s LCO (40% enseignent entre 2 et 4 heures par semaine). Ce résultat doit peut-être être relativisé, car les répondant-e-s se sont probablement plutôt orientés par rapport à l'ordre de grandeur « une fois 30 heures par année » dans l'intervalle de ces trois prochaines années.

Pour la question relative aux coûts, le résultat est sans équivoque : les formations continues doivent être gratuites pour les enseignant-e-s LCO. Pour éviter que les enseignant-e-s LCO ayant une faible charge d'enseignement notamment ne renoncent à la formation continue pour des raisons financières (pour cause de perte de revenu dans le cadre de l'activité lucrative principale ou en raison des frais de garde des enfants), des moyens et des solutions devraient être trouvés pour les rémunérer de manière adéquate pour les heures investies. Dans le canton de Genève, il existe des fondements légaux³² qui prévoient la possibilité d'une indemnisation. Une pratique correspondante est par exemple appliquée à Genève pour la formation initiale et continue des interprètes communautaires.

Les attestations de cours et les diplômes sont importants pour un grand nombre et peuvent être une incitation supplémentaire à suivre et terminer une formation continue. Les attestations de cours assurent la reconnaissance des prestations de formation et des activités de formation continue par

³² Loi sur la formation continue des adultes (LFCA).

l'institution responsable de la formation. Cette reconnaissance permet le cas échéant un meilleur positionnement des enseignant-e-s LCO sur le marché du travail et implique surtout une motivation à poursuivre l'apprentissage.

4.3 Résumé

Au cours de ces trois dernières années, 62% des enseignant-e-s LCO ont suivi une formation continue. Parmi les prestataires de formation continue, les structures organisationnelles LCO elles-mêmes, les consulats et les organisations actives dans le domaine de la migration ont encore une légère longueur d'avance par rapport aux prestataires publics suisses en ce qui concerne les formations continues fréquentées par les enseignant-e-s LCO.

Il existe un grand intérêt pour la formation continue sur le thème « Collaboration des enseignant-e-s LCO avec l'école publique ». Les besoins relatifs à la formation continue sur l'enseignement dans des classes hétérogènes, sur les différentes formes d'enseignement et sur les thèmes du plurilinguisme sont presque aussi importants.

Les enseignant-e-s LCO sont très intéressé-e-s par la formation continue et leur volonté en la matière est grande. Les offres devraient toutefois être si possible gratuites, car un grand nombre d'enseignant-e-s est certes disposé à consacrer proportionnellement beaucoup de temps à la formation continue, mais pas si celle-ci leur occasionne des dépenses.

Ces résultats montrent le cadre à l'intérieur duquel des offres de formation continue axées sur les groupes cibles peuvent être développées.

5 Résultats et recommandations

Nous sommes parvenu-e-s aux termes de la première enquête effectuée en Suisse auprès des acteurs principaux des cours de langue et culture : les enseignant-e-s LCO. Certes, d'autres études ont été réalisées auparavant dans les années 80 (Imhof 1987) et 90 (Kurmman 1995), mais celles-ci se basaient sur l'information fournie par les départements cantonaux de l'instruction publique, alors que la présente enquête puise la majorité de ses informations chez les enseignant-e-s eux-mêmes.

5.1 Résultats

Le premier élément qui émerge de ce sondage est le tableau d'une réalité vivante et composite des cours notamment dans les cantons sur lesquels porte cette enquête. Si de nombreux cours concernent les groupes d'immigré-e-s établi-e-s de longue date et numériquement importants, un nombre non négligeable d'entre eux s'adressent à d'autres groupes immigrés, de taille plus réduite, mais tout aussi engagés dans la transmission de la langue d'origine. C'est le reflet du profond changement du paysage migratoire en Suisse : celui-ci s'est accéléré depuis les années 1990 et s'est traduit par une grande diversification des origines géographiques des migrant-e-s, notamment en provenance de pays extra-européens, ainsi que par une diversification accrue des statuts juridiques, associés à la migration de travail et d'asile (Fibbi 2013). On observe, en conséquence, une multiplication des langues enseignées dans ces cours : de l'arabe au tigrigna en passant par le tamoul et le russe. La migration des années 2000, issue de manière prépondérante des pays de l'Union européenne (UE), est le plus souvent établie dans les régions linguistiques où la langue d'origine est pratiquée : elle apparaît ainsi moins concernée par la question de la transmission d'une langue minoritaire.

Le deuxième élément émergent est celui de la multiplication des structures organisationnelles qui prennent l'initiative et se chargent de ces cours : notre échantillon compte autant d'enseignant-e-s salarié-e-s des structures émanant des pays d'origine que d'enseignant-e-s œuvrant dans des organismes associatifs. Puisque ces organismes prennent souvent la forme d'associations ou fondations de droit suisse, ces structures s'enracinent dans le tissu social helvétique, d'un point de vue juridique. Le phénomène concerne aussi la vieille migration, notamment italienne, qui depuis 1993 a vu se développer des organismes de gestion de droit suisse (fondations, par exemple) à côté des structures officiellement attachées au pays d'origine (Allemann-Ghionda 2002). L'enracinement local des organismes de gestion des cours est plus évident en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, où prévaut encore l'immigration originaire des pays UE.

Le troisième élément considère la modification du paysage organisationnel des cours LCO. A présent, les cours organisés par les ambassades et les consulats comptent la plus grande part des élèves des écoles LCO. Toutefois les organismes privés de gestion, (associations, fondations) sont d'ores et déjà 1,5 fois plus nombreux que les organismes d'émanation des pays d'origine. Au vu des difficultés auxquelles sont confrontés ces organismes suite aux restrictions budgétaires, on peut s'attendre à une modification du paysage organisationnel des cours LCO. Les associations et les fondations constituent un modèle alternatif consolidé qui pourrait connaître un développement important dans le futur.

Le quatrième élément d'ordre général concerne les conséquences de ces transformations sur le plan des politiques à l'égard de ces cours. A en croire les « anticipations » quant au futur, avancées par les enseignant-e-s, l'évolution probable invite à repenser les relations entre les autorités scolaires helvétiques et les organismes de gestion dans ce paysage en mutation. En perspective, les interlocuteurs/trices des autorités seront probablement de moins en moins les fonctionnaires scolaires ou les diplomates des pays d'origine et de plus en plus des migrant-e-s établi-e-s en Suisse, voire des contribuables en dialogue avec 'leurs' autorités.

Si les perceptions actuelles se confirment, les conséquences de ces mutations pourraient être de taille : le rapport des autorités avec ces structures associatives d'immigré-e-s pourrait s'apparenter davantage à un travail de soutien à l'auto-organisation de migrant-e-s et relever ainsi d'une forme d'*empowerment* des migrant-e-s, engagé-e-s dans la poursuite d'un objectif reconnu comme légitime de part et d'autre, justement la transmission de la langue d'origine et la promotion du plurilinguisme. Le fait que ces organismes mobilisent les énergies des nombreuses femmes, issues des vagues migratoires récentes et engagées dans la transmission de la langue d'origine, constitue une opportunité rêvée pour approcher un public réputé difficile à atteindre.

En leur qualité d'interlocuteurs/trices des associations de migrant-e-s, la collaboration entre autorités scolaires et autorités en charge de la mise en œuvre locale de la politique d'intégration en résulterait d'autant plus nécessaire. C'est d'ores et déjà un peu le cas, à en juger par le soutien crucial fourni par les délégué-e-s municipaux/ales à l'intégration surtout dans le canton de Vaud dans les efforts nécessaires à surmonter certaines difficultés rencontrées au cours de cette enquête.

Venons-en aux résultats plus circonstanciés et surtout aux recommandations, valables pour les enseignant-e-s LCO des cantons participant à l'enquête. Le choix des cantons qui ont été analysés n'a pas été fait en fonction de leur re-

présentativité, car impossible à établir en l'absence d'un recensement général et systématique de ces activités dans tous les cantons. En conséquence, nos conclusions s'adressent donc prioritairement à ces cantons et peuvent être étendues seulement avec précaution à l'ensemble de la Suisse.

Nos recommandations s'inspirent d'une conception du rôle des autorités comme au service de la satisfaction des besoins de la population. Dans le cas qui nous intéresse ici, population signifie les organismes de gestion des cours LCO et leurs enseignant-e-s ainsi que les élèves des cours LCO et leurs parents en leur qualité de contribuables. Elles s'inscrivent aussi dans le cadre de cette promotion du plurilinguisme de la part de la Confédération et des cantons, consacrée dans la loi sur les langues, qui ne se limite pas aux langues nationales mais s'étend à comprendre également les langues des allophones.

Le fait que plus de 50% des enseignant-e-s contacté-e-s dans les six cantons étudiés aient répondu au questionnaire montre la vigueur de l'intérêt qu'ils/elles portent à leur travail et au souhait manifesté par trois enseignant-e-s sur quatre à un dialogue avec les autorités locales en charge de l'école obligatoire et à une plus étroite collaboration avec les responsables scolaires cantonaux/ales.

Si l'on souhaite obtenir des améliorations concrètes, il faut trouver des voies et des solutions pragmatiques, voire même non conventionnelles, pour répondre efficacement et durablement aux besoins des structures organisationnelles et des enseignant-e-s LCO, mais aussi au dessein des départements de l'instruction publique de promouvoir la qualité de l'enseignement LCO. Les stratégies de type bottom-up sont souvent plus prometteuses que celles de type top-down qui procèdent prioritairement des bases juridiques parfois en décalage avec l'évolution de la situation. Dans ce sens, l'initiative de certaines personnes et de certains groupes, ainsi que les expériences en matière de collaboration entre enseignant-e-s de l'école publique et enseignant-e-s LCO, peuvent déboucher sur de nouveautés au plan institutionnel et juridique. Il convient à cet endroit de faire référence au rapport de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)³³ sur les bonnes pratiques sur l'intégration de l'enseignement LCO, dans lequel des expériences concluantes sont décrites en rapport avec cette thématique.

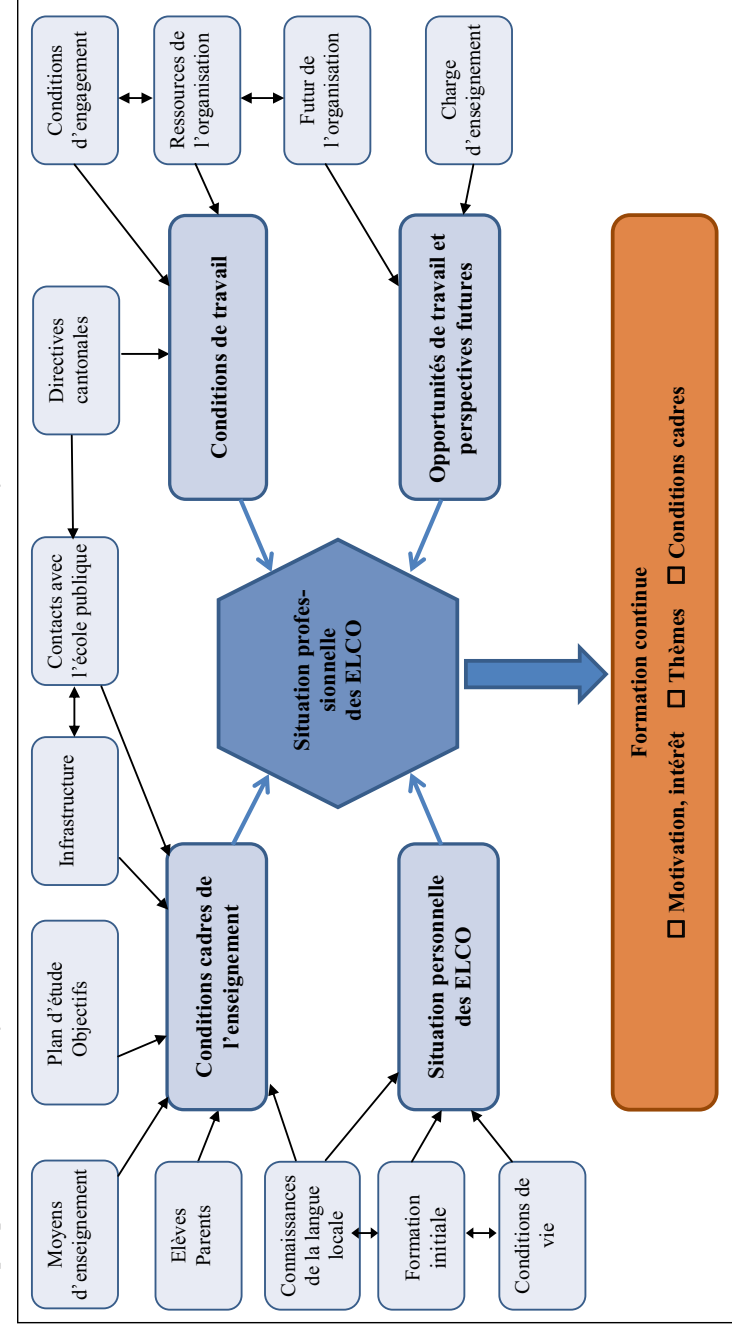
Conformément aux objectifs de l'enquête, qui étaient de définir les bases nécessaires au développement des offres de formation continue et à l'amélioration des conditions cadres de l'enseignement LCO, les conclusions

³³ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP (2013). Les cours de langue et de culture d'origine (LCO). Un choix de bonnes pratiques en Suisse. Etudes + rapports 36B, Berne

et recommandations données ci-après sont proposées en deux parties : les **conditions cadres de l'enseignement LCO**, pour lesquelles des questions d'ordre organisationnel et structurel sont au premier plan, et le **besoin de formation continue des enseignant-e-s LCO**, en rapport avec lequel il se pose surtout des questions pédagogiques et didactiques, à côté de celles propres aux groupes cibles. Nous nous limitons à résumer les conclusions et recommandations centrales sous la forme d'une vue d'ensemble. Une présentation détaillée de celles-ci est systématiquement disponible dans les chapitres précédents, juste après la présentation des résultats de l'enquête.

Le Graphique 27 illustre les corrélations entre les domaines partiels examinés par rapport à la situation professionnelle des enseignant-e-s LCO et leur influence sur les besoins en matière de formation continue. Il montre aussi la multiplicité des facteurs pouvant au final apporter une contribution à l'amélioration de la qualité de l'enseignement LCO.

Graphique 27: Facteurs influençant les conditions de travail et les besoins de formation continue des ELCO



5.2 Dix conclusions et recommandations

1) Créer un service cantonal de coordination et de consultation pour l'enseignement LCO, qui sert de point de départ pour un ancrage durable de ces cours dans le système éducatif public.

Comme cela est déjà spécifié au sujet de l'enseignement des langues à l'art. 4, 4^e al., du concordat HarmoS³⁴, les cantons qu'y ont adhéré doivent soutenir par des mesures organisationnelles les cours de langue et culture d'origine (cours LCO) organisés par les pays d'origine et les différentes communautés linguistiques dans le respect de la neutralité religieuse et politique.

Un service cantonal de coordination rattaché à la direction de l'instruction publique peut servir de point de départ et de jonction dans la phase de mise en œuvre, comme cela existe déjà partiellement dans les cantons examinés. Idéalement, il devrait se tenir à disposition des structures organisationnelles LCO, des parents intéressés, mais aussi des communes, des directions d'école et des enseignant-e-s de l'école obligatoire, pour dispenser des informations, conseiller et effectuer un travail de coordination. Il serait bon d'attribuer les responsabilités suivantes à ce service : rassembler et coordonner les indications sur les offres LCO dans le canton, conseiller les nouvelles structures organisationnelles par rapport à l'autorisation (critères d'exigences minimaux), mettre à disposition sur internet et sur support papier les informations sur les cours LCO, aider les autorités à élaborer des bases juridiques relatives à l'enseignement LCO (lignes directives cantonales et communales, règlements, etc.)³⁵.

2) Organiser des rencontres régulières entre le service cantonal de coordination et les structures organisationnelles et promouvoir ainsi le développement et l'intégration des écoles LCO.

Il est recommandé d'organiser régulièrement de telles rencontres et de les exploiter pour échanger mutuellement des informations sur les évolutions récentes et discuter sur des questions en suspens. Il serait bon d'impliquer dans ces rencontres les représentant-e-s des directions d'école, les respon-

³⁴ Concordat suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) du 14 juin 2007.

³⁵ Au sujet de la situation actuelle, cf. 2.2.1 et 2.2.8.

sables de la formation continue, les délégué-e-s à l'intégration et autres fonctions en charge des questions de formation interculturelle³⁶.

L'expérience montre que la clarification des compétences et des rôles favorise la transparence et la sécurité des deux côtés, tant pour les représentant-e-s LCO que pour ceux/celles des institutions de l'enseignement public, et qu'elle crée le socle de la collaboration concrète³⁷.

3) Informer dès le début et de première main les nouveaux/velles enseignant-e-s LCO des conditions cadres de l'école obligatoire.

En tant que mesure ciblée, nous proposons que le service cantonal de coordination communique à l'avenir aux nouveaux/velles enseignant-e-s LCO, dans le cadre de manifestations de bienvenue, l'ensemble des informations sur les dispositions fondamentales telles que la neutralité religieuse et politique de l'enseignement, le «Rahmenlehrplan HSK»³⁸, le cursus général de l'enseignement LCO, les formalités relatives à l'évaluation des performances des cours LCO à annexer au bulletin scolaire, les autres directives cantonales applicables dans l'enseignement LCO, ainsi que les possibilités de formation continue et d'accès au centre de documentation et d'information (CDI) didactique. De telles rencontres permettraient à la fois de manifester l'intérêt du système éducatif suisse pour l'enseignement LCO et d'apprendre à se connaître mutuellement. Par la suite, en complément de cette prise de contact, il est bon d'envoyer directement à tou-te-s les enseignant-e-s LCO travaillant dans le canton les informations sur l'évolution dans le contexte scolaire (p. ex. : feuilles officielles scolaires et matériel similaire), ainsi que les offres actuelles de formation continue pour les enseignant-e-s (publications des cours). Il suffit pour cela d'ajouter les enseignant-e-s LCO dans la liste de distribution des envois correspondants³⁹.

³⁶ Au sujet de la situation actuelle, cf. 2.2.1 et 2.2.8.

³⁷ Exemple : les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ont publié en 2009 un fil conducteur sur la collaboration entre les structures organisationnelles et les enseignant-e-s de l'enseignement en « Langue et culture d'origine » (LCO) et les écoles publiques de Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

³⁸ Plusieurs cantons alémaniques recommandent le Plan d'étude cadre (Rahmenlehrplan) du canton de Zurich.

³⁹ Au sujet de la situation actuelle, cf. chapitres 2.2.5.1 et 4.1.3.

4) Soutenir les organismes privés d'offres de cours LCO en tant que partenaires de formation dans le cadre de la promotion du plurilinguisme.

De nombreuses associations, qui organisent le plus souvent leurs cours LCO sur la base du bénévolat, ne disposent pas de structures professionnelles et de moyens financiers comparables à ceux des écoles consulaires pour la coordination et l'administration efficace de leurs offres.⁴⁰ Toutefois, les organisations associatives deviennent de plus en plus importantes en tant que partenaires de formation pour la promotion du plurilinguisme.⁴¹ Pour leur permettre d'effectuer leur travail efficacement, elles ont parfois besoin d'être conseillées et aidées. A ce niveau, des offres de conseil gratuites sur le développement de l'organisation, des outils d'aide administrative, des formations continues sur la gestion associative ou l'accompagnement dans l'élaboration de requêtes de projets pourraient contribuer à les soutenir. Le cas échéant, cette tâche pourrait être assumée en collaboration avec les services cantonaux de la promotion de l'intégration.

En ce qui concerne les représentant-e-s d'associations, il convient en outre de tenir compte qu'ils/elles ne sont pas toujours rémunéré-e-s par leurs structures organisationnelles pour leur participation aux séances ou pour leurs travaux de coordination tels que l'établissement de listes d'adresses, etc. Il est recommandé de prévoir des jetons de présence ou d'autres formes d'indemnité pour ces tâches.

5) Faciliter l'accès à l'infrastructure scolaire et promouvoir ainsi les contacts entre les enseignant-e-s LCO et les collègues à l'intérieur des établissements scolaires.

Les réponses des enseignant-e-s LCO montrent clairement qu'ils/elles ont accès de façon très limitée à l'infrastructure souvent disponible et aux moyens auxiliaires se trouvant dans les bâtiments des écoles publiques. Cet état de fait met en lumière une problématique de base : en de nombreux endroits, les enseignant-e-s et les élèves de cours LCO sont aujourd'hui encore considéré-e-s comme des hôtes provisoires dans les écoles. Donner accès à l'infrastructure scolaire aux enseignant-e-s LCO présuppose de trouver des arrangements et de se faire confiance. Pour l'école obligatoire, cette ouver-

⁴⁰ Une présentation des défis pour les écoles LCO sous la responsabilité des parents se trouve dans Calderón-Grossenbacher Ruth (2002), p. 97.

⁴¹ Au sujet de la situation actuelle, cf. chapitre 3.4.

ture offre tout un champ de possibilités pour mieux intégrer les enseignant-e-s LCO dans la vie scolaire en leur donnant accès à ses infrastructures⁴².

Dans les cantons où des réglementations ou recommandations correspondantes existent, il serait bon de les rappeler aux directions des établissements scolaires dans les bulletins d'information périodiques de la direction cantonale de l'instruction publique (feuille officielle scolaire et documents similaires). Un aide-mémoire ou un fil conducteur sur la collaboration avec les enseignant-e-s LCO pourraient également être mis à la disposition des directions d'école en guise de soutien⁴³.

6) Développer et entretenir l'intégration sociale des enseignant-e-s LCO dans le cadre des structures existantes.

Près de deux tiers des enseignant-e-s LCO dispensent leurs cours à un ou maximum deux endroits, mais le plus souvent en dehors des heures habituelles d'école. Ils/elles ont donc rarement l'occasion de rencontrer spontanément d'autres enseignant-e-s LCO ou des collègues de l'école publique.⁴⁴ Il serait toutefois possible de faciliter les contacts entre les enseignant-e-s suisses travaillant sur site et les enseignant-e-s LCO si la direction de l'école ou la personne responsable de la formation interculturelle convoquait occasionnellement (p. ex. une à deux fois l'an) l'enseignant-e LCO aux réunions des maîtres et aux manifestations scolaires et qu'elle l'impliquait ainsi dans la vie de l'école. Sur la base des contacts personnels, il y a plus de probabilité pour que les enseignant-e-s LCO soient également perçu-e-s en tant que collègues et professionnel-le-s de l'enseignement, et pour qu'ils/elles puissent jouer un rôle dans la promotion du plurilinguisme dans l'école publique.

⁴² Au sujet de la situation actuelle, cf. chapitre 2.2.3.2.

⁴³ Exemple : le canton de Berne a publié en mai 2013 un fil conducteur sur « Les cours de langue et de culture d'origine, LCO. Lignes directrices pour l'organisation et la collaboration. ». Ces lignes directrices offrent un aperçu des pratiques actuelles et démontrent comment améliorer encore davantage la collaboration organisationnelle entre les différentes personnes impliquées dans l'enseignement LCO. Elles indiquent en outre des points de départ possibles pour une collaboration quant au contenu. Les personnes impliquées sont la personne responsable des cours LCO au niveau de la direction cantonale de l'instruction publique, les communes, les directions d'établissements scolaires, les structures organisationnelles LCO, les coordinateurs/trices LCO des groupes linguistiques, les maître-sse-s de classe et les enseignant-e-s LCO.

⁴⁴ Au sujet de la situation actuelle, cf. chapitre 2.2.5.2.

Leurs compétences et leur expérience peuvent aussi être prises en considération dans la collaboration avec des parents d'élèves allophones⁴⁵.

7) Proposer une formation continue sur la collaboration des ELCO avec l'école obligatoire.

Le thème de formation continue favori de la grande majorité des enseignant-e-s LCO, « Collaboration des enseignant-e-s LCO avec l'école publique » indique clairement que la collaboration jusqu'ici lacunaire entre les enseignant-e-s LCO et les représentant-e-s de l'école obligatoire devrait pouvoir être améliorée, de l'avis des enseignant-e-s LCO⁴⁶. Quelques premières étapes dans cette direction peuvent être franchies dans le cadre de formations initiales et continues. Des enseignant-e-s de l'école ordinaire devraient bien évidemment être impliqué-e-s. Les institutions de formation des maître-sse-s pourraient introduire la collaboration avec les enseignant-e-s LCO dans la formation initiale et développer des offres concrètes de formation continue dans l'établissement scolaire même⁴⁷.

8) Dispenser aux enseignant-e-s LCO une formation continue ciblée sur l'enseignement dans des classes hétérogènes sur le plan linguistique.

Le grand intérêt pour la formation continue sur les thèmes « Enseignement dans des classes hétérogènes », « Didactique des langues étrangères et de la langue seconde » et « Développement du plurilinguisme » reflète les difficultés auxquelles les enseignant-e-s LCO sont confronté-e-s. Le cas échéant, il est possible d'exploiter des synergies avec les offres existantes dans la formation continue des enseignant-e-s au niveau cantonal⁴⁸.

⁴⁵ Exemple : Direction cantonale zurichoise de l'instruction publique : Institutionalisierte Mitarbeit des HSK-Lehrpersonen im Kollegium: « HSK plus » (en allemand), dans : « Praxisbeispiele zur Sprachförderung », p. 15.

⁴⁶ Au sujet des thèmes de formation continue favoris des enseignant-e-s LCO, cf. chapitre 4.2.2.

⁴⁷ Au sujet de la situation actuelle, cf. chapitre 4.2.3. Exemple d'une formation continue correspondante dans le canton de Thurgovie : Kosorok-Labhart Reichmuth (2012). – A la Haute école pédagogique de Soleure (FHNW), la collaboration avec les enseignant-e-s LCO est intégrée dans la formation (référence : Christiane Lubos, enseignante).

⁴⁸ Au sujet de la situation actuelle, cf. chapitre 2.2.7 ; au sujet du besoin de formation continue, cf. chapitre 4.2.2.

9) Faciliter l'accès des enseignant-e-s LCO à la formation continue des maître-sse-s et développer pour eux/elles des offres spécifiques.

L'accès à la formation continue ordinaire dans les instituts de formation continue des hautes écoles pédagogiques n'est possible que sous certaines conditions pour les enseignant-e-s LCO et la plupart d'entre eux/elles n'ont pas connaissance de ces cours. A ce niveau, il serait bon d'informer de manière ciblée les structures organisationnelles LCO et les enseignant-e-s LCO des possibilités d'accès existantes et des offres correspondantes.

Pour concevoir des offres de formation continue spécifiques pour les enseignant-e-s LCO, il est conseillé de définir les connaissances linguistiques prérequis et d'adapter en conséquence la langue du cours.

Idéalement, l'amélioration des connaissances de la langue locale peut être encouragée par une combinaison du « cours de langue » dans le sens de l'acquisition ou du développement de la langue (propre à l'école) et des thèmes se rapportant à l'école⁴⁹.

Pour les enseignant-e-s LCO qui ne disposent pas encore d'une formation pédagogique de base, de telles formations continues spécifiques devraient éventuellement être développées au niveau supracantonal et suivies en cours d'emploi⁵⁰.

⁴⁹ Au sujet de la situation actuelle, cf. au chapitre 3.2.

⁵⁰ La filière pour les interprètes communautaires peut servir de modèle : cf. www.interpret.ch.

10) Adapter les conditions cadres temporelles et financières de la formation continue à la situation des enseignant-e-s LCO.

Pour le groupe des enseignant-e-s LCO ayant une faible charge d'enseignement, des offres spécifiques de formation continue devraient être développées en tenant compte des contenus, des formes de travail et des horaires de cours.

Les formations continues des enseignant-e-s LCO doivent si possible être gratuites. Pour éviter que les enseignant-e-s LCO ayant une faible charge d'enseignement notamment ne renoncent à la formation continue pour des raisons financières (pour cause de perte de revenu dans le cadre de l'activité lucrative principale ou en raison des frais de garde des enfants), des moyens et des solutions devraient être trouvés pour les rémunérer de manière adéquate pour les heures investies⁵¹.

Au bout du compte, les moyens utilisés pour la formation continue des enseignant-e-s LCO bénéficient aux nombreux élèves qui peuvent tirer avantage d'un enseignement LCO qui favorise le plurilinguisme.

Les hautes écoles pédagogiques et d'autres acteurs de la formation continue devraient traiter ces questions relatives à la formation continue de manière approfondie dans un autre cadre. Il est possible de recourir aux expériences déjà réalisées à ce niveau dans différents cantons (CDIP 2013)⁵².

Remarque finale

Ces dix conclusions et recommandations peuvent servir de base pour le développement de la qualité de l'enseignement LCO dans les cantons ayant participé à l'enquête et être objet de réflexion aussi dans d'autres cantons. Il est toutefois de la compétence des directions cantonales de l'instruction publique de tirer leurs propres conclusions des présents résultats dans le cadre de la marge de manœuvre dont elles disposent, ainsi que de décider des recommandations qu'elles veulent mettre en œuvre ou utiliser comme suggestion pour leurs solutions cantonales spécifiques.

⁵¹ Au sujet de la situation actuelle, cf. chapitres 4.1.3 et 4.2.4.

⁵² P. ex. : dans le canton de Berne : rapport final du projet OFC, « Grundkurs Weiterbildung HSK-Lehrkräfte » (en allemand) de Silvia Gfeller et Carolina Luisio Meyer, IWB, PHBern.

Annexes :

Conditions cadres cantonales et résultats de l'enquête par canton

1 Canton de Berne

1.1 L'offre de cours LCO actuelle⁵³

Langue	Structure organisationnelle			Nb ELCO	Nb de cours	Nb d'élèves
	Représentations étrangères (Consulat etc.)	Organisation privée (Association, fondation, etc.)	Autre (Œuvre d'entraide, Eglise, etc.)			
albanais		1		6	7	125
arabe		1		1	2	16
chinois		1		2	2	15
chinois de Taiwan		1		8	8	72
finlandais		1		1	3	-
français		1		2	3	15
grec		1		1	1	-
italien	1			23	116	-
japonais		1		5	5	-
croate	1			2	10	121
portugais	1			8	43	725
portugais du Brésil		1		1	1	8
russe		1		5	13	79
serbe	1			2	7	108
slovène	1			2	2	-
espagnol	1			5	23	359
espagnol d'Am. Latine		1		9	9	95
tamoul		1		119	145	-
thailandais		1		1	1	12
tigrinya		1		3	4	-
ture	1			4	6	115
hongrois		1		2	2	10
vietnamien		1		1	1	-
Total: 23 Langues	7	16	0	213	414	1'875

⁵³ Les données disponibles en juin 2012 datent de l'été 2011 et sont fournies sans garantie. A cause du manque d'information des organisations LCO, en particulier les données relatives au nombre d'élèves sont incomplètes.

1.2 Accès à l'infrastructure scolaire

Avez-vous accès ...	Oui	Non	Total
Au tableau noir?	76	3	79
Aux craies ou aux feutres?	56	17	73
Au matériel d'usage courant: papier, crayons, ciseaux, colle ?	24	49	73
À des appareils musicaux etc.?	31	42	73
À d'autres appareils techniques : rétroprojecteur ou beamer ?	27	47	74
Au photocopieur?	40	38	78
À la salle des maîtres?	35	39	74

1.3 Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO

Situation de formation, disponibilité de temps et conditions financières des enseignant-e-s du canton	Nombre	Total
	Formation pédagogique de base	59
Absence de formation pédagogique de base	23	82
Maîtrise du français : faible (CERCL Niveau A)	6	
Maîtrise du français: moyenne (CERCL Niveau B)	47	
Maîtrise du français : bonne – très bonne (CERCL Niveau C)	29	82
Disponibilité de temps:		
8 heures maximum	16	
30 heures maximum	37	
Plus de 30 heures	22	
Pas de temps	5	80
Conditions financières pour participer à la formation continue		
La formation continue doit être gratuite.	34	
Max. 30 Fr. (p.ex. pour 2-8 heures)	14	
Max. 150 Fr. (p.ex. pour 8-30 heures)	22	
500 Fr. ou plus (p.ex. pour plus de 30 heures)	10	80

2 Canton de Lucerne

2.1 L'offre de cours LCO actuelle⁵⁴

Langue	Structure organisationnelle			Nb ELCO	Nb de cours	Nb d'élèves
	Représentations étrangères (Consulat etc.)	Organisation privée (Association, fondation, etc.)	Autre (Œuvre d'entraide, Eglise, etc.)			
albanais		1		3	3	
arabe	1			1	2	
bosnien		1		1	1	
chinois						
grec		1		4	5	
italien	1			1	1	
japonais	1			5	21	
kurde		1		3	6	
croate		1		2	1	
macédonien	1			1	5	
portugais	1			1	1	
portugais du Brésil	1			4	22	
russe		1		2	3	
serbe		1		2	3	
slovène	1			1	6	
espagnol	1			1	1	
espagnol d'Am. Latine	1			2	7	
tamoul		1		5	9	
thailandais		1		15	27	
tigrinya		1		1	1	
ture		1		1	1	
Total: 21 Langues	10	11	0	57	130	?

⁵⁴ Données de juin 2012

2.2 Accès à l'infrastructure scolaire

Avez-vous accès ...	Oui	Non	Total
Au tableau noir?	31	2	33
Aux craies ou aux feutres?	19	6	25
Au matériel d'usage courant: papier, crayons, ciseaux, colle ?	14	18	32
À des appareils musicaux etc.?	20	12	32
À d'autres appareils techniques : rétroprojecteur ou beamer ?	13	19	32
A la photocopieuse ?	19	14	33
À la salle des maîtres?	18	14	32

2.3 Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO

Situation de formation, disponibilité de temps et conditions financières des enseignant-e-s du canton	Nombre	Total
	Formation pédagogique de base	59
Absence de formation pédagogique de base	23	82
Maîtrise du français : faible (CERCL Niveau A)	6	
Maîtrise du français: moyenne (CERCL Niveau B)	47	
Maîtrise du français : bonne – très bonne (CERCL Niveau C)	29	82
Disponibilité de temps:		
8 heures maximum	16	
30 heures maximum	37	
Plus de 30 heures	22	
Pas de temps	5	80
Conditions financières pour participer à la formation continue		
La formation continue doit être gratuite.	34	
Max. 30 Fr. (p.ex. pour 2-8 heures)	14	
Max. 150 Fr. (p.ex. pour 8-30 heures)	22	
500 Fr. ou plus (p.ex. pour plus de 30 heures)	10	80

3 Canton de Soleure

3.1 L'offre de cours LCO actuelle⁵⁵

Langue	Structure organisationnelle			Nb ELCO	Nb de cours	Nb d'élèves
	Représentations étrangères (Consulat etc.)	Organisation privée (Association, fondation, etc.)	Autre ((Euvre d'entraide, Eglise, etc.)			
albanais	1			2	2	
chinois		1		2	2	
grec*	1			1	1	
italien	1			11	2 bis 3	
croate	1			2	3	
portugais	1			2	2	
portugais du Brésil		1		2	2	
russe		1		1	1	
serbe	1			1	3	
espagnol	1			3	3	
tamoul		1		2		
tibétain		1		1		
tigrinya		1		1	1	
ture		1		1	1	
Total: 14 Langues	7	7	0	32	Ca. 23	?

*L'enquête a relevé l'enseignement du grec.

3.2 Accès à l'infrastructure scolaire

Avez-vous accès ...	Oui	Non	Total
Au tableau noir?	20	2	22
Aux craies ou aux feutres?	16	4	20
Au matériel d'usage courant: papier, crayons, ciseaux, colle?	8	14	22
À des appareils musicaux etc.?	10	12	22
À d'autres appareils techniques : rétroprojecteur ou beamer?	8	14	22
A la photocopieuse?	12	10	22
À la salle des maîtres?	9	13	22

3.3 Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO

Situation de formation, disponibilité de temps et conditions financières des enseignant-e-s du canton	Nombre	Total
	Formation pédagogique de base	10
Absence de formation pédagogique de base	13	23
Maîtrise du français : faible (CERCL Niveau A)	4	
Maîtrise du français: moyenne (CERCL Niveau B)	11	
Maîtrise du français : bonne – très bonne (CERCL Niveau C)	7	22
Disponibilité de temps:		
8 heures maximum	2	
30 heures maximum	10	
Plus de 30 heures	7	
Pas de temps	4	23
Conditions financières pour participer à la formation continue		
La formation continue doit être gratuite.	14	
Max. 30 Fr. (p.ex. pour 2-8 heures)	3	
Max. 150 Fr. (p.ex. pour 8-30 heures)	6	
500 Fr. ou plus (p.ex. pour plus de 30 heures)	0	23

⁵⁵ Données de juin 2012

4 Canton de Genève

4.1 L'offre de cours LCO actuelle

Langue	Structure organisationnelle			Nb d'enseignant-e-s LCO	Nb de cours	Nb d'élèves
	Représentations étrangères (Consulat etc.)	Organisation privée (Association, initiative individuelle, etc.)	Autre (Euvre d'entraide, Eglise, etc.)			
albanais		1		6	18	232
arabe		1		1	4	28
arabe (Tunisie)	1			1	1	28
italien	1			10	71	932
japonais		1				
portugais	1			23	78	1806
portugais brésilien		1		6	8	69
serbe	1			1	3	30
somalien		1		4	3	51
espagnol	1			8	82	715
turc	1			1	3	44
Total: 11 langues	6	5	0	61	271	3935

4.2 Accès à l'infrastructure scolaire

Avez-vous accès ...	Oui	Non	Total
Au tableau noir?	33	2	35
Aux craies ou aux feutres?	17	16	33
Au matériel d'usage courant, tel que papier, crayons, ciseaux, colle, etc.?	5	28	33
À des appareils musicaux etc.?	21	13	34
À d'autres appareils techniques, tels que rétroprojecteur ou beamer etc.?	15	17	32
Au photocopieur?	9	23	32
À la salle des maîtres?	17	17	34

4.3 Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO

Situation de formation, disponibilité de temps et conditions financières des enseignant-e-s du canton	Nombre	Total
Formation pédagogique de base	33	36
Absence de formation pédagogique de base	3	
Maîtrise du français : faible (CERCL Niveau A)	1	36
Maîtrise du français: moyenne (CERCL Niveau B)	8	
Maîtrise du français : bonne – très bonne (CERCL Niveau C)	27	
Disponibilité de temps:		
8 heures maximum	4	35
30 heures maximum	19	
Plus de 30 heures	8	
Pas de temps	4	
Conditions financières pour participer à la formation continue		
La formation continue doit être gratuite.	24	35
Max. 30 Fr. (p.ex. pour 2-8 heures)	3	
Max. 150 Fr. (p.ex. pour 8-30 heures)	5	
500 Fr. ou plus (p.ex. pour plus de 30 heures)	3	

5 Canton du Jura

5.1 L'offre de cours LCO actuelle

Langue	Structure organisationnelle			Nb d'enseignant-e-s LCO	Nb de cours	Nb d'élèves
	Représentations étrangères (Consulat etc.)	Organisation privée (Association, initiative individuelle,	Autre (Euvre d'entraide, Eglise, etc.)			
albanais	1			1	6	80
espagnol	1			1	6	86
italien	1	1		4	11	103
portugais	1			1	7	93
tamoul		1		2	2	21
Total: 5 langues	4	2	0	9	32	383

5.2 Accès à l'infrastructure scolaire

Avez-vous accès ...	Oui	Non	Total
Au tableau noir?	7	1	8
Aux craies ou aux feutres?	6	0	6
Au matériel d'usage courant, tel que papier, crayons, ciseaux, colle, etc.?	2	6	8
À des appareils musicaux etc.?	5	3	8
À d'autres appareils techniques, tels que rétroprojecteur ou beamer etc.?	5	3	8
Au photocopieur?	6	2	8
À la salle des maîtres?	7	1	8

5.3 Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO

Situation de formation, disponibilité de temps et conditions financières des enseignant-e-s du canton	Nombre	Total
Formation pédagogique de base	6	8
Absence de formation pédagogique de base	2	
Maîtrise du français : faible (CERCL Niveau A)	0	8
Maîtrise du français: moyenne (CERCL Niveau B)	4	
Maîtrise du français : bonne – très bonne (CERCL Niveau C)	4	
Disponibilité de temps:		
8 heures maximum	0	7
30 heures maximum	7	
Plus de 30 heures	0	
Pas de temps	0	
Conditions financières pour participer à la formation continue		
La formation continue doit être gratuite.	4	7
Max. 30 Fr. (p.ex. pour 2-8 heures)	0	
Max. 150 Fr. (p.ex. pour 8-30 heures)	3	
500 Fr. ou plus (p.ex. pour plus de 30 heures)	0	

6 Canton de Vaud

6.1 L'offre de cours LCO actuelle

Vaud						
Langue	Structure organisationnelle			Nb d'enseignant-e-s LCO	Nb de cours	Nb d'élèves
	Représentations étrangères (Consulat etc.)	Organisation privée (Association, initiative individuelle, etc.)	Autre ((Euvre d'entraide, Eglise, etc.)			
albanais		1		11	3	300
anglais		1				
arabe						
arabe (Tunisie)	1			1	2	23
araméen (Ethiopie)		1				
catalan		1		1	2	10
chinois		1				
croate	1			1	2	32
espagnol	1			9	57	876
espagnol LA		1		4	4	30
farsi		1				
finlandais		1				
italien	1	1		18		
japonais		1		9	5	33
kurde		1				
lingala (Congo)		1				
portugais	1			21	69	2700
russe		1				
serbe	1	1		2	11	141
suédois		1				
tamoul		1				
tigrinya		1				
tschiluba (Congo)		1				
turc	1					
Total: 21 langues	7	15	0	77	155	4145

6.2 Accès à l'infrastructure scolaire

Avez-vous accès ...	Oui	Non	Total
Au tableau noir?	46	3	49
Aux craies ou aux feutres?	30	15	45
Au matériel d'usage courant, tel que papier, crayons, ciseaux, colle, etc.?	3	44	47
À des appareils musicaux etc.?	15	33	48
À d'autres appareils techniques, tels que rétroprojecteur ou beamer etc.?	11	37	48
Au photocopieur?	10	39	49
À la salle des maîtres?	11	38	49

6.3 Conditions et besoins de formation continue des enseignant-e-s LCO

Situation de formation, disponibilité de temps et conditions financières des enseignant-e-s du canton	Nombre	Total
Formation pédagogique de base	45	49
Absence de formation pédagogique de base	4	
Maîtrise du français : faible (CERCL Niveau A)	3	49
Maîtrise du français: moyenne (CERCL Niveau B)	17	
Maîtrise du français : bonne – très bonne (CERCL Niveau C)	29	
Disponibilité de temps:		
8 heures maximum	7	47
30 heures maximum	22	
Plus de 30 heures	17	
Pas de temps	1	
Conditions financières pour participer à la formation continue		
La formation continue doit être gratuite.	33	48
Max. 30 Fr. (p.ex. pour 2-8 heures)	4	
Max. 150 Fr. (p.ex. pour 8-30 heures)	9	
500 Fr. ou plus (p.ex. pour plus de 30 heures)	2	

Bibliographie

- Allemann-Ghionda, Cristina (2002). *Schule, Bildung und Pluralität*. Bern: Peter Lang.
- BFS (2010). *Teilnahme an Weiterbildung in der Schweiz. Erste Ergebnisse des Moduls «Weiterbildung» der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung 2009*, Neuenburg, Bundesamt für Statistik.
- Bildungsdirektion Kanton Zürich, Volksschulamt (2011): *Rahmenlehrplan für heimatliche Sprache und Kultur (HSK)*. Vollständig überarbeitete Zweitaufgabe September 2011. Zürich
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP (2013). *Les cours de langue et de culture d'origine (LCO). Un choix de bonnes pratiques en Suisse*. Etudes + rapports 36B, Berne
- Calderón-Grossenbacher, Ruth (2002) : *Offres de consultations destinées aux familles migrantes*. Dans: Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales. Berne. http://www.coff-ekff.admin.ch/c_data/f_pub_migration_487Ko.pdf
- Caprez Krompák, Edina (2010). *Entwicklung der Erst- und Zweitsprache im interkulturellen Kontext. Eine empirische Untersuchung über den Einfluss des Unterrichts in heimatlicher Sprache und Kultur (HSK) auf die Sprachentwicklung*. Münster: Waxmann Verlag.
- Fibbi, Rosita (2013). «La Suisse et ses migrations.» *Forum*, (8): 19-30.
- Imhof, Edith (1987). *Cours de langue et de culture d'origine : résultats d'une enquête adressée aux départements cantonaux de l'instruction publique*. Le Grand-Saconnex/Genève, Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation.
- Kosorok Labhart, Carmen und Reichmuth, Priska. (2012). *Integration und Förderung mehrsprachiger Schülerinnen und Schüler. Unterrichtsprojekte in Zusammenarbeit zwischen Lehrpersonen der Heimatlichen Sprache und Kultur (HSK) und der Volksschule*. Projektabschlussbericht. Online: http://www.av.tg.ch/xml_40/internet/de/application/d6312/d6877/f7005.cfm
- Niedersächsisches Landesinstitut für Fortbildung und Weiterbildung im Schulwesen und Medienpädagogik NLI (1998). *Qualifizierung und Weiterqualifizierung der Lehrkräfte für den muttersprachlichen Unterricht*. In: Interkulturelle Neuorientierung des muttersprachlichen Unterrichts. Probleme, Modelle, Konzepte. NLI-Fachtagung Dezember 1998, Niedersachsen, S. 40-45.
- OFS (2008), *Le travail bénévole en Suisse en 2008*, Neuchâtel, Office fédéral de statistique.
- OFS (2010), *Le travail bénévole en Suisse en 2010*, Neuchâtel, Office fédéral de statistique.
- Reich, H. Hans (1998). *Veränderte Anforderungen an den muttersprachlichen Unterricht und Perspektiven einer interkulturellen Neuorientierung*. In: NLI 1998.
- Schaer, Mathias (2012). *Les écoles de langue et culture d'origine à Lausanne*, Ville de Lausanne, Août 2012.
- Wanner, Philippe (2012). *La naturalisation en Suisse. Evolution 1992-2010*. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration.